FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1969 (1)

THÈSE

N° 521 (2)

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'État)

PAR

Marie - Laure BARTHE
née le 22 Janvier 1943 à Labarthe-de-Rivière
Interne au Centre Hospitalier et Universitaire de Caen

Présentée et soutenue publiquement le *19*

LE THERMALISME GALLO-ROMAIN DANS LES PYRÉNÉES CENTRALES

PAYS DES CONVENAE ET DES CONSORANNI

Président : M. Charles COURY *Professeur*

Impressions Guy DUVERNE
zone industrielle - rue Gutenberg - 61 - Argentan

---

(1) Indiquer le millésime de l'année civile au cours de laquelle la thèse a été soutenue.
(2) Le numéro de la thèse sera porté par le service de la Bibliothèque après soutenance.

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1969 (1) — **THÈSE** — N° — (2)

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'État)

PAR

Marie - Laure BARTHE
née le 22 Janvier 1943 à Labarthe-de-Rivière
Interne au Centre Hospitalier et Universitaire de Caen

Présentée et soutenue publiquement le 19

LE THERMALISME GALLO-ROMAIN DANS LES PYRÉNÉES CENTRALES

PAYS DES CONVENAE ET DES CONSORANNI

Président : M. Charles COURY *Professeur*

Impressions Guy DUVERNE
zone industrielle - rue Gutenberg - 61 - Argentan

---

(1) Indiquer le millésime de l'année civile au cours de laquelle la thèse a été soutenue.
(2) Le numéro de la thèse sera porté par le service de la Bibliothèque après soutenance.

1er/3/1968

PROFESSEURS HONORAIRES :

MM. Alajouanine (T.), Bénard (H.), Bernard (E.), Binet (L.), Bulliard (H.), Cathala (J.), Chabrol (E.), Chailley-Bert (P.), Cheymol (J.), Coste (F.), Debré (R.), Dechaume (M.), Galliard (H.), Gaudard d'Allaines (F. de), Gennes (L. de), Giroud (A.), Hazard (R.), Heuyer (G.), Lacomme (M.), Lamy (M.), Laroche (G.), Lelong (M.), Lévy (Mlle J.), Lévy-Solal (E.), Lian (C.), Maduro (R.), Marchal (G.), Mathieu (P.), Monod (R.), Moreau (R.), Moulonguet (P.), Pasteur Vallery-Radot, Petit-Dutaillis (D.), Piédelièvre (R.), Quénu (J.), Renard (G.), Senèque (J.), Strohl (A.), Tanon (L.), Turpin (R.), Verne (J.).

DOYEN . . . . . Georges BROUET

1er ASSESSEUR . . . . . Daniel BARGETON

2e ASSESSEUR . . . . . Jean GOSSET

A. — CHAIRES DE SCIENCES FONDAMENTALES

	MM.
Anatomie	DELMAS (A.)
—	HUARD (P.)
à titre personnel	CABROL (Ch.)
— —	OLIVIER (G.)
Anatomie et Cytologie pathologiques.	DELARUE (J.)
à titre personnel	NEZELOF (Ch.)
— —	ORCEL (L.)
Biochimie médicale	JAYLE (M.-F.)
— —	DESGREZ (P.)
— —	POLONOVSKI (J.)
Chimie Pathologique	SCHAPIRA (G.)
à titre personnel	CARTIER (P.)
— —	DREYFUS (J.-Cl.)
Biologie médicale (à titre personnel).	BOURLIÈRE (F.)
— —	HARTMANN (L.)
Biophysique médicale	BUGNARD (L.)
— —	DJOURNO (A.)
— —	DOGNON (A.)
à titre personnel	KELLERSHOHN (L.)
— —	GOUGEROT (L.)
— —	ROUCAYROL (J.-Cl.)
Cancérologie expérimentale.	MATHÉ (G.)
Génétique fondamentale	LEJEUNE (J.)
Histologie et Embryologie	COUJARD (R.)
— —	TUCHMANN-DUPLESSIS (H.)
à titre personnel	RACADOT (J.)
Microbiologie.	FASQUELLE (R.)
Bactériologie et Virologie.	TOURNIER (P.)
à titre personnel	BARBIER (P.)

	MM.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques (Saint-Louis)	DEGOS (R.)
Clinique endocrinologique (Pitié)	DECOURT (J.)
Clinique des maladies infectieuses (Claude-Bernard)	MOLLARET (P.)
à titre personnel	BASTIN (R.)
Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (Sainte-Anne)	DELAY (J.)
à titre personnel (neuro-psychiatrie)	PICHOT (P.)
Clinique des maladies du système nerveux (Salpêtrière)	CASTAIGNE (P.)
Clinique neurologique (Salpêtrière)	GARCIN (R.)
à titre personnel	LHERMITTE (F.)
Clinique de neuro-psychiatrie infantile (Salpêtrière)	MICHAUX (L.)
Clinique des maladies du sang (Broussais)	BERNARD (J.)
à titre personnel (hématologie)	ANDRÉ (R.)
— — —	BOUSSER (J.)
— — —	DREYFUS (B.)
Cliniques médicales — Bicêtre	DEPARIS (M.)
Cliniques médicales — Broussais	MILLIEZ (P.)
Cliniques médicales — Cochin	PÉQUIGNOT (H.)
Cliniques médicales — Hôtel-Dieu	BARIETY (M.)
Cliniques médicales — Pitié	DREYFUS (G.)
Cliniques médicales — Saint-Antoine	BOUDIN (G.)
Cliniques médicales — —	CONTE (M.)
Cliniques médicales — —	KOURILSKY (R.)
Clinique médicale propédeutique (Broussais)	JUSTIN-BESANÇON (L.)
Clinique thérapeutique médicale (Saint-Antoine)	LEMAIRE (A.)
Clinique et Séméiologie médicales (Antoine-Chantin)	DOMART (A.)
Séméiologie médicale (Lariboisière)	BOUVRAIN (Y.)
— — (Pitié)	RAMBERT (P.)
— — (Rothschild)	WOLFROMM (R.)
Clinique d'Hydrologie et de Climatologie (Bichat)	DEBRAY (Ch.)
à titre personnel	GIBERTON (A.)
Clinique médico-sociale du diabète sucré et des maladies métaboliques (Hôtel-Dieu)	DEROT (M.)
Clinique néphrologique (Necker)	HAMBURGER (J.)
à titre personnel	RICHET (G.)
— —	CROSNIER (J.)
Clinique de Génétique médicale (Enfants-Malades)	ROYER (P.)
Clinique des maladies des enfants (Enfants-Malades)	MOZZICONACCI (P.)
Clinique médicale infantile et de pédiatrie sociale (Enfants-Malades)	MARIE (J.)
Clinique de pédiatrie (Trousseau)	BRISSAUD (H.)
à titre personnel	LESOBRE (R.)
Clinique de pédiatrie et de puériculture (Saint-Vincent-de-Paul)	THIEFFRY (S.)

	MM.
Parasitologie	LARIVIÈRE (M.)
Pathologie expérimentale et comparée	MERKLEN (F.-P.)
à titre personnel	LŒPER (J.)
Pharmacologie	BOISSIER (J.-R.)
—	LECHAT (P.)
Physiologie	BARGETON (D.)
—	MALMEJAC (J.)
—	PARROT (J.)
à titre personnel	DEJOURS (P.)
Physiologie et biologie appliquée aux sports	SCHERRER (J.)

B. — CHAIRES DE SCIENCES CLINIQUES

1° MÉDECINE

Biologie médicale	FAUVERT (R.)
Histoire de la Médecine et de la Chirurgie	COURY (Ch.)
Hygiène et Médecine préventive	BOYER (J.)
Médecine du Travail	DESOILLE (H.)
Médecine légale, droit médical et déontologie	DEROBERT (L.)
Pathologie exotique	BRUMPT (L.-C.)
Pathologie médicale	BUGE (A.)
— —	BRICAIRE (H.)
— —	CORNET (A.)
— —	HOUSSET (E.)
— —	LAROCHE (Cl.)
à titre personnel	AZERAD (E.)
— —	BOUR (H.)
— —	BROCARD (H.)
— —	CAROLI (J.)
— —	FACQUET (J.)
— —	LAMBLING (A.)
— —	LAUNAY (Cl.)
— —	PAYET (M.)
— —	PERRAULT (M.)
— —	SIGUIER (F.)
— —	WORMS (R.)
— —	BOUVIER (J.)
Pathologie respiratoire	TURIAF (J.)
Pathologie et Thérapeutique générales	MAURICE (P.)
Thérapeutique	LAMOTTE (M.)
Thérapeutique appliquée	MARCHE (J.)

Chaires de Cliniques :

Clinique cardiologique (Boucicaut)	LENÈGRE (J.)
— — (Broussais)	SOULIÉ (P.)
Clinique dermatologique (Saint-Louis)	DUPERRAT (F.)

	MM.
Hygiène et Clinique de la première enfance (Trousseau)	LAPLANE (R.)
à titre personnel	POLONOVSKI (Cl.)
Clinique de pneumo-phtisiologie (Laennec)	BROUET (G.)
à titre personnel	KREIS (B.)
— —	MEYER (A.)
Clinique de rééducation motrice	GROSSIORD (A.)
Electroradiologie	LEDOUX-LEBARD (M.)
—	LEFEBVRE (J.)
Radiologie médicale	DESGREZ (H.)
à titre personnel	FISCHGOLD (H.)
— —	TUBIANA (M.)
— —	CHERIGIE (E.)
Clinique de rhumatologie médicale et sociale (Cochin)	DELBARRE (F.)
Clinique rhumatologique (Lariboisière)	SÈZE (S. de)
Clinique toxicologique (Fernand-Widal)	GAULTIER (M.)

2° CHIRURGIE

Anesthésiologie	VOURC'H (G.)
Pathologie chirurgicale	LAURENCE (G.)
— —	KUSS (R.)
— —	N...
à titre personnel	RAMADIER (J.)
Physiologie et pathologie obstétricales	MORIN (P.)
Technique chirurgicale et chirurgie expérimentale	MONSAINGEON (A.)

Chaires de Cliniques :

Clinique carcinologique (Gustave-Roussy)		DENOIX (P.)
Clinique carcinologique chirurgicale (Necker)		REDON (H.)
à titre personnel		BRÉHANT (J.)
Cliniques chirurgicales	Beaujon	LORTAT-JACOB (J.-L.)
	—	BAUMANN (J.)
	Cochin	LÉGER (L.)
	Hôtel-Dieu	PATEL (J.)
	Saint-Antoine	GOSSET (J.)
	Salpêtrière	SICARD (A.)
	Tenon	OLIVIER (Cl.)

	MM.
Clinique thérapeutique chirurgicale (Vaugirard)	ROUX (M.)
Séméiologie et clinique chirurgicales (Broussais)	POILLEUX (F.)
— — — (Saint-Louis)	DEBEYRE (J.)
Clinique chirurgicale orthopédique et traumatologique (Cochin)	MERLE d'AUBIGNÉ (R.)
— — — — (Foch)	PADOVANI (P.)
— — — — (Beaujon)	CAUCHOIX (J.)
Clinique traumatologique et orthopédique (Raymond-Poincaré)	JUDET (R.)
Clinique de chirurgie infantile et orthopédique (Enfants-Malades)	FÈVRE (M.)
à titre personnel	CHIGOT (P.-L.)
Clinique de chirurgie cardio-vasculaire (Broussais)	DUBOST (Ch.)
Clinique de chirurgie thoracique (Laennec)	MATHEY (J.)
à titre personnel	GAUDART D'ALLAINES (Cl. de)
Clinique chirurgicale et gynécologique (Broca)	HUGUIER (J.)
Clinique obstétricale (Baudelocque)	LEPAGE (F.)
— — (Saint-Antoine)	MERGER (R.)
Clinique obstétricale et gynécologique (Port-Royal)	VARANGOT (J.)
Clinique de neuro-chirurgie (Pitié)	DAVID (M.)
à titre personnel	LEBEAU (J.)
Clinique ophtalmologique (Cochin)	BRÉGEAT (P.)
— — (Hôtel-Dieu)	OFFRET (G.)
Clinique oto-rhino-laryngologique (Lariboisière)	AUBRY (M.)
Clinique stomatologique (Salpêtrière)	CERNEA (P.)
Clinique urologique (Cochin)	ABOULKER (P.)
— — (Necker)	COUVELAIRE (R.)

C. — PROFESSEURS SANS CHAIRE

	MM.
Anatomie	GILLOT (Cl.)
Anatomie pathologique	GOUYGOU (Ch.)
Bactériologie	CHRISTOL (D.)
Bactériologie	LE MINOR (L.)
Biochimie médicale	CARTIER (P.) GONNARD (P.) NORDMANN (J.)
Chirurgie	CERBONNET (G.)
Hématologie	BESSIS (M.) BILSKI-PASQUIER (G.)
Hygiène	BLANCHER (G.) CORRE-HURST (Mme L.)
Médecine légale	CECCAL (P.) HADENGUE (A.) FOURNIER (E.)
Médecine générale	AUSSANNAIRE (M.)
Maladies infectieuses	DUPONT (V.)
Neuro-psychiatrie	TARDIEU (G.)
Pédiatrie	ROSSIER (A.)
Physique médicale	COURSAGET (J.) GREMY (F.) PELLERIN (P.)
Physiologie	DURAND (J.) GIRARD (Fr.) HUGELIN (A.)
Stomatologie	CHAPUT (Mme A.)
Pharmacologie	SCHMITT (H.)

D. — PROFESSEURS DÉTACHÉS DANS LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

	MM.
Pathologie chirurgicale	RUDLER (J.) Pr. s. ch.

E. — PROFESSEURS ASSOCIÉS

Hormonologie	MORICARD (R.)
Statistique médicale et épidémiologie	SCHWARTZ (D.)
Néphrologie	MAXWELL (M.)

Secrétaire général de la Faculté	M. LENA (J.)
Conseiller administratif	Mlle CHAINTREUIL (G.)
Conservateur en Chef de la Bibliothèque. Conservateur du Musée d'Histoire de la Médecine	M. le Docteur HAHN (A.)
Conservateurs	Mme FORGET (F.), Mlles DUMAITRE (P.), LAURENT (H.), LE NOIR (G.)
Bibliothécaires	Mmes CONTET (J.), Mlles DUROZOY (M.-F.), ROBERGE (D.), LE QUANG LINH (G.), REUGE (M.)

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41538115_0063

A Monsieur le Professeur Charles COURY
Professeur d'Histoire de la Médecine
Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris
Officier de la Légion d'honneur.

qui m'a fait le grand honneur
d'accepter la présidence de cette
thèse et qui a bien voulu guider
et toujours encourager ce travail.

en hommage de ma reconnaissance et de mon respect .

A Monsieur le Docteur HEOL LE SCOUEZEC

qui a inspiré le sujet de cette thèse et qui m'a constamment aidée de ses précieux conseils.

A mes Maîtres d'Externat des Hôpitaux de Paris

Monsieur le Professeur Michel CONTE
Professeur de Clinique Médicale,

Monsieur le Docteur Paul CHICHE

Monsieur le Professeur Jean CAMBIER

Monsieur le Professeur Raymond BASTIN
Professeur de Clinique des Maladies Infectieuses

Monsieur le Professeur Julien MARIE
Professeur de Clinique Médicale Infantile

Monsieur le Docteur ROBEY

auxquels je dois mon initiation à la médecine

A mes Maîtres d'Internat du Centre Hospitalier et Universitaire de CAEN

Monsieur le Professeur Jean L'HIRONDEL
Professeur de Clinique Médicale Infantile

Monsieur le Professeur Jacques GUIHARD

Monsieur le Professeur Robert VENEZIA

en témoignage de ma vive gratitude pour l'enseignement de la Pédiatrie qu'ils m'ont dispensé et la bienveillance qu'ils m'ont toujours manifestée.

A tous ceux qui m'ont aidée à rassembler les documents concernant le COMMINGES gallo-romain

et plus particulièrement

Monsieur le Professeur Michel LABROUSSE
Directeur des Antiquités Historiques de la région Midi-Pyrénées .

Monsieur Pierre de GORSE
Vice-Président de l'U.F. Essi
Membre du Conseil supérieur du Tourisme

Monsieur Raymond LIZOP
Agrégé d'Histoire et de Géographie
Docteur ès Lettres

Monsieur Bertrand SAPENE
Directeur des fouilles de St Bertrand-de-Comminges

A tous les Gascons et amis du Comminges
A Monsieur le Docteur BERTMALE, qui reste pour moi un exemple

A tous les miens
qui m'ont appris à connaître la valeur du VRAI et du BEAU.

INTRODUCTION

Le Thermalisme pyrénéen connut ses premières années de gloire dès l'époque gallo-romaine. Les documents littéraires, géographiques et archéologiques en témoignent. Au premier siècle de notre ère, Strabon parlait déjà " des eaux abondantes des Pyrénées ", Solin célébrait " les magnifiques thermes Onésiens aux eaux excellentes " et Crinagoras de Mytilène annonçait que " les eaux des Monts Pyrénées seraient bientôt connues de deux continents grâce à Auguste qui y trouva la guérison ". Désormais, l'engouement pour les eaux minérales froides l'emportera sur celui qui s'attachait aux eaux thermales - chaudes .

Les auteurs gallo-romains les plus perspicaces commençaient à entrevoir les causes profondes des bienfaits de l'hydrothérapie. Mais pour la plupart des curistes, l'eau n'agissait que par l'intermédiaire d'une puissance divine. Aussi les stations thermales étaient-elles à la fois des lieux de culte et de traitement.

* * *

Le pays des Convenæ et des Consoranni, au coeur de la chaîne montagneuse, se distingue des régions avoisinantes par sa richesse en eaux thermo-minérales, sa situation privilégiée à mi-chemin entre l'Océan et la Méditerranée, et son organisation dès le début de l'occupation romaine : Pompée, en valorisant la cité de Lugdunum Convenarum favorisa l'unité des anciens peuples de la haute vallée de la Garonne et de ses affluents.

Les échanges incessants, facilités par la grande voie reliant Toulouse à Dax, permettaient aux curistes éloignés de venir prendre les eaux dans les Pyrénées. Comme dans les stations thermales les plus renommées de l'Italie, les méthodes et les indications thérapeutiques y étaient appliquées suivant les conseils exposés par les encyclopédistes, les médecins célèbres de l'époque, les poètes et les érudits .

LE PAYS DES CONVENAE ET DES CONSORANNI SITUATION GÉOGRAPHIQUE (1)

Cette région des Pyrénées Centrales connut sa plus grande extension sous le Haut-Empire (2) car au territoire des Convenæ proprement dit sont alors annexés à l'Est celui des Consoranni et à l'Ouest celui des Bigerriones, qui ne réapparaîtront en Cités indépendantes que sous le Bas-Empire (3).

Sous le règne d'Auguste (27-12 av J.C.), le pays des Convenæ avait pour limites :

Au Sud :

les plus hauts sommets de la Chaîne pyrénéenne qui marquent la frontière espagnole

du Pic de Troumouse à l'Ouest
au Pic de Bentefarine à l'Est.

Le Val d'Aran, avec ses deux stations thermales de Lez et d'Artias était sous son autorité.

A l'Est,

la chaîne qui sépare les Bassins du Salat et de l'Ariège du Pic de Bentefarine au Pic de Fonfède, enfin plus au nord, le cours du Volp au-dessous de Ste Croix de Volvestre, et le Salat au sud de la Bastide.

A l'Ouest,

la chaîne nord-sud qui est formée par les Pics de Troumouse, le Pic de Néouvielle et le Pic du Midi de Bigorre, passe entre Lourdes et Bagnères-de-Bigorre jusqu'à la Hitte-ès-Angles, Hiis, Hitte, la Hitte près d'Ozon et aboutit à l'ancien camp retranché pré-romain de Castéra - Lanusse.

Au Nord,

les terrasses et les côteaux qui séparent le Comminges des Vallées Gasconnes, jusqu'à l'Isle-en-Dodon sur la rivière de la Save et la Garonne, près de la cluse de St Martory, qui donne accès au Pays de Toulouse.

Cette région montagneuse est donc coupée par trois vallées importantes, perpendiculaires à la Chaîne et où se sont groupées les Stations Thermales de l'époque gallo-romaine :

La vallée de la Neste est la plus à l'Ouest avec sur son affluent Aure la station de Cadéac et sur le Louron celle de Serrat de Peyra.

La vallée de la Garonne fait suite au Val d'Aran (stations de Lez et Artias) et son affluent la Pique passe à Bagnères-de-Luchon, ancien Thermae Onesiorum.

En aval, sourdent tout près de ses rives, les eaux de Siradan, de Barbazan et de Labarthe-de-Rivière.

La vallée du Salat la plus à l'Ouest avec Saliés-du-Salat et sur son affluent supérieur, Aulus-les-Bains.

La capitale Lugdunum Convenarum (aujourd'hui St Bertrand-de-Comminges) était remarquablement située au pied des montagnes, au confluent des vallées de la Neste et de la Garonne.

De cette unité réalisée par Auguste et qui se poursuivra jusqu'au IVè siècle, les grandes cités constitueront des pôles de dispersion au Bas-Empire, selon les limites des anciens peuples du temps de l'indépendance :

A l'Ouest,

La région de Bagnères-de-Bigorre (Vicus Aquensis) qui comprenait la Haute Vallée de l'Adour, le Pays des Baronnies, le Plateau d'Orignac, le Centre et l'Ouest du plateau de Lannemezan, est rattachée à la Civitas Bigorra.

Tandis que les landes de Lannemezan et le Pays de Capvern restaient aux Convenae.

La limite suit donc la ligne de crêtes séparant les bassins de l'Adour et de la Neste jusqu'au Néouvielle.

A l'Est,

Le territoire des Consoranni (actuel St Gironnais) avait pour oppidum St Lizier, antique Austria, et la limite avec le Pays des Convenae passait du Pic Crabère par les sommets des Pré-Pyrénées au col de Portet d'Aspet jusqu'au Salat et enfin la Garonne vers Boussens.

* * *

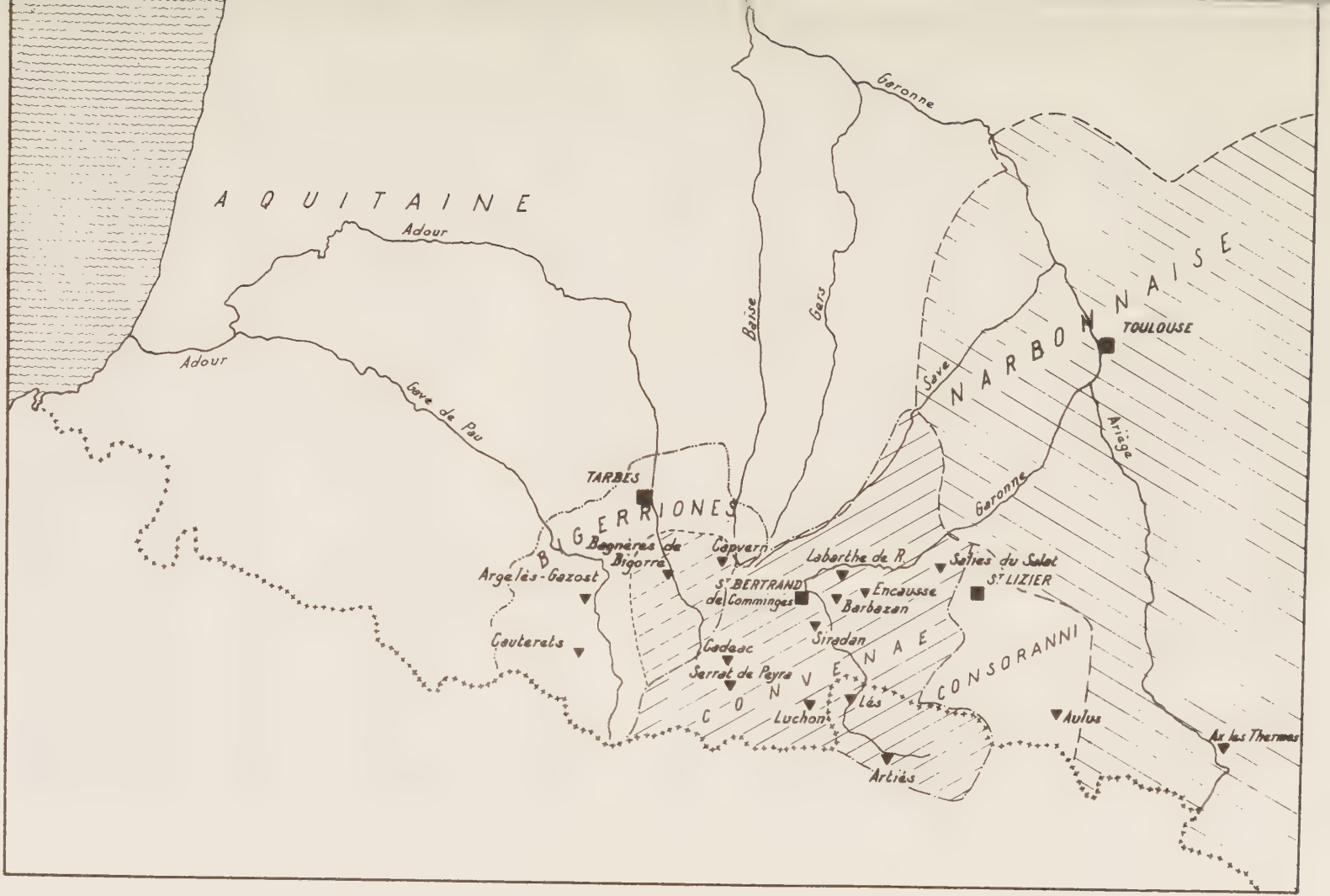
AQUITAINE
Adour
Adour
Gave de Pau
Baïse
Gers
Garonne
Garonne
Save
Ariège
NARBONNAISE
TOULOUSE
TARBES
BIGERRIONES
Bagnères de Bigorre
Capvern
Laborthe de R.
Salies du Salat
St LIZIER
Argelès-Gazost
St BERTRAND de Comminges
Encausse
Barbazan
Gauterets
Siradan
Cadeac
Serrat de Peyre
CONVENAE
CONSORANNI
Lès
Luchon
Aulus
Artiès
Ax les Thermes

FORMATION ETHNIQUE ET HISTORIQUE DU COMMINGES ET DU COUSERANS AVANT LA DOMINATION ROMAINE (4)

Au VIè siècle avant notre ère, l'Aquitaine pyrénéenne était habitée par des hommes sédentaires, établis depuis longtemps dans les vallées de la chaîne et vivant des ressources agricoles, pastorales et forestières du pays.

Aux vieilles populations de l'époque paléolithique s'était mêlé l'élément ligure. Mais les Ibères, surtout, contribuèrent à donner aux populations de l'Aquitaine leur originalité, qui frappera tous les Romains et se maintiendra malgré les envahisseurs à travers l'époque impériale jusqu'à la fin du IIIè siècle.

César, dès les premières lignes des commentaires sur la guerre des Gaules, le souligne en précisant que "les Aquitains diffèrent du reste des Gaulois par leur langue, leurs institutions et certaines de leurs lois."

Strabon (5) est plus explicite encore et écrit :
"Les Aquitains diffèrent complètement des autres peuples de la Gaule par la langue, mais aussi par la conformation physique et ressemblent aux Ibères plus qu'aux Gaulois".

Et plus loin il ajoute :
"Les Aquitains se sont répandus entre ce fleuve (Garonne), et le Mont Pyréné... Dans les plaines de l'intérieur, ainsi que dans la partie montagneuse, le sol de l'Aquitaine est de meilleure qualité : il est notamment fertile dans le voisinage du Mont Pyréné, chez les Convènes... peuple dont la capitale se nomme Lugdunum".

Les Celtes, en repoussant ces populations au sud du fleuve, n'avaient guère pénétré le pays, ce qui permettra à la civilisation romaine de le transformer, plus qu'aucune autre partie de l'Aquitaine.

L'épigraphie gallo-romaine, très abondante dans la région des Pyrénées Centrales révèle des noms de personnes et de divinités locales qui, différents de ceux du reste de la Gaule, prouvent l'existence d'une langue distincte. Des analogies sont, de plus, indiscutables avec la toponymie de l'Espagne antique, qui s'expliquent par la présence du grand état ibérique de la Vallée de l'Ebre, tribu des Ilegetes, immédiatement au sud des Pyrénées commingeoises et conserannaises.

La pénétration ibérique dans l'Aquitaine pyrénéenne s'est réalisée par les passages les plus accessibles qui traversaient cette haute chaîne :

A l'Ouest,

le col de la haute vallée d'Aure, appelé col du Plan de Rieumajou, a été pendant tous les temps préromains, la voie de passage de la vieille route indigène, dite de la Ténarèse.

A l'Est,

les cols du Haut Val d'Aran : col de la Bonaïgue et du Pla de Béret, ouvraient la voie directe de Lérida, capitale des Ilergetes, vers la Garonne supérieure.

Si bien que ces vallées furent les plus ibérisées de l'Aquitaine. Grâce à cette influence, comme le constate Jullian, les populations de la Gascogne connurent les premiers bienfaits de l'unité. Le nom collectif d'Aquitaine que se donnèrent les tribus d'entre Gascogne et Pyrénées, appartient sans doute à la langue des Ibères. Ces tribus, quelle que fût leur origine, s'habituèrent à l'alliance, et étaient en voie de former une nation de civilisation originale .

Le groupement des petites peuplades des Pyrénées centrales en deux confédérations locales, celle des Garunni, qui ont formé le cadre de la future Civitas Convenarum, et celle qui deviendra la Civitas Consoranorum, en est peut-être une autre conséquence.

L'influence de la civilisation ibérique, essentiellement urbaine, se manifesta par la fondations des " Villeneuves " = Iberris ou ses variantes, retrouvé dans la langue basque moderne = Iriberri (iri = ville, berri = nouveau) .

Dérivent également de l'Ibère les termes Loures - Barousse, Lourdes et Louron, qui a la même étymologie que le dieu topique de la vallée = Iluro .

La ville de Lugdunum, si elle n'est pas antérieure à leur invasion, a peut-être été organisée par eux en métropole religieuse et politique, de la confédération des Garunni. C'était un centre du culte du dieu solaire pyrénéen (Luc dunum = colline de la lumière).

Les Ibères introduisirent également en Aquitaine leur alphabet et leur monnaie.

Les rapports des populations des Pyrénées Centrales avec les états ibériques de l'Espagne du Nord furent donc étroits. Il est probable que depuis le Vè siècle, ces petits états du versant nord des Pyrénées, étaient sous l'hégémonie des Ilergetes, grand état ibérique. La conquête romaine en les écrasant au IIè siècle avant J.C. livra à eux-mêmes ces Aquitains (6).

De nouveaux envahisseurs atteignent alors la Garonne = les Volques, nation

puissante, établie sur les deux rives du Rhône (d'après Tite-Live vers 218). Toulouse, cité ibérique, tombe sous leur domination et devient la capitale des Volques Tectosages, élément le plus puissant de ce peuple (7).

De Toulouse, ils se rendirent maîtres du bassin supérieur de la Garonne (8). par les voies d'accès qui remontent les vallées, comme les y poussaient les nécessités défensives et les raisons économiques :

les abondants minerais de la montagne, (9)
les salines de la région du Salat,
les bois des vastes forêts,
les innombrables troupeaux de bétail.

Peut-être aussi convoitèrent-ils les sources thermales des Pyrénées. Comme tous les peuples d'origine celtique, ils rendaient un culte aux eaux et aux sources et devaient vénérer. tout particulièrement les vertus curatives des sources de la montagne.

Cette occupation n'alla pas sans résistance de la part des rudes populations pyrénénnes ; et lorsque Pompée, au retour de sa campagne contre Sertorius., s'empressa de séparer le territoire des Convenæ (et probablement des Consoranni) de celui des Volques, il semble qu'il ait voulu donner satisfaction au particularisme pyrénéen et aquitain.

* * *

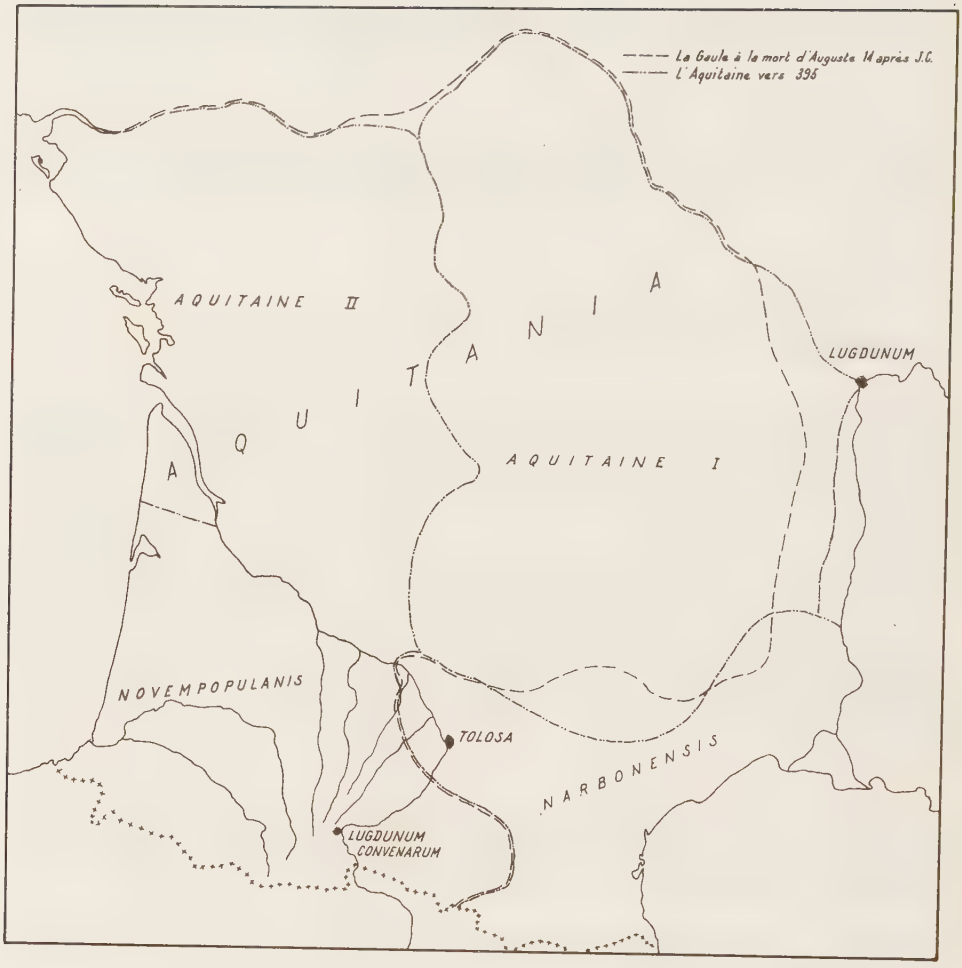

Avant même la création de la Provincia Novempopulana, que l'ondate du règne de Dioclétien, cette " cité " des Convenæ est divisée en trois " cités " :

la Civitas Convenarum
la Civitas Consoranorum
la Civitas Turba urbi castrum Bigorra

Ces limites restent controversées et ne sauraient être que présumées.

Il ne faut pas confondre Lugdunum (actuellement Lyon) avec Lugdunum Convenarum devenu Saint Bertrand-de-Comminges.

HISTOIRE DES CONVENAE ET DES CONSORANNI DU DÉBUT DE LA DOMINATION ROMAINE JUSQU'AU V[e] SIÈCLE (10)

L'occupation romaine débuta par la défaite des Volques Tectosages en 106 av. J.C. Dès lors la région fut rattachée à la " Provincia Romana".

La révolte du chef démocrate Sertorius, qui s'ètait réfugié en Espagne et y avait établi un véritable empire, fut décisive pour l'avenir des Pyrénées Centrales. Pompée, envoyé par le Sénat pour rétablir l'ordre dans la Gaule Transalpine, écrasa cette révolte. Au début de sa campagne, il se serait établi dans le futur chef-lieu de la cité des Consoranni, c'est-à-dire l'actuelle St Lizier, qui portait alors le nom ancien d'Austria.

Le Comminges montagnard qui s'était révolté avec les Volques Tectosages, est soumis.

La Civitas Convenarum est alors organisée par Pompée en 72 av J.C. (1)

Les armées romaines d'Espagne venaient prendre leur quartier d'hiver dans les riches plaines de la Garonne et du Languedoc, tandis que l'été les troupes et le ravitaillement gagnaient l'Espagne par la Ténarèse, vieille route indigène des Pyrénées.
Ainsi l'ancien pays des Tectosages forme la cité des Tolosates, rattachée à la Province Narbonnaise (Provincia Romana), et la cité des Convènes, ancienne confédération des Garunni, dont Lugdunum devient le chef-lieu, est rattachée à la Province d'Aquitaine.

Pompée éloignait donc de leur patrie les éléments turbulents qui avaient suivi Sertorius ; il reconstituait l'ancienne confédération aquitaine des Garunni, dont les liens avaient été brisés ou relâchés par la conquête Tectosage, en groupant de nouveau les peuplades des Pyrénées Centrales autour de leur vieil oppidum.

Selon l'organisation municipale des cités annexées à l'empire de Rome :

un "ordo" de décurions
deux magistrats ou duumvirs, la gouvernaient.

L'occupation romaine marqua cette région plus qu'aucune autre des Pyrénées, et progressa le long de la Garonne supérieure et jusqu'au fond des Vallées d'Aran, de Luchon et d'Aure.

Il est probable que Pompée groupa de même les Consoranni autour de leur antique oppidum (St Lizier) dont il fit un chef lieu de civitas indépendante, ou du moins un gros pagus placé administrativement sous la dépendance des Convenae.

Désormais cette région fait partie intégrante pour quatre siècles de l'Empire Romain.

Pendant la campagne de Crassus en Aquitaine, seule la fraction des Garunni de la rive gauche, que César cite parmi les peuples de l'Aquitaine indépendante) se souleva avec leurs voisins, les "Ausci" et les Bigerriones" (13)

Après la prise d'Alésia et la répression des derniers soubresauts, il est très probable que la fraction des Garunni de la rive gauche fût annexée définitivement à la Civitas Convenarum. Celle-ci reçut dès lors du coté de la vallée de la Save, les frontières septentrionales qu'elle gardera sous l'Empire.

Nous pouvons logiquement supposer que César, en quittant l'Aquitaine pacifiée, passa à Lugdunum Convenarum pour revenir du Bearn vers la Narbonnaise.

Pendant la période des Guerres Civiles les Convenae ne prirent pas le parti de Pompée, César dit même expressement (B.G.X X X II) "qu'il amena combattre sous Lérida, à côté des troupes recrutées dans toutes les cités de la Gaule, des hommes de la meilleure naissance, levés chez les Aquitains et les habitants des montagnes qui touchent à la Provincia".

Il ne peut s'agir que des habitants du Comminges et du Conserans dont le territoire montagneux formait l'extrême limite sud-ouest de la Provincia.

Sous la dictature de César, et peut-être même déjà pendant son pro-consulat des Gaules, la construction des premières voies romaines, les embellissements de la ville basse de Lugdunum et la construction de ses premiers édifices romains, le début de l'exploitation et de la fréquentation des eaux thermales transformèrent cette région,

Après la mort de César, les Convenae et les Consoranni ne participèrent pas aux deux révoltes des Aquitains qui éclatèrent à la faveur des guerres civiles du deuxième triumvirat.

Auguste, après son principat, fit plusieurs séjours dans les Gaules, et même en Aquitaine et dans les Pyrénées. Comme nous le verrons, au retour de sa campagne contre les Cantabres, malade, il fit une saison dans une des stations thermales pyrénéennes dont l'identification est discutée.

Il réorganisera l'Aquitaine et incorpora à cette province (composée de 12 à 14 peuples celtiques d'entre Garonne et Loire) les peuples ibériques d'entre Garonne et Pyrénées, Convenae et Consoranni, acquitains de langue et de civilisation, rattachés à la Provincia Romana depuis un siècle (14).

Auguste étendit la puissance des Convenae en lui annexant à l'Ouest la Haute Vallée de l'Adour, les Pays des Baronnies et le Plateau d'Orignac, que défendaient des Bigerriones. Les noms de plusieurs localités : Fitte, la Hitte, Lahitière, Lahitole (du noman fita = pierre plantée) y indiquent la présence de bornes-limites anciennes.

Auguste conféra de plus à la Cité des Convenae le droit latin, puisque Strabon (15) l'écrivait peu de temps après la mort de cet empereur.

Sous Tibère et Caligula, la paix favorise la romanisation, les eaux thermales des Pyrénées, notamment celles des Onesii, à la mode depuis le séjour d'Auguste, jouissent déjà, d'après Strabon, d'une grande renommée et d'une belle prospérité agricole.

La tradition locale et les écrits de l'historien juif Josephe tendent à prouver que Lugdunum Convenarum fut le lieu d'exil d'Hérode et d'Herodiade (16).

Le principat de Néron ne modifia guère la vie de ces provinces. Par contre Claude, qui avait une politique bienveillante à l'égard des Gaulois, attribua Claude, qui avait une politique bienveillante à l'égard des Gaulois, attribua le titre de colonie romaine aux Convenae. Ceux-ci, en remerciement, lui dédièrent une inscription.

A l'avènement de Vespasien, la terrible guerre civile qui éclata dans la Gaule du Nord, n'affecta pas les cités pyrénéennes.

C'est sous le règne des Antonins que la prospérité fût la plus grande, pendant la paix romaine. Les nombreuses inscriptions latines du Comminges et du Couserans datent de cette période.
L'exploitation des mines et des carrières de marbre y est active, la fréquentation des eaux thermales, intense. La civilisation romaine pénètre les plus hautes vallées de la chaîne commingeoise. Les édifices les plus luxueux des chefs-lieux des deux cités sont construits ou agrandis. La vallée de la Garonne se pare de magnifiques Villae. Le réseau des voies romaines, complètement achevé, permet une circulation importante. La plupart des monnaies d'argent et de bronze, découvertes dans les fouilles, portent l'éffigie des Antonins.

Ce développement se produit sous le Régime des Sévères et pendant le premier tiers du IIème siècle.

Septime Sévère, en encourageant la renaissance des cultes locaux, favorisa sans doute la conservation des innombrables dieux topiques pyrénéens.

La Civitas Consorannorum fut créée sous le principat d'Hadrien (117 - 138) ou au début de celui d'Antonin le Pieux (138 - 168). Une inscription funéraire de St Lizier, consacrée à un duumvir de la cité, nommé Longinus semble le confirmer : la bonne exécution des caractères les situe à l'époque des Antonins, une des plus belles périodes de l'épigraphie romaine.

Pendant les troubles et les invasions germaniques du IIè siècle, l'ancienne ville basse de Lugdunum convenarum ne cessa d'être habitée : on y a retrouvé la succession ininterrompue des monnaies impériales, du Haut au Bas-Empire.

Nous n'avons pas une preuve équivalente pour St Lizier, mais en raison du voisinage des deux cités, on peut penser que si les Barbares de 276 n'ont pas devasté le chef-lieu des Convenæ, ils n'ont pas plus anéanti celui des Consoranni.

Au moment où Probus va délivrer l'Empire des envahisseurs barbares, et réorganiser son administration, on peut dire que les Convenæ et les Consoranni avaient, grâce à leur situation géographique, traversé une des périodes les plus tragiques de l'époque impériale, sans avoir subi les atroces dévastations qui accablèrent les autres régions du monde romain.

Sous Diocletien et Constantin, l'évolution administrative s'achève : l'ancienne Aquitaine de César est alors constituée de neuf cités, au lieu des quatre du temps d'Auguste, et forme une province à part, sous le nom de "Provincia Novempopulana" dont font partie les Convenæ et Consoranni. Le nom d'Aquitaine est conservé par la province composée des peuples celtiques situés entre la Garonne et la Loire.

Vers la fin du règne de Constantin-le-Grand (330 - 337), la Civitas Tarba ubi castrum Bigorra comprend :

le territoire des Campani, peuplade mentionnée par Pline

celui de l'ancienne tribu qui habitait le Plateau d'Orignac

les Baronnies autour de Cieutat, démembrés de la Cité des Convenæ.

Les Bigerriones eux-mêmes détachés de la grande cité des Tarbelli, s'adjoignent la Civitas Tarba.

La grande inscription funéraire de Valentine consacrée à Nymfius, haut dignitaire de la cité des Convenæ (fin du IVe ou début du Ve siècle) montre que l'aristocratie municipale y était puissante, riche et respectée au Bas-Empire.

D'après le témoignage de Salvien (17) : "l'Aquitaine et la Novempopulanie étaient si riches et si belles, qu'elles étaient comme la moelle de toutes les Gaules et l'image du paradis terreste". Mais il s'indigne (18) de la vie luxueuse et à demie païenne des habitants de ces régions, ce que confirment Ausone, de Paulin de Pella et Sidoine Apollinaire (19). Selon ses lettres, les curistes venaient nombreux aux eaux thermales des Pyrénées, même après l'implantation des Wisigoths.

Les Vandales, conduits par leur roi Gonderic, traversèrent toute la Gaule et selon Paul Orose (20) arrivèrent en 408, d'un seul élan, aux Pyrénées. Arrêtés par cet obstacle, ces germains se répandirent dans les provinces voisines de la chaîne et les ravagèrent. Ils y cantonnèrent deux ans et avant de passer en Espagne, mirent à sac Lugdunum Convenarum, et probablement les stations thermales de la région.

Après le départ des Vandales, la Novempopulanie est momentanément replacée sous l'autorité impériale.

Mais dès 412, les Wisigoths, après le pillage de Rome, passèrent les Alpes. Leurs armées envahirent à leur tour le Midi et le Sud-Ouest de la Gaule.

Puis grâce à la victoire éphémère d'Honorius (qui en 418 institua à Arles l'Assemblée provinciale des sept provinces méridionales de la Gaule et dont faisait partie la Novempopulanie), la cité des Convenae put réparer les ruines et retrouver un peu de son ancienne prospérité.

A la fin de cette même année, les Wisigoths reparaissent et le patrice Constance signe avec leur roi Wallia un traité qui lui cède Toulouse et, d'après la chronique d'Idace, tout le pays situé de cette ville à l'Océan, donc la Novempopulanie.

Ainsi s'achevait la colonisation romaine.

* * *

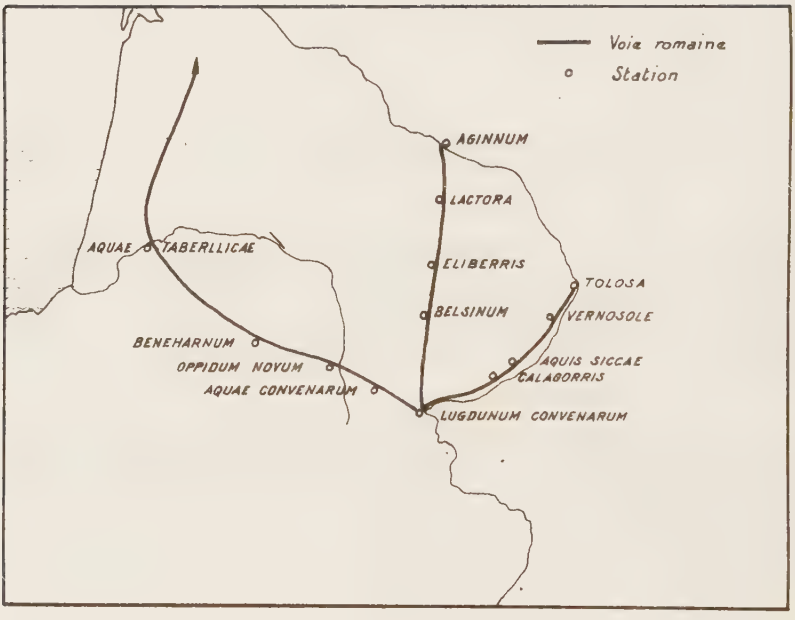
Voie romaine
Station
AGINNUM
LACTORA
ELIBERRIS
TOLOSA
BELSINUM
VERNOSOLE
AQUAE TABERLLICAE
BENEHARNUM
OPPIDUM NOVUM
AQUAE CONVENARUM
AQUIS SICCAE
CALAGORRIS
LUGDUNUM CONVENARUM

LES VOIES DE COMMUNICATION

Les fleuves n'étant guère navigables, les armées de l'occupant améliorèrent dès leur arrivée, le système routier indigène, qui suivait les vallées ; de nouvelles voies sont créées pour relier les cités et les diverses stations thermales.

La grande voie Toulouse–Dax passait (21) à l'Ouest de Muret, puis par Martres–Tolosane, ancienne Calagurrim, Boussens, Roquefort, Labarthe-Inard, Estancarbon,

(une pile s'élevait entre l'Estelle et Beauchalot).

La voie continuait jusqu'au hameau de Pouech, au pied même de St Gaudens et traversait Valentine, Labarthe-de-Rivière, où l'on voit encore les restes d'une pile, Ardiège. A Cier-de-Rivière elle obliquait vers le Sud-Ouest et traversait la Garonne au point qui porte actuellement le nom de Labroquère (22) : une borne milliaire y était dédiée aux Empereurs. Une deuxième borne, à Valcabrère (23), précédait l'arrivée à la ville basse de Lugdunum Convenarum, actuellement St Bertrand-de-Comminges.

La voie continuait par Tibiran (qui dériverait de Tibère, car on aurait appelée cette voie : Via Tiburinis).

Aventignan, Nester, Montoussé, Labarthe-de-Neste, Capvern, Mauvezin, Cieutat, Mérilheu, Hiis, enfin, point extrême de la Civitas Convenarum au temps de sa plus grande extension.

M. Th. Lagasquié (24) pense que sur cette "Via", Lugdunum placé au centre des Pyrénées, au bord de la Garonne et au croisement des routes de Toulouse, Dax, Agen, Luchon..., se trouvait dans une position très favorable pour assurer la perception de l'impôt du " vectigal " impôt indirect calculé au quarantième de la valeur des marchandises circulant sur la voie.

J. Sacaze (25) décrit un marbre portant l'inscription "Bureau du splendidisme impôt du Quarantième des Gaules à Lugdunum des Convenae".

De Hiis partait une route qui remontait l'Adour et reliait Bagnière-de-Bigorre à la grande voie Toulouse-Dax.

De ce grand axe qui permettait une traversée rapide de l'Aquitaine méridionale, se détachaient vers le Sud, les routes menant aux cols pyrénéens et donc à l'Espagne.

A Roquefort la route des Consoranni, (on peut encore la voir par endroit, jalonnée de bornes milliaires), passait par Mazères, Salies-de-Salat réputé pour ses eaux salées, His qui marquait la fin du territoire des Convenæ, l'oppidum de St Lizier, Audinac et le Port de Salau.
Un embranchement pour la station thermale d'Aulus permettait de rejoindre deux cols et des mines.

De Lugdunum, la route du Val d'Aran suivait la rive gauche de la Garonne. La voie romaine marque encore le flanc de la montagne d'Esténos, (26) dominant les terrains inondables de la vallée. Elle continue par St Béat, tout près du lieu d'extraction du marbre, et passe par les stations thermales de Lez et d'Artias, actuellement en Espagne.

Elle donne plusieurs embranchements : le premier pour les carrières et les mines de la Barousse, le deuxième à Cierp, qui suit la vallée de la Pique jusqu'à Luchon, groupé autour de l'One (on a trouvé une borne milliaire à Barcugnas), et qui continuait jusqu'aux Thermes onésiens, installés au pied de la montagne de Superbagnères.

La route de pénétration de la Vallée d'Aure n'était autre que le secteur sud de la Ténarèse (27) ibérique, consolidée par les Romains.
Entre Avezac et le col de Rioumajou, elle passait par Sarrancolin (marbres), Arreau, la station thermale de Cadéac, et Tramezaygues.

Enfin, plusieurs routes, dirigées du nord au sud, longeaient les vallées gasconnes de la rive gauche de la Garonne et rejoignaient le grand axe sur le plateau de Lannemezan :

celle reliant Agen à Lugdunum en passant par Auch

les voies des vallées de la Save, de la Gimone, du Gers

la Ténarèse, qui coupait à l'est de Capvern, traversait Arreau, et permettait peut-être la communication entre Luchon et la Vallée du Louron où se trouvait la source de Serrat de Peyra. Des vestiges gallo-romains jalonnent d'ailleurs le col de Peyresourde et la vallée du Larboust.

* * *

DONNÉES ET TÉMOIGNAGES SUR LE THERMALISME GALLO-ROMAIN DANS LES PYRÉNÉES CENTRALES

Les Pyrénées et la région sous-pyrénéenne offraient des ressources thermales nombreuses et variées.

"Nulle part, dit Solin (28)*, les divinités des eaux n'ont été entourées de plus de vénération". Mais c'est le territoire des Convenæ qui possédait les plus grandes richesses thermales : chaque vallée bénéficiait de plusieurs sources fréquentées et honorées par les populations indigènes.*

Les Romains ont aménagé ces sources dès le début de leur établissement dans le pays :

> *les textes littéraires, les doucments géographiques et archéologiques en sont la preuve.*

Les Textes Littéraires.

Crinagoras de Mytilène (29) *dans un épigramme souvent cité, signale le séjour d'Auguste dans une station thermale des Pyrénées dont l'identification est encore discutée :*

> *"Partout où est venu César, le très-Auguste, écrit-il, s'est attachée toute gloire. Les eaux des Pyrénées en témoignent. En ces lieux dont les bûcherons n'avaient jamais défriché les alentours, existeront des bains connus dans deux continents".*

Strabon (30) *écrivait peu de temps après la mort d'Auguste que :*

> *"Le sol de l'Aquitaine... est fertile... chez les Convênes,... peuple dont la capitale se nomme Lugdunum et qui possède les Thermes Onésiens, sources magnifiques, donnant une eau excellente à boire".*

Pline l'Ancien (31) *dans la deuxième moitié du Ier siècle fait allusion, sans les nommer à ces sources salutaires, nées dans la partie de l'Aquitaine occupée par les Tarbelli et dans les montagnes pyrénéennes. Il insiste sur "l'abondance des eaux minérales chaudes et froides de la région pyrénéenne".*

Ces stations thermales étaient donc très renommées et fréquentées dès le début du Ier siècle après Jésus-Christ. Les nombreux colons romains établis dans la Provincia Romana étaient éloignés des sources thermales de l'Italie et vinrent dans les Pyrénées beaucoup plus proches. Les premières installations thermales s'en suivirent. Les saisons qu'y fit Auguste contribuèrent à leur donner la réputation universelle que constate Strabon.

Les Documents Géographiques.

La Carte de Peutinger, *appelée aussi quelques fois Table Théodosienne* (32) *était, avant tout, une carte routière.* (33)

Le figuré du terrain y est nul, le cours des rivières fantaisistes ; les chaînes montagneuses sont indiquées par des lignes mamelonnées. De petits édifices plus ou moins compliqués représentent les principales villes et stations.

Certains établissements thermaux sont figurés par un signe conventionnel spécial : un bâtiment de forme carrée, renfermant au centre un bassin colorié en bleu dans l'original.

La forme démesurément allongée de la carte, l'absence de proportion entre sa longueur et sa largeur ont absolument faussé toutes les données géographiques qu'on pourrait y chercher.
Ce qui explique les divergences dans l'identification des noms anciens qui y sont portés.

Dans la portion qui intéresse les Pyrénées Centrales on peut lire Lugdunum et le terme : Aquae à proximité a perdu son qualificatif en raison d'une déchirure de la Carte. S'agit-il des Aquae Convenarum, des Aquae Onesiorum ou du Vicus Aquensis ?

Il est impossible d'identifier avec certitude ce nom :

> *Walkenaer croit que ces eaux ne sont pas différentes des Aquae Tarbellicae de l'Itinéraire d'Antonin.*

D'Anville préfèrerait y reconnaître les Aquae Convenarum

"Tout cela est peu satisfaisant, dit Greppo (34), *ces thermes antiques ayant leur dénomination spéciale qui leur est constamment donnée ailleurs. Il serait donc plus juste de penser que ces Aquae ne portaient pas d'autre nom et peut-être de les identifier avec les Aquae Calidae mentionnées dans ces contrées par l'Anonyme de Ravenne seul, qui les nomme après Ruscione. Ces Aquae ne paraissent pas avoir été une mansion, peut-être s'agit-il d'Ax en Ariège".*
Cependant la proximité de Lugdunum rend le nom d'Aquae Convenarum le plus vraisemblable, puisqu'il correspond au nom du peuple de ce territoire.

La Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne, *date de l'époque franque, mais est rédigée à l'aide de documents plus anciens : elle mentionne les Aquae Convenarum.*

L'Itinéraire d'Antonin, *en dépit de son nom, est postérieur aux Antonins : c'est un tableau plus où moins officiel des villes et des distances entre deux points extrêmes, avec les milles séparant chacune de ses localités.*
Les Aquae Convenarum sont citées entre Oppidum Novum à VIII milles à l'Ouest et Lugdunum Convenarum à XVI milles à l'Est.

Les Vestiges Archéologiques.

Les traces de thermes et les ex-votos adressés au dieu protecteur de la source, ont permis l'identification dans la région :

Les "Thermae Onesiorum", actuellement Bagnères-de-Luchon cités par Strabon où les vertiges de Thermes importants ont été mis en évidence depuis le XVIIIe siècle. Les nombreux autels votifs confirment la grande fréquentation de cette station, même par des baigneurs venus de loin.

Les "Aquae Convenarum", probablement le Capvern actuel, ont gardé longtemps de nombreuses traces thermales sur le plateau où de petits aqueducs amenaient l'eau des sources.

" Vicus Aquensis" actuellement Bagnères-de-Bigorre, avait de vastes installations balnéaires et de magnifiques dédicaces.

"Labarthe-de-Rivière a conservé son griffon et un bassin intacts ainsi qu'une inscription dédiée au dieu Baïcorrix. En bordure de l'ancienne voie romaine s'élève encore les ruines d'une pile romaine.

Salies-de-Salat vit, dès les premiers siècles, l'exploitation de ses salines. Son eau était peut-être utilisée dans un but thérapeutique.

Aulus, seule station thermale des Consoranni, offre le seul exemple de buvette gallo-romaine de la région.

Le Val d'Aran avait deux petites stations :

A Artias, on a trouvé des baignoires et des inscriptions ainsi qu'à Lez.

Dans les vallées de la Neste à Serrat de Peyra on honorait le dieu Arixo et à Cadéac le dieu Illunnus et Jupiter Beissiris.

En revanche quelques stations thermales n'ont que des traces minimes d'occupation gallo-romaine :

à Encausse, une baignoire et une inscription
à Siradan, une inscription.

On peut supposer que les eaux très proches de l'oppidum de St Lizier, ne furent pas méconnues.

* * *

LES «AQUAE CONVENARUM»

Leur situation est encore discutée.

Sur la voie qui relie les Aquae Tarbellicae (Dax) à Toulouse, l'Itinéraire d'Antonin les situe entre Oppidum novum et Lugdunum convenarum.

Voici le fragment d'itinéraire : "Iter ab Aquis Tarbellicis Tolosam"

Beneharnum XVIIII millia plus minus (à peu près)

Oppidum novum XVIII millia plus minus, identifié généralement avec Lourdes.

Aquas Convenarum VIII millia plus minus

Lugdunum Convenarum XVI millia plus minus

Calagorrim XXVI millia plus minus

Aquas Siccas XVI millia plus minus

Vernim Solem XII millia plus minus

Tolosam XV millia plus minus

Donc ces Aquae sont à 16 "millia passuum" de Lugdunum, et un mille = 2 221 m, ce qui représente 35, 536 kms.

L'Anonyme de Ravenne place les Aquae Convenarum parmi les cités de la Septimanie.

Bonnard et Percepied rapportent les éléments de la discussion (35) *:*

> *"La position géographique de cette station a fait l'objet de controverses d'autant plus vives qu'elle était située dans une région où abondent les eaux minérales ; ce qui a permis de lui assigner jusqu'à quatre positions différentes, correspondant toutes à des sources thermales ou minérales qui avaient des traces indiscutables d'occupation romaine.*

L'assimilation de Lugdunum avec St Bertrand-de-Comminges est le seul élément de certitude : mais l'identification des autres stations, l'évaluation des distances, le tracé de la voie sont autant de points de discussion, même entre les érudits locaux qui ont cependant pu étudier sur le terrain ce problème intéressant".

Si pendant longtemps la plupart furent d'accord pour placer les Aquae Convenarum à Bagnères-de-Bigorre – 35 kms étant trop pour Capvern – plus récemment l'unanimité semble s'être ralliée à Capvern.

Nous reprendrons rapidement les arguments des premiers qui appuyaient leur hypothèse sur l'importance des ruines thermales de Bagnères :

Walckenaër dit (36) *sans précision que*

"les mesures anciennes démontrent que Bagnères est l'Aquae Convenarum de l'Itinéraire d'Antonin".

Desjardins est également de cet avis, de même Sacaze dans l'Histoire ancienne de Luchon, Longnon, la Commission Topographique des Gaules, enfin Bertrand dans "les Voies romaines en Gaule".

D'Anville, dans sa Notice de l'Ancienne Gaule (37), *après avoir semblé admettre cette interprétation s'était rejeté sur Capvern "car il trouvait les Eaux de Bagnères-de-Bigorre trop avancées à l'intérieur de la Bigorre mais il jugeait exagéré le chiffre XVI". En fait il se trompait pour avoir vu des lieues gauloises dans les miles de l'Itinéraire .*

Au contraire plusieurs auteurs placent ces Aquae à Capvern :

Pour Dumège "on ne saurait rechercher ailleurs les Aquae Convenarum. Toute cette contrée est une des plus riches en monuments romains. Les environs de ce lieu conservent des vestiges de voies antiques et de retranchements : à Capvern même on a retrouvé de nombreuses médailles romaines, mais pas d'inscriptions et seulement quelques vestiges d'installation thermale".

Mais ces arguments sont-ils suffisants ? En de nombreux points du territoire des Convenæ des vestiges gallo-romains, même plus importants ont été mis à jour

Curie-Sembers et Greppo se rallient à Dumège.

Deux stations peuvent être rapidement éliminées car situées entre Lugdunum et Tolosa :

Encausse, proposé par le Chanoine Abadie,

Labarthe-de-Rivière par Morel et Gautier : s'ils font remarquer, à bon escient, que Bagnères-de-Bigorre avait un nom qui nous est bien connu (Vicus Aquensis), situé sur le territoire des Bigerriones et non des Convenæ, Labarthe est par contre tout proche de Lugdunum, mais en delà, en direction de Toulouse.

Si l'on suit actuellement la route départementale qui relie St Bertrand-de-Comminges à Capvern par les villages qui bordaient la grande voie Toulouse–Dax, on totalise 27 kilomètres. Mais la route ne traverse plus de nombreux petits villages perchés au flanc des montagnes. Aussi la voie gallo-romaine parcourait-elle une distance supérieure, et le chiffre de 35 kilomètres est compatible avec la géographie.

Par contre entre Capvern et Bagnères, il faut parcourir au minimum 21 kilomètres et le chiffre de 48 - 50 semble trop élevé si les 16 milles de l'Itinéraire sont exacts.

Les vestiges gallo-romains de Capvern, dans le quartier de Sère, sont venus confirmer l'existence d'une station thermale en cet endroit. Etait-elle suffisamment importante pour que l'Itinéraire la mentionne plutôt qu'une autre, alors qu'il omet de citer " Vicus Aquensis " ? Ce n'est pas une simple bifurcation de routes qui aurait pu le motiver, car les différentes voies se re joignent vers Labarthe-de-Neste, à plusieurs kilomètres à l'Est.

Seule la découverte d'une inscription portant le nom d'Aquae Convenarum pourrait trancher la discussion.

Les XVI milles : 35,5 kms de l'Itinéraire justifient l'identification de Capvern avec les Aquae Convenarum mais alors les VIII milles : 17,7 kms sont insuffisants pour le trajet de Capvern à Lourdes.

Si l'on émet l'hypothèse d'une erreur de copiste, deux sont possibles parmi les plus fréquentes : soit l'oubli d'un X devant le VIII, ce qui donne XVIII milles : 40 kms, qui correspondent parfaitement à la distance séparant Capvern de Lourdes. Dans ce cas, Capvern serait bien les Aquae Convenarum,
soit la transformation en XVI du XXI original, par déformation de l'un des X. Les 46,6 kms ainsi obtenus séparent exactement St Bertrand-de-Comminges de Bagnères-de-Bigorre et les VIII milles entre Bagnères-de-Bigorre et Lourdes sont alors valables. Bagnères-de-Bigorre serait ainsi les Aquae Convenarum.

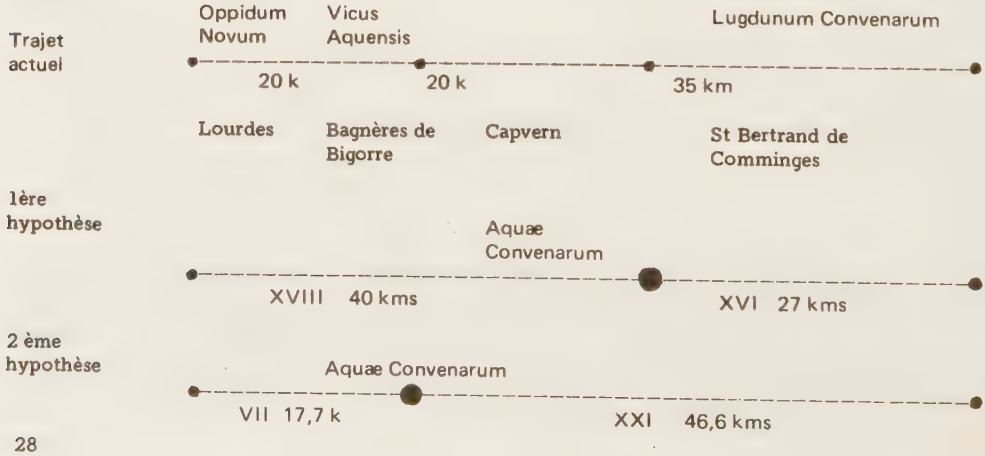

DESCRIPTON ARCHÉOLOGIQUE DES STATIONS THERMALES DES PYRÉNÉES CENTRALES

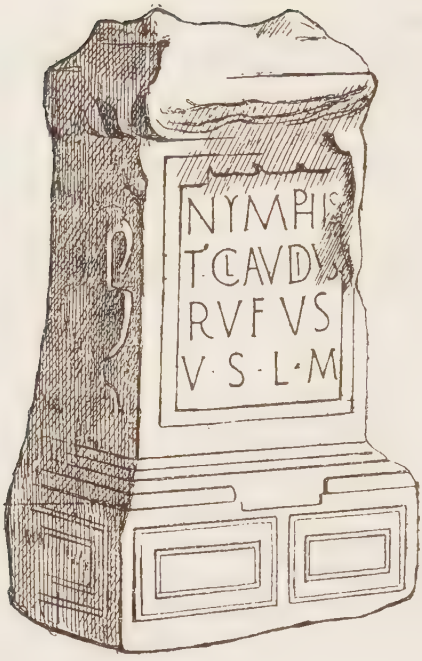

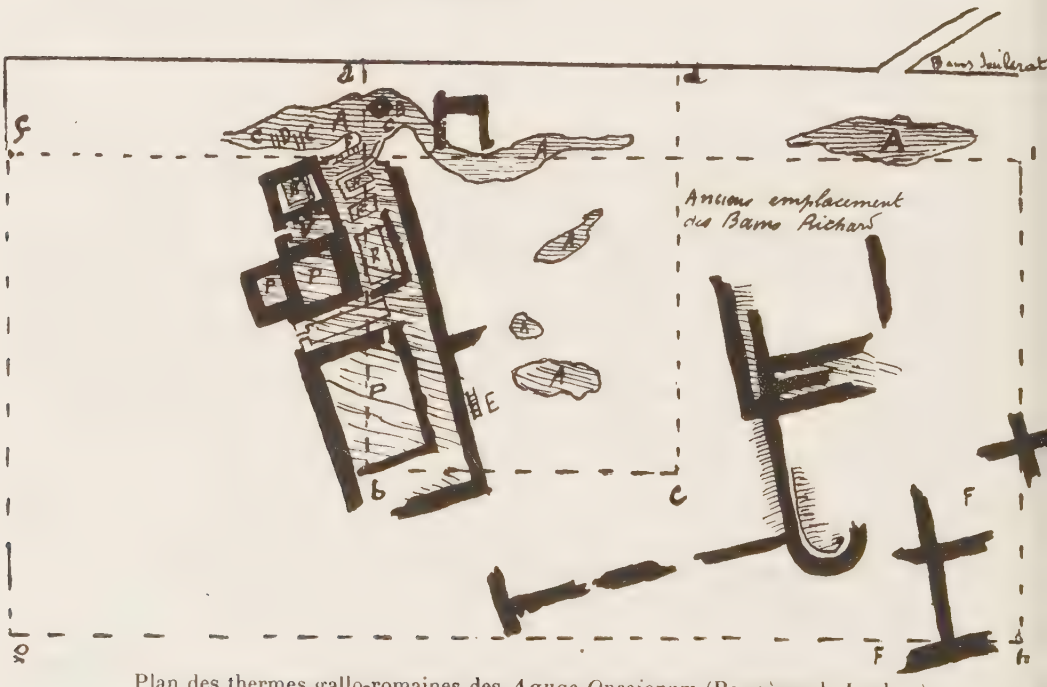

Plan des thermes gallo-romaines des *Aquae Onesiorum* (Bagnères-de-Luchon)

E. Chambert, architecte des thermes, del. (1848-1855).

a. b. c. d. Périmètre des thermes en 1803. — *f. g. h. i.* Périmètre des thermes actuels. — *A. A. A.* Divers empâtements de maçonnerie en ciment romain. — *B.* Source romaine captée par du béton et par une cloison de bois. — *C. G.* Conduits en plomb des eaux chaudes. — *D.* Captages avec tuyaux de bois. — *E. E.* Conduits des eaux avec caniveaux faits de tuiles plates à rebords. — *F. F.* Points où ont été découverts des débris indiquant des habitations. — *P. P. P.* Piscines. — *R R. R.* Réservoirs. — *Y.* Étuve ou *caldarium.*

THERMAE ONESIORUM

ou BAGNERES - de - LUCHON

" Dans le territoire des Convenae se trouvent la ville de Lugdunum et les magnifiques thermes des Onésiens, aux eaux excellentes " écrit Strabon vers l'an 19 de notre ère.

Selon les traditions locales, Auguste serait venu visiter les Thermes Onésiens dont les eaux avaient guéri les blessures d'un soldat de Pompée, lorsque le célèbre général romain organisa la ville de Lugdunum Convenarum.

Avec la paix romaine, Luchon antique parvint à l'apogée de sa splendeur. C'est probablement le souvenir de cette époque si prospère qui inspira, par la suite, la devise de cette station pyrénéenne :

Balneum Lixonense post Neapolitense primum

car les eaux thermales sulfurées du golfe de Naples, celles de Baïes surtout, étaient les plus renommées de l'univers.

L'intérêt de Luchon pour les Romains est exposé clairement par R. Lizop dans sa remarquable thèse (38):

La vallée de la Pique – Mosa de son nom antique – affluent de la Garonne supérieure, et celles de ses affluents, constituent le pays de Luchon, habité à l'époque pré-romaine par le petit peuple des Onesii, dont la divinité principale était le dieu Ilixo, éponyme de cette vallée et de sa localité centrale – aujourd'hui Bagnères-de-Luchon.

Nulle région de la Chaîne pyrénéenne n'offrait des conditions plus favorables à l'établissement de l'homme qui s'y fixe dès les temps néolithiques : climat relativement doux et sol fertile, pentes ensoleillées, paturages des vallées et de hautes montagnes, vastes forêts, mines de fer et de plomb argentifère , eaux sulfureuses aux puissantes vertus curatives, jaillissant au pied de la montagne de Superbagnères.

Ces ressources de tout genre et particulièrement les eaux thermales, attirèrent de bonne heure l'attention des Romains. Un centre important de romanisation se constitua au cœur de ces vallées du pays de Luchon, aux

Thermes Onésiens. Ainsi s'explique l'abondance des inscriptions et des vestiges gallo-romains jusque dans les villages les plus reculés. La civilisation gallo-romaine s'y est partout superposée aux traditions indigènes, sans les détruire.

La petite capitale des Onesii s'était installée dans la presqu'île triangulaire située en arrière du confluent de la Pique et de l'One, immédiatement au-dessous du Luchon actuel, au lieu dit " d'Aygues-juntes ". C'était un lieu de marché à proximité des sources chaudes, qui jaillissent à un kilomètre de là. L'emplacement de ce Luchon pré-romain et gallo-romain correspond au vieux quartier de la ville actuelle, autour de l'église et de la mairie. La voie romaine y accédait par un pont sur l'One. L'une des bornes milliaires qui la jalonnait a été retrouvée à Barcugnas (39).

L'identification de Luchon aux Thermes Onésiens ne fait aucun doute, devant le nombre considérable de marbres votifs et l'importance des bâtiments thermaux exhumés.

Le nom Onésien est donc directement en rapport avec celui du fleuve qui traverse le vicus.

D'après les vestiges de constructions retrouvés à proximité des thermes, un quartier de baigneurs et d'étrangers s'était constitué près des sources. Un prolongement de la voie romaine, correspondant à peu près aux allées d'Etigny actuelles, devait les relier à la vieille bourgade du confluent.

Les vestiges des Thermes gallo-romains mis à jour à partir du XVIII è siècle confirment les descriptions de Strabon et de Pline l'Ancien qui parlent de " leur étendue et de leur magnificence, de leur beauté et de la célébrité de leurs eaux excellentes" . Les fouilles ont témoigné indirectement du grand nombre de curistes qui fréquentaient ces thermes.

On a cherché à préciser la **date** de construction de cet édifice, établi près des sources, à l'emplacement des thermes actuels :

La date de 25 à 24 av. J.C. est attribuée un peu gratuitement par les historiens locaux (41) mais la réputation des eaux, si bien établie dans le monde romain à l'époque où écrivait Strabon (début du Ier siècle après J.C.) laisse supposer que l'aménagement des Thermes Onésiens par les Romains date du Ier siècle av. J.C., ainsi que la construction du premier établissement thermal. Celui-ci a pu être postérieurement remanié, agrandi, embelli, probablement à l'époque des Antonins.

Les premières traces de l'établissement romain semblent avoir été révélées par les fouilles entreprises en 1711 par le Gouverneur du duc du Maine , d'Orbessan.

En 1736, le curé Bordage signale d'autres découvertes .

Mais c'est en 1763 que d'importants restes d'antiquités romaines furent mis à jour, au cours des travaux commencés par l'Intendant de la Généralité de Gascogne, Mégret d'Etigny, qui avait décidé de " tirer de l'obscurité dans laquelle elles étaient demeurées depuis tant de siècles, ces eaux déjà célèbres sous les Romains, qui y avaient construits des Thermes somptueux ".

En réalité, seuls les travaux entrepris de 1805 à 1807 pour la fondation du premier établissement et de 1848 à 1855 pour la construction des Thermes actuels, révélèrent dans leur intégralité les Thermes antiques :

Ils avaient les dimensions du monument actuel. Et nous nous en rapportons à la description de Lambron, reproduite par J. Sacaze dans l'Histoire ancienne de Luchon (42) :

" Lors des premières fouilles, on découvrit deux bassins peu éloignés et placés sur la même ligne, au pied de la montagne. Le premier mis à découvert en 1805 n'avait qu' 1 m 75 de largeur, longueur et profondeur. Le second trouvé deux ans plus tard, en 1807, était carré, et avait, avec la même profondeur, 6 m 50 sur chacun de ses côtés.

Il régnait au pourtour de l'un et de l'autre un gradin qui sans doute servait de siège. Toutes leurs faces étaient revêtues de dalles en marbre blanc, usées par les eaux, mais si artistiquement maçonnées que les jointures en étaient presque imperceptibles et qu'on ne peut les détacher qu'en les brisant. Le plus petit de ces bassins paraissait avoir été alimenté par une source minérale qui fut enfouie sous l'aile droite de l'établissement, celle-ci ne pouvant être utilisée dans cette construction à cause de la profondeur à laquelle elle se trouvait. Sa température était de 42°5 et son débit, réduit sans doute, n'était que de 6 m 3 66 par 24 heures ".

Au cours des deuxièmes fouilles - dont il existe un plan, dressé au cours de la découverte des substructions romaines - cf figure - on a trouvé trois piscines PPP superposées l'une à l'autre, et plusieurs réservoirs RRR qui servaient sans doute à refroidir l'eau nécessaire à alimenter ces bassins .

Le bassin inférieur était une véritable piscine de natation. Sa forme était

celle d'un quadrilatère de 7m de large sur 10m de long. Toutes ses parois, même le fond étaient revêtues de marbre blanc. On a trouvé dans les débris qui le remplissaient, des fragments de poterie d'une couleur brune, recouverte de l'émail le plus brillant et le plus solide, puisqu'il n'avait été altéré ni par le temps, ni par un long enfouissement, ni par l'action corrosive des eaux sulfureuses. Le conduit de vidange contenait par ailleurs des préparations cosmétiques, des épingles à cheveux: différentes parures prouvaient l'utilisation du bassin par les dames romaines (43) .

" Le bassin qui dominait presqu'immèdiatement la piscine de natation, était plus petit; il n'avait que 4 x 5m et était revêtu simplement de dalles ordinaires du pays.

Le troisième, le plus petitdes trois puisqu'il n'avait que 2,5 x 3m était le plus élégant. (De nombreux anneaux de patriciens s'étaient égarés dans le canal de vidange). Ses murs étaient enduits d'une forte couche de ciment sur lequel le marbre blanc se trouvait appliqué. Il pouvait aisément contenir 8 à 10 personnes.

Les réservoirs où les eaux venaient se refroidir, étaient construits en partie en ciment, en partie en briques d'une très forte épaisseur et d'une admirable conservation. Le nombre et la disposition de ces réservoirs semblent démontrer que les Romains ne faisaient point usage de l'eau froide.

Chambert, en effet, n'a trouvé aucune disposition propre à introduire la source froide dans les bassins.

Ils étaient alimentés par quatre sources, presque toutes captées avec du béton et des cloisons de bois. L'eau était amenée soit par des tuyaux de plomb, par des conduits en bois, soit plus simplement par des caniveaux faits avec des tuiles plates et à rebords, cimentés avec du béton.

Le réservoir supérieur recevait sans doute les sources les plus chaudes, car il fournissait à la salle, des vapeurs obtenues par une **disposition des plus simples et des plus remarquables**, grâce au passage des eaux sous une voûte percée de trous nombreux et soutenue par de petites colonnes en terre cuite.

Les bassins étaient non seulement alimentés par ces réservoirs, mais leur disposition superposée permettait aux deux petits de déverser leur trop-plein dans la piscine de natation. Le plus petit paraît avoir été desservi par une

source spéciale qui y arrivait au moyen de trois syphons en brique dont l'un a été retrouvé parfaitement intact ".

Le Docteur Garrigou a particulièrement étudié les **conditions de captage** :

" Les eaux sulfureuses chaudes, que des galeries vont chercher aujourd'hui dans les profondeurs du sol de la montagne de Superbagnères, sortaient toutes des atterissements et venaient au jour, après avoir imprégné les terrains meubles (dépôts glaciaires et éboulis déjà imbibés par les eaux superficielles).

Elles étaient alors recueillies par des appareils de captage en béton avec des cloisons de bois " – que Lambron nous a décrit en détail.

Diverses substructions et plusieurs indices (des vestiges de muraille, des détritus de bois, du charbon, des débris de plusieurs ustensiles de ménage) montraient, selon Lambron, que des habitations et des hôtelleries pour les baigneurs étaient construites autour des thermes.

Une vaste construction, attenante aux thermes du côté nord, semble avoir été une sorte de dispensaire pour les malades : des poids et de nombreux fragments d'os le font supposer.

Avait-il un caractère religieux, analogue aux Temples médicaux? Peut-être s'agissait-il simplement d'habitations pour loger les baigneurs, ou de boutiques diverses.

Mais la particularité de ces Thermes antiques, qui prouve bien leur importance sous la domination romaine, tient au nombre surprenant de leurs inscriptions votives, gravées sur la face antérieure d'autels en marbre blanc ou en pierre plus commune, et dont plusieurs sont ornés sur leurs faces latérales, de la patere et du prae fericulum, vases sacrés servant aux libations et aux offrandes.

Sur la voie qui relie les Thermes Onésiens à Lugdunum Convenarum, une borne milliaire près du pont de Labroquère (dont certaines culées sont romaines) porte cette inscription :

imp. CAES. p. li
ci NIO
val ERIANO. aug.
et IMP . CAES
p.l. ICINIO
gal LIENO VALERIA
NO AVG. M.P.

(M = monumentum
P = posuerunt)

ce qui signifie :

" A l'Empereur César, P. Licinus Valerianus Augustus, et à l'Empereur César P. Licinus Galienus Valerianus Augustus dédicacèrent ce monument ".

A Luchon même, ou dans ses tous proches environs, les autels votifs consacrés aux divinités des sources sont remarquables, souvent par leurs proportions et leur élégance.

Dumège cite une cinquantaine de ces petits monuments. Un procès verbal, rédigé le 8 Septembre 1766 par le consul et le premier échevin de Luchon, mentionne 24 autels anépigraphes ou avec inscriptions trouvés lors des fouilles de 1764, près des Thermes. Une vingtaine en est parvenue jusqu'à nous, dans diverses collections publiques ou privées.

Beaucoup de ces petits monuments épigraphiques sont dédiés aux **Nymphes** parfois qualifiées d'Augustæ, la plupart en marbre blanc de St Béat, dont quelques uns sont conservés à l'établissement thermal et au musée de la ville, et les autres dispersés dans les musées de Toulouse, d'Auch, de Beauvais et les collections particulières.

Aux Nymphes Augustes :

NYMPHIS
AVG
SACRUM
A
E
S
V S L M

Après les trois premiers mots parfaitement lisibles = Autel aux Nymphes Augustes, J. Sacaze précise que la 7ème ligne bien que très effacée, porte cependant les traces des sigles VSLM, tandis que les trois lettres encore visibles correspondent au nom du dédicant.

VSLM est l'abréviation de **Votum solvit libens merito**
c'est-à-dire
un tel " acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance ".

Un autre cippe, qui se voyait encore en 1827 dans les ruines de la chapelle de Gaut, est le seul qui ne porte aucun nom de dédicant :

NYMPHIS
AUGUST
SACRUM

Peut-être, selon Greppo (44) parce qu'il s'agissait d'un monument public.

Il semble plus probable que ce monument était gardé d'avance, à la disposition des acheteurs, et il ne restait plus qu'à y ajouter le nom et la formule votive. D'ailleurs, Dumège dit avoir trouvé au même endroit un autre autel sans inscription.

Une femme, Valéria Hellas remercie également les Nymphes Augustes; ce marbre est aujourd'hui au musée de Toulouse.

NIMPHIS
AVG
VALERIA
HELLAS
V S L M

La plupart des autres ex-votos ne portent que le nom des Nymphes, sans qualificatif, d'ailleurs écrit dans une orthographe variée. Ils montrent les connaissances rudimentaires des graveurs – probablement tailleurs de marbre pendant l'année, et qui venaient, lors de la saison des cures, gagner leur vie dans les parages des Thermes.

NIMP	Aux Nymphes
C.V. OPT	Caius Valerianus ? Opta
TATUS	tus,
V S L M	a accompli son voeu avec empressement et reconnaissance.

Cet autel de la collection d'Agos, en dehors du i de Nymphis, porte un redoublement incorrect du T dans Optatus et une abréviation insuffisante V pour VAL.

Et encore les autels suivants :

NYMPHIS	Aux Nymphes
C. RUFONIUS	Caius Rufonius
DEXTER	Dexter
VSL /	acquitte son voeu .....

NYMPHIS	Aux Nymphes
LUCANUS	Lucanus
ET EROTIS	et Erotis (femme)
VSLM	acquittent leurs voeux .....

NYMPHIS	Aux Nymphes
T. CLAUDIUS	Titus Claudius
RUFUS	Rufus
VSLM	acquitte son voeu
	(aujourd'hui au château de Vézenobnes dans le Gard) (45)

NIMPIS	Aux Nymphes
MONTANA	Montana
MONTANI /	fille de Montanus
VSLM	acquitte son voeu .....
	(aujourd'hui à Toulouse)

NYMPHI /	Aux Nymphes
EBELO	Ebelo
FABI	Fils de Fabius ?
VSLM	acquitte son voeu .....
	(aujourd'hui à Toulouse)
NYM ////	Aux Nymphes .....
ANDEM //	Cette inscription, évidemment mal lue, a
NAMRON /	d'abord été publiée par Dumège (46)
.....	
VSLM	Découverte aux Thermes de Luchon, elle a aujourd'hui disparue.

Enfin, deux inscriptions prouvent que depuis le pays des Rutènes, peuple gaulois dont la ville principale était Rodez jusqu'à celui des Ségusiaves, qui habitaient au confluent du Rhône et de la Saône, où s'élèvera la ville de Lyon, on venait aux Thermes Onésiens.

NYMP /// (his)	Aux Nymphes
NANV /// (tia)	Nanutia
SACRA	Sacra
RUTAEN / (a)	Rutène
VSLM	acquitte son voeu .....
	(actuellement à Toulouse)
NYMPHIS	Aux Nymphes
CASSIA	Cassia
TOUTA	Touta
SEGUSIAVA	Ségusiave acquitte son voeu .....
VSLM	(à Toulouse)

Pour Greppo (47), le nom de TOUTA fait appafaître la syllabe OU exceptionnelle, en dehors de la tribu OUFfeutina qu'on lit sur un assez grand nombre de monuments. A la ligne suivante, le nom ethnique est également rare; ce serait celui d'une malade venue de loin bien qu'elle eût dans sa patrie les Aquæ Segete.

Le dernier groupe d'ex-votos est dédicacé au dieu éponyme des sources, du pays et peut-être de la capitale des Onésiens :

ILIXO.

Plusieurs épigraphistes ont admis que ce dieu portait indifféremment les noms de Ilixo ou de Lixo. En réalité, les textes authentiques portent tous Ilixo, et c'est sous cette dénommination seule que le protecteur des eaux de

Luchon doit prendre place dans la mythologie pyrénéenne. Un rapprochement s'impose entre le nom du dieu et celui de Luchon qui semble en dériver incontestablement.

ILIXONI	Au dieu Ilixon
DEO	
FAB FESTA	Fabia Festa
VSLM	acquitte son voeu

ILIXONI	Au dieu Ilixon
DEO	
SECUNDI	Secundinus
NUS VER	fils de Verecundus
ECUNDI . f.	

et enfin certains frangments

DEO	ILIXO	ILIXO
I. IXO	I	M
	VSLM	VS

Un autel scellé au-dessus de la grande porte de l'établissement thermal est l'œuvre d'un faussaire (48)

DEO
LIXONI
FABIA RUFI
F. PAULINA
V S L M

Sur une seule inscription, un autre dieu des Eaux Thermales, BELCO, est associé aux Nymphes. Selon Lizop (49), le nom apparaît aussi sur un autel trouvé près des sources de Gazost, dans la vallée d'Argelès.

Une inscription de la vallée de Larboust, voisine de Luchon, est dédiée à la TUTELA qui dans toute la Gaule présidait aux sources. Cette Tutela n'était pas sans rapport avec les Eaux Onésiennes :

TUTELAE	A Tutèle
BONIO	Bonion
SPURIF	fils de Spurus
V S L M	acquitte son voeu .....

On cachait avec soin ces divinités tutélaires pour éviter que l'ennemi ne les invoque et ne les attire à lui en les suppliant.

Une dernière inscription, trouvée à l'Eglise de Montmajou, dans la commune de Cier-de-Luchon est rapportée par J. Sacaze :

I O M	J (ovi) O (ptimo) M (aximo)	
//////////		A Jupiter, très bon et très grand .....
//////////		
//////////		Cette inscription est fruste.
VSLM		Le nom du dédicant a complètement disparu.

Là, comme partout, malheureusement, aucun effort de conservation n'a été tenté, et les fondations des nouveaux thermes sont venues recouvrir les ouvrages anciens dont toute trace a disparu.

L'analogie des sources sulfureuses de Luchon avec celles de Baïes permet de de penser qu'elles furent utilisées pour traiter les mêmes affections et selon les mêmes méthodes : c'est ce que nous étudierons lors de l'analyse des méthodes thermales et des indications thérapeutiques de l'époque.

La cause de la disparition des Thermes Onésiens est peu claire. Des fouilles n'ont pas permis d'éclairer les circonstances qui ont pu accompagner leur ruine. Sacaze signale, d'après Salvien (50) la prospérité de la Novempopulanie – dont Luchon fait partie – à la fin du IV^{è} siècle et au commencement du V^{è}. Leur destruction, selon lui, date de la grande invasion qui marqua le début de ce siècle ou de la prise de Lugdunum Convenarum par les Francs du roi Gontran en 585. Greppo (51) pense plutôt à un éboulement de terre et de rochers qui aurait tout enseveli, mêmes les sources.

* * *

VICUS AQUENSIS
ou BAGNERES - de - BIGORRE

A l'époque gallo-romaine, Bagnères-de-Bigorre était déjà une ville thermale au pied du mont Bédat où jaillissaient les sources sulfatées calciques.

Sur l'emplacement des anciens thermes, on a mis à jour :

deux autels votifs dédiés aux Nymphes, un à Mars, un au dieu topique indigène Agho

des fragments de colonne

des monnaies frappées à l'effigie des empereurs

les traces de trois ou quatre piscines de marbre

des tronçons d'aqueduc souterrain voûté, dont certains sont encore utilisés.

L'unique inscription connue désigne l'agglomération comme bourgade (vicus). Elle portait comme toute ville thermale le nom d' " Aquae " accompagné d'un qualificatif ou d'un nom de peuple qu'on omettait facilement dans l'usage local. Le nom de Balnearia (les bains en langue populaire)a prévalu .

Ces eaux minérales ne furent renommées qu'après la soumission de l' Aquitaine et de tout le pays situé entre Garonne et Pyrénées.

Cependant, certains pensent que la conquête de la Bigorre est due à Messale, ce que l'on peut déduire de la VIIIè élégie de Tibulle (Liv.Ier) adressée à ce capitaine :

" Non sine me parsus honos : Tabella Pyrene Testis, et Oceani littora Santonici ".

Greppo s'étonne que ni la table de Peutinger, ni les autres itinéraires romains, ni aucun des auteurs de l'Antiquité ne mentionnent le nom de ce lieu .

Il nous serait demeuré totalement inconnu sans la découverte d'un marbre antique, devenu ainsi important pour la géographie de la Gaule. Il nous donne sinon précisément le nom antique de ce lieu, tout au moins l'appellation ethnique Vicani Aquenses par laquelle étaient alors désignés les habitants qui érigèrent le monument.

Des découvertes ont mis à jour d'importants fragments des anciens thermes mais ils n'ont pas été conservés :

" Une immense piscine à gradins de marbre rose, ornée de moulures travaillées avec art et d'un beau poli, fut exhumée lorsqu'on construisit en 1823 l'établissement actuel; elle se développait sous une portion du pavillon nord des Thermes, sur toute la largeur de la place et une partie de la maison Jalon.

La conservation en était parfaite, et malgré les réclamations de bien des gens, les prières de bien d'autres, l'architecte ne voulut rien entendre et posa son moellon neuf sur le marbre antique " (Dumont 52).

Gauderax (53) précise mieux encore les aménagements romains pour faciliter l'usage des eaux :

" On a découvert à la profondeur 1m 5 environ, des revêtements de marbre artistement travaillés qui attestent que des thermes romains avaient existé en ces lieux.

En creusant plus avant, à 3m de profondeur, sous plusieurs couches de sédiments, on a trouvé une première piscine, de forme carrée, revêtue de marbre, d'un travail soigné : le fond de ce réservoir est formé de dalles; des banquettes en forment le pourtour.

Près de là, on a mis à jour d'autres revêtements de marbre, appartenant à deux autres piscines également carrées, dont la construction ressemble à la première, mais leur fond est de ciment rouge.

En poursuivant les recherches, on a reconnu que ces trois piscines reposaient sur des massifs de béton de 1m 5 d'épaisseur.

Des fouilles ultérieures ont encore révélé l'existence d'une quatrième piscine près des premières, de forme circulaire ou elliptique dont la dimension parait être d'environ 9 mètres. Elle offre dans son ensemble un travail analogue à celui des précédentes.

Les banquettes, bien conservées, étaient recouvertes d'un ciment rougeâtre, qui par l'inégalité de ses couches, laisse présumer cependant qu'elles étaient revêtues de marbre.

La nature des constructions et du ciment, les briques de grande dimension, les médailles d'Auguste, de Trajan, de Marc Aurèle, trouvées dans ces décombres, prouvent évidemment qu'elles furent l'ouvrage des Romains .

Parmi ces médailles, il en est une formée de deux plaques de cuivre; vide à l'intérieur, elle pourrait avoir servi à renfermer les cendres de quelque Romain. D'un coté, elle représente la tête d'une jeune fille dont le dessin est parfait; de l'autre, le squelette d'un guerrier tenant une lance à la main gauche. On lit sur le pourtour ces mots : Chrispina Augusta ".

En 1868, Vaussenat (54) informe la société d'un relèvement de plan qu'il vient de faire de deux piscines romaines sous la maison Daignons, rue de la Conciergerie. La source thermale dont il vient d'opérer le captage, sourd à une faible distance de ces deux piscines et au point intermédiaire. Là, comme dans beaucoup d'autres constructions anciennes, il a recueilli des tranches sciées d'un marbre blanc qui ressemble à celui actuellement exploité et connu sous le nom de pierre de Lomné.

Dumont a également signalé l'existence de pompes en briques à l'aide desquelles les eaux étaient captées, ainsi que d'aqueducs assez nombreux.

L'espace très considérable, près de 300m, sur lequel ont été trouvés les restes d'ouvrages anciens le portait à croire qu'il avait existé à Bagnères plusieurs établissements distincts :

" Il ne nous parait pas possible de supposer avec les restes découverts, un bâtiment de 300m de long. Une construction de cette importance aurait laissé plus de traces ".

Bordeu donne quelques détails sur l'une des sources de Bagnères (55) : " Dumoret le vieux est fort ancien, il date du temps des Romains. On y voit des tuyaux remplis de concrétions pierreuses de plus de deux mètres d'épaisseur et en couches de différentes couleurs : on sait par tradition que ces tuyaux furent les premiers que l'on mit à la source ".

Les documents épigraphiques furent également riches :

L'inscription de B. de B. gravée sur un cippe en forme d'autel et connue depuis plusieurs siècles, nous est parvenue dans son intégralité et elle semble prouver que le nom ancien de cette localité était Vicus Aquensis " Le Bourg des Eaux " et ne comportait pas d'autre désignation, qui eût trouvé sa place sur le marbre dédicatoire (56) :

NUMINI ' AUGUSTI
SACRUM
SECUNDUS . SEMBEDO
NIS . FIL . NOMINE
VICANORUM . AQUEN
SIVM . ET. SUO POSVIT

" A l'esprit divin d'Auguste ou à la divinité Auguste, Secundus, fils de Sembedo, a élevé cet autel au nom de la Bourgade des " Eaux " et au sien propre "

car Vicani signifie villageois de villes d'eaux.

L'autel est signalé au XVIè siècle dans l'Eglise St Martin qui s'élevait à l'emplacement du Temple de Diane et fut détruite sous l'influence du christianisme. On peut supposer un réemploi sur place ou dans un lieu proche de l'emplacement primitif.

Actuellement, cet autel est sur le palier de l'escalier des Thermes, parfaitement mis en valeur.

Cette manifestation du culte rendu aux Empereurs romains, assez rare en Gaule, est à rapprocher de la décision prise au IIè siècle ap. J.C., par la population de Narbonne de révérer le " Numen Augusti ".

L'autel était peut-être à côté d'une statue impériale (Auguste peut se rapporter à n'importe quel empereur romain).

Les offrandes étaient des libations de vin et d'encens et dans les grandes occasions des sacrifices sanglants ; il ne devait pas y avoir de prêtres attachés à ce culte dans une bourgade, mais étant donné le caractère laïque de la religion romaine, n'importe quel personnage important pouvait sacrifier à Auguste.

Le dédicant appartenait à l'aristocratie du lieu, puisqu'il parlait au nom de tous. Son père, Sembedo, était indigène, mais sa romanisation était en cours puisque le nom de Secundus est latin. Toutefois, ni l'un ni l'autre n'avaient acquis la citoyenneté romaine et ils restaient de simples pérégrins.

C'est d'après cet autel consacré à Auguste qu'Hirschfeld identifie les eaux dont parle Crinagoras à celles de Bagnères-de-Bigorre. Mais cet argument est insuffisant, car le culte impérial était universel et cette inscription pouvait n'être qu'une manifestation de loyalisme vis à vis d'un Empereur peut-être postérieur à Auguste.

Pour Lizop (57), puisque ce sont les Vicani Aquenses qui dédient cet autel à Auguste " les eaux et les établissements devaient appartenir à la civitas ou au vicus dont dépendait les Thermes, c'est-à-dire de la collectivité des vicani ".

Les autres autels gallo-romains de Bagnères-de-Bigorre sont tous offerts par par des malades soulagés ou guéris par ses eaux thermales.

L'un d'eux s'adresse au **Dieu Mars invaincu** (58)

MARTI
INVICTO
GAIUS
NINICIUS
POTITUS
VSLM

découvert sur la colline de Pouzac, voisine de Bagnères-de-Bigorre, au XVIè siècle, dont la face nord s'appelle encore Monti Mars.

Mars, dieu romain, est à l'origine protecteur des troupeaux, des cultures et des paysans, autant qu'un dieu guerrier.

Invictus au sens de " qui échappe à la mort " est un qualificatif de dieu solaire Or justement les traces de culte solaire représentés par les feux de St Jean , les roues de balais enflammés autour du feu, les brandons miraculeux, sont restés particulièrement vivaces à Pouzac et à Trémons.

Ces pratiques venues du fond des âges perpétuent le souvenir d'un dieu protégeant les cultures et les maisons contre l'orage, mais aussi d'un dieu guérisseur des hommes et des animaux. Peut-être son pouvoir était-il en liaison avec les vertus curatives des sources thermales de Bagnères, peu éloignées.

Lors du triomphe du christianisme, Mars, comme tous les dieux païens se mua en démon, et la colline de Pouzac devint dans l'imagination populaire un rendez-vous favori de ses prêtres et de ses sorciers.

Le dédicant, C. dominicus potitus est un citoyen romain. Il est tentant de penser que son surnom de potitus est un dérivé de Potius qui est à l'origine de Potiacum, nom du domaine gallo-romain d'où sortit Pouzac.

Greppo, étonné, par la dédicace de cet autel au dieu Mars, rarement retrouvée auprès des Thermes antiques, se rallie à l'opinion de Millin (59):

" Il est probable que ce Caius Minicius Potitus était un homme de guerre que ces bains avaient guéri de ses blessures, mais qui méconnaissant le secours des nymphes, ne croyait devoir attribuer le rétablissement de sa santé qu'au dieu qui dans les combats protège les braves ".

Les autels dédiés aux **nymphes** ressemblent à ceux de Bagnères-de-Luchon

NYMPHIS
AVG
SACRUM

Un de ceux-ci était encastré dans le rempart proche des sources thermales et est gardé actuellement au musée de la ville :

NYMPHIS	Aux Nymphes
PRO . SALU	pour sa santé
TE SVA SE	Sever Seranus
VER SERA	
NUS V S L M	acquitte son voeu .....

Avant l'arrivée des Romains, les Aquitains, comme tous les Gaulois, honoraient les eaux courantes sous forme de divinité isolée et souvent féminine. Les Romains y reconnurent leurs Nymphes et vénérèrent particulièrement les plus secourables .(60)

Les divinités des eaux, dans cette région pyrénéenne, ont été particulièrement nombreuses, populaires et respectées jusqu'à nos jours.

Ce sont les dames blanches, dames de l'eau " Daume d'aygue " que l'on voit dit-on par temps clair peigner leurs cheveux blonds le long des ruisseaux.

Le dédicant Severius Seranus est un citoyen romain, d'origine indigène, dont cognomen se retrouve dans la région.

Mais comme aux Thermes Onésiens, une divinité tutélaire était plus spécialement attachée aux eaux du Vicus Aquensis :

AGHO

est cité par deux inscriptions votives découvertes près de Bagnères :

AGHONI	Au dieu Agho
DEO	
LABUSIUS	Labusius
VSLM	acquitte son voeu .....

La deuxième est fort mutilée mais on peut aisément reconnaître le nom de ce dieu dont la première lettre a été effacée :

DEO
GHONI
AULINI
AURINI
VSLM

Bien qu'aucun texte de l'Antiquité n'en ait parlé, le Vicus Aquensis dut jouir d'une renommée égale ou presque à celle des Thermes Onésiens comme le prouve la vaste étendue des fondations thermales.

Connues et utilisées sans doute par les indigènes, ces sources durent être aménagées dès le début de l'occupation romaine.

Ses eaux chaudes minérales, non sulfureuses, permettaient de traiter par le bain chaud et l'étuve la plupart des maladies.

AQUAE CONVENARUM

ou CAPVERN

A l'extrémité Nord-Ouest du territoire des anciens Convenae, en bordure occidentale du plateau de Lannemezan, près de Mauvezin, jaillissent les deux sources de Capvern (nom dérivé de Caput viridem), laxatives et diurétiques, sulfatées calciques et ferrugineuses, appelées aujourd'hui la Hount-Caoute et le Bourridé.

Cette station est située sur le parcours de la voie romaine de Toulouse à Dax. Nous avons vu qu'il était possible de l'identifier, sous certaines réserves, avec les Aquae Convenarum de l'Itinéraire d'Antonin.

Des ex-votos, des médailles romaines, des substructions antiques sont les indices certains de l'antique exploitation des eaux thermales de cette station .

La plupart des vestiges gallo-romains ont été découverts sur le plateau de Sère, où se dressait anciennement une chapelle aujourd'hui détruite dont les fondations étaient en forte maçonnerie, de caractère antique. La toponymie confirme les enseignements de l'archéologie : le plateau de Sère portait, il y a encore peu d'années le nom de Bagnères (Balneariae) qui indique ici l'emplacement d'une ancienne station thermale.

Le Capvern gallo-romain se dressait donc sur ce plateau. Les eaux y étaient amenées par de petits aqueducs, depuis les sources situées à quelques centaines de mètres de là. Remarquons que son emplacement était plus aéré et plus sain que celui de la station actuelle, située dans un ravin profond.

D'après le Docteur Pouy, les fouilles pratiquées en 1831 révélèrent des revêtements de marbre artistiquement travaillés, des sarcophages, des autels votifs " Nymphis pro salute ".

D'autres substructions existent non loin de là.

Mais Curie-Sembers (62) écrit que ces souvenirs sont vagues et contestables.

Dumège (63) dit avoir trouvé à Capvern de ces ex-votos, dont les autres stations des Pyrénées centrales sont dépourvues à l'inverse du reste de la Gaule et du monde romain.

Il s'agit de la configuration en terre cuite du membre ou de la partie du corps qui a été l'objet de la guérison:

" Ces ex-votos en terre cuite, dédiés aux Nymphes des eaux de cette station, avaient la forme d'une main tenant, tantôt un serpent, tantôt une patère avec l'inscription : Nymphis, moulée sur l'argile dans un élégant cartouche avant sa cuisson.

Au- dessous était le nom de la personne qui avait fait le vœu et celui-ci paraît avoir été tracé avec un instrument très pointu; une bélière servait à suspendre cette sorte d'ex-votos ".

Cela ne parait pas impossible, mais comme aucun de ces monuments ne nous est parvenu, on en est réduit au seul témoignage de Dumège .

Cette station devait être assez fréquentée, bien que moins grandiose que le Thermae Onesiorum et le Vicus Aquensis. Il est d'ailleurs probable que les eaux devaient s'employer surtout sous la forme de boisson. Les indications étaient peut-être proches de celles du XXè siècle : affections urinaires et hépatiques.

LABARTHE - DE - RIVIERE

Les eaux thermales de ce village jaillissaient tout près de la voie romaine qui reliait Toulouse à Lugdunum Convenarum. Une pile en ruine marque encore son passage près des sources. Au pied de celle-ci, des fouilles ont dégagé une cuisse et une main en marbre, de grande proportion et d'un beau travail. Il y a lieu de croire qu'il s'agit des débris de la statue qui occupait la niche du monument.

Les Thermes actuels ont été construits sur l'installation romaine, encore intacte : il s'agit d'une salle rectangulaire voûtée et bétonnée de 2m 38 de hauteur, 2m 85 de profondeur et 1m 54 de largeur. Le sol est protégé par du ciment. L'eau y coule très claire, à température constante. On pénètre dans cette salle par une ouverture cintrée de faible dimension : 0m 59 de large et 0m 47 de haut. Des chiffres romains y sont gravés : I - LXXXI, mais on ne sait ce qu'ils indiquent. La pierre qui sert de margelle est usée au milieu,du côté du bassin; est-ce par les curistes qui buvaient encore au début du XXè siècle l'eau puisée à l'aide d'une grosse louche, peut-être selon le mode antique ? .

Un bassin est contigu à cette salle de 3m 88 de long, 2m 46 de large et 1m 22 du sol cimenté au plafond légerement voûté.

Actuellement des fouilles récentes ont permis d'envisager que la ville gallo-romaine de Valentine était alimentée par les eaux de Labarthe; on peut d'ailleurs suivre à travers les prés le ruisseau issu de l'écoulement des Bains et s'orientant jusqu'aux fouilles.

Tout près du griffon de ces eaux sulfatées calciques, d'autres sources, dont une ferrugineuse, furent probablement exploitées par les Romains, sans que des restes d'architecture nous le prouvent.

Avec quelques médailles, un marbre consacré au dieu Baicorrix a été découvert à proximité de l'établissement thermal :

Deo
BUAICORIXE

L'étymologie probable de ce nom concorde avec la présence de la source ferrugineuse qui laisse des dépôts d'oxyde de fer rougeâtre sur le sol. On peut rapprocher BUAIRICORIXE du basque :

Ibaï	ruisseau
gorri	rouge

Nous avons vu que malgré les conclusions de Morel et Gautier (64). il était impossible d'identifier Labarthe avec les Aquæ Convenarum puisque l'Itinéraire d'Antonin les situe entre Dax et Lugdunum.

SALIES - du- SALAT

Une fois de plus, Sacaze a recueilli de précieux renseignements auprès du directeur des salines, J. Chavanne :

"A Salies, nous dit-il, l'établissement où se recueillait le sel, se trouvait près de la ville, le long de la route allant à Montsannès (Mont du Sel). Derrière le coteau situé au nord de la ville se trouve en effet un banc de sel ; les eaux de pluie y pénètrent, se saturent et s'écoulent vers le sud où elles sont captées par un aqueduc romain de 0 m 80 de large et de 2 m de profondeur, qui les conduit à des tables de marbres, de 0 m 35 à 0 m 90 et profondes de 0 m 20, formant cuves d'évaporation. Elles reposent sur des maçonneries de briques où on a trouvé une médaille romaine, enfouie à 0 m 40. Des cendres abondantes, amoncelées autour et au-dessous de ces tables montrent que l'évaporation était activée par le feu.

A côté de ces substructions antiques, est un bassin large de 1 m 34, revêtu de marbre blanc, pavé de mosaïque jaune et noire, d'où l'on a tiré des fragments de verre, de poterie, de vases, de briques à rebord, de tuiles-canal. Accolée à lui, subsiste en outre une marche de marbre blanc, longue de 1 m 15, large de 0 m 36 et haute de 0 m 32."

Il est peu probable que les Romains installés à Salies aient uniquement utilisé les sources salées pour produire du sel.

Le bassin, petite piscine revêtue de marbre de St Béat et de Campan, avait selon toute vraissemblance un but médical.

Une inscription, autrefois sur la porte des thermes et aujourd'hui au musée de la ville, confirme cette opinion puisqu'elle parle de guérison :

NYMPHIS
PRO SALV
TE SVA SE
VER SER
ANVS VSLM

Aux nymphes
pour sa guérison
Sever Seranus
acquitte son voeu...

Une deuxième inscription dédiée aux Nymphes Augustes est aujourd'hui perdue (65).

DANS LE COUSERANS

Le territoire des Consoranni était beaucoup moins richement doté en eaux thermales que celui des Convenæ. A l'époque romaine, seules les eaux sulfatées calciques et ferrugineuses d'**Aulus**, dans la haute vallée du Garbet, affluent du Salat, à 762 m d'altitude et à 33 kms de St Lizier, ancien oppidum des Consranni, furent exploitées.

Selon d'Assier (66) le dépôt ocreux que les sources minérales laissent sur leur parcours ne pouvait manquer d'éveiller l'attention des Romains qui traversaient la vallée. Aulus a été de tout temps un lieu de passage, du moins pendant la belle saison. C'est la seule route par laquelle pouvait s'écouler le Plomb argentifère qu'on retirait de Castel Minier. Cette exploitation avait commencé, selon toute vraisemblance avant l'occupation romaine.

Dès que les Romains furent maîtres de Tolosa ils occupèrent l'oppidum de St Lizier, qui devint la capitale du Conserans : la ville commandait la route de Toulouse vers l'Espagne, par le port de Salau et assurait les communications des armées romaines cantonnées sur les deux versants des Pyrénées centrales.

Il existait donc des échanges incessants entre Castel Minier (dont les innombrables galeries nous confirment l'importance), Aulus et l'oppidum. Pendant la belle saison ce courant s'étendait par le port de Commebière, jusqu'à la vallée de Vicdessos et aux mines de Fer de Rancié.

Les médailles romaines du 1er siècle de notre ère, les lampes à huiles trouvées dans les galeries, prouvent que l'exploitation du Rancié remonte à une époque aussi reculée que celle de Castel Minier ou d'Aulus.

Les sources minérales d'Aulus, situées sur la rive gauche du Garbet, ne

pouvait échapper à l'attention des gallo-romains qui venaient d'Uston. L'unique sentier passe à quelques mètres des sources. Ces dépôts ocreux devaient signaler aux romains la présence d'une eau fortement minéralisée.

En effet une buvette existait dès les 1er siècles de notre ère sur l'emplacement même où s'élève aujourd'hui la fontaine d'Armagnac. C'était un plancher de forme carrée formé d'épais madriers de chêne, joints par de fortes chevilles de fer. Au centre se trouvait une ouverture circulaire percée dans l'axe du griffon. C'est par cette ouverture qu'on puisait l'eau. Une balustrade également en bois de chêne entourait le plancher. Il est probable que cette construction était abritée par un toit de chaume ou d'ardoises soutenues par des colonnes fixées aux quatre angles du carré. Cette buvette fut un jour abondonnée et finit par être ensevelie sous les éboulis de la colline, où on la retrouva en 1845.

Tout porte à croire que la buvette construite aux premiers temps de la période gallo-romaine, comme en témoignent les médailles trouvées dans ces débris, ne survécut pas à la domination romaine et disparut dans les bouleversements qui marquèrent l'invasion germanique du Ve siècle. Les lampes et les outils découverts dans d'anciennes galeries de mines bouchées par de larges dalles ou par un mur recouvert d'argile, rappellent qu'à cette époque, les populations pyrénéennes, désertant le pays sous le coup d'une grande catastrophe, avaient soigneusement caché leurs instruments de travail et l'entrée des mines qu'ils exploitaient.

...Le souvenir de la buvette s'était perdu depuis des siècles dans la mémoire des Aulusiens, lorsqu'en 1845 les ouvriers employés au premier captage de la source Darmagnac, retrouvèrent à 2 ou 3 m de profondeur, sous les alluvions, le plancher en madriers de chêne. Quand les diverses pièces eurent été enlevées, ou recueillit, au-dessous de l'ouverture circulaire qui occupait le centre du plancher, plusieurs débris de verre et de poteries.

Audinac, station voisine de St Lizier, a une source calcique et magnésienne. Mais, si elle était toute proche du chef lieu du Conserans, aucun élément archéologique ne permet d'affirmer l'utilisation de ces eaux par les Romains.

LE VAL D'ARAN

La haute vallée de la Garonne possèdait (67) deux petites stations, fréquentées par une clientèle locale, qui étaient loin d'avoir la renommée des Thermes Onésiens, bien que leurs eaux chaudes soient également sulfureuses.

Les sources d'**Artias** étaient connues des Romains comme le prouvent :

un fragment de cippe portant les quatre lettres NYMP qui sont évidemment le commencement du mot Nymphis ; inscription qui n'est surement pas sans rapport avec les eaux thermales du pays,

des fragments d'autels,

des pièces de monnaies, vestiges découverts au milieu de substructions antiques en 1834 - 35 lors de la reconstruction de l'établissement thermal.

Gourdon (68) en 1884 décrit l'établissement des Bains :

"Vaste bâtiment avec un rez-de-chaussée et un premier étage, situé sur le bord même de la route, au pied de la montagne, d'où sortent les eaux sulfureuses. Ces bains sont encore fréquentés par les Aranais ; et plus d'une fois j'y ai vu frais minois ou de pauvres malades à la figure morne et sans vie".

Actuellement ces eaux sont toujours utilisées ; deux types de sources ont été canalisées : les eaux sulfureuses sont à la température de 40°, la deuxième, la source ferrugineuse est froide.

Des baignoires gallo-romaines, monoblocs, taillées dans le marbre, y sont encore visibles.

Les eaux **de Lez** sont également chaudes et sulfureuses, rappelant celles de Bagnères-de-Luchon.

Des substructions antiques, des tuiles romaines, poteries, amphores, monnaies, ont été découverts à Lez en 1834 - 1835 lors des travaux de construction de l'édifice thermal.

Deux inscriptions aux Nymphes sont signalées par Ed. Barry (69) dans une Etude "Sur les eaux thermales de Lez à l'époque Romaine".

NYMPHIS PRO SALVTE LEXEIAE VSLM	Aux Nymphes pour la guérison de Luxeia	NYMPHIS IVLIA IORTIF PVLINA VSLM	Aux Nymphes Julia Pulina, fille d'Hortus en accomplissement d'un voeu librement contracté.

Ces deux inscriptions sont gravées sur de très petits autels.

Provenant comme elles de l'établissement des bains de Lez un troisième ex-voto est gravé sur le champ d'un petit autel de marbre qui était conservé dans le vestibule des Bains :

LEXI	Au Dieu Lex
DEO	Caius Sabines
C. SABI	fils d'Hortus
HORT. F	

Ici le dédicant s'adresse directement au dieu de la source lui-même, suivant les habitudes du paganisme antique.

"Voici, dit Ed. Barry, le nom du dieu Lex ou Lexis, inconnu jusqu'alors et qui fait penser au nom du vicus gallo-romain où a été découvert ce petit autel. Il s'agit évidemment d'un dieu de source thermale analogue à Lixo, Lixivius et Borvo".

J. Sacaze a émis des doutes au sujet de l'authenticité des inscriptions de Lez, en analysant la forme des lettres, en particulier des M.

Il est maintenant certain qu'elles sont fausses.

Malgré l'absence de vestiges de thermes gallo-romains proprement dit, ces eaux n'auraient pas été ignorées des Romains.

VALLEES DES NESTES D'AURE ET DE LOURON

Ces vallées sont moins riches en sources thermales que celles de la Garonne et de la Pique.

Dans la haute vallée de la *Neste de Louron* des sources *sulfureuses* chaudes (46°) jaillissent sur le plateau du *Sarrat de Peyra* sur la pente d'une ravine au-dessus de Londenvielle à 1123 m d'altitude. Près de ces sources s'élevait probablement un sanctuaire rustique dédié au dieu Arixo d'après les autels votifs et de nombreux débris de poteries gallo-romaines qui y ont été découverts

MARTI	ARIXO	MARTI
ARIXONI	DEO	ARIXO
ARIANOS		DEO
ERIONIS	VSLM	
VSLM		

Ces pierres sont de même nature et de même grain que le marbre de St Béat dont les carrières très exploitées à l'époque romaine sont peu éloignées du du passage de Peyresourde.

Peut-être faut-il voir dans Arixo, plutôt un dieu des montagnes et des rochers qu'un dieu de la source. Il n'est guère possible qu'il y ait eu dans ce lieu sauvage et à cette altitude de véritables thermes. La source n'a pu être utilisée que sous forme de boisson. Tout au plus y avait-il quelque installation tout à fait rustique près du sanctuaire du dieu, selon Lizop (70).

Et pourtant récemment un petit établissement existait encore au pied de la ravine, alimenté par ces sources sulfureuses chaudes. Pourquoi n'en n'aurait il pas été de même à l'époque gallo-romaine.

De ce plateau on domine la partie haute de la vallée du Louron. A l'est on voit le col de Peyresourde qui mène à Luchon, au midi sont des ports élevés, dont celui de Clarabide, qui vont vers l'Espagne. Ce plateau avait donc une importance stratégique, et comme de plus des eaux thermales sulfureuses sourdaient des flancs de la montagne, on ne douter d'une occupation de ces lieux par les Romains.

Dans la vallée de la Neste d'Aure, à une altitude beaucoup plus basse, jaillissent à peu de distance, en amont d'Arreau, les eaux sulfureuses de **Cadéac** :

Plusieurs inscriptions funéraires et votives de l'époque gallo-romaine étaient incorporées dans les matériaux d'un mur de l'église. Ces petits autels en marbre avaient été sciés, écornés ou taillés pour composer l'arceau d'un porche latéral.

Sur ces deux fragments de cippe figurent le nom du dieu pyrénéen Ilunus (71)

ILVNI
MARIN VNI AXTO
VRI LIB
VSLM

Un autre ciffe dédicacé au Jupiter romain, très bon et très grand, porte le surnom barbare de Beisiris :

I.O.M.
BEISIRISSI
M. VAL. POTE
NS. VSLM

Lizop (72) pense qu'il s'agissait d'un dieu indigène des vents et des tempêtes, plutôt que d'un dieu de la source ; mais cela n'exclut pas l'utilisation probable des sources de Cadéac sous l'Empire romain.

Et si on n'a pas relevé d'installation thermale, c'est que des thermes rustiques suffisaient dans cette station fréquentée par une population exclusivement locale.

ENCAUSSE

"Bien que quelques débris romains aient été trouvés dans le voisinage, aucun texte, aucune découverte archéologique ne permet d'affirmer l'utilisation romaine des eaux magnésiennes d'Encausse" écrit J. Sacaze.

Malgré ce doute, il est très probable que ces eaux étaient connues des Romains ainsi que l'affirment Dumège et Greppo, d'après les divers vestiges découverts à leurs abords.

"Ce lieu a une vieille réputation, dit Dumège, qui n'est plus en rapport avec celle d'aujourd'hui. J'ai fait de nombreuses découvertes de monuments antiques dans les lieux voisins, mais je n'ai point trouvé d'inscriptions consacrées aux Nymphes. Les inscriptions, les urnes en marbre, une statue d'Isis trouvées à proximité prouvent l'occupation romaine".

Et Lizop rapporte vers 1930 la découverte de baignoires en marbre blanc qui paraissent gallo-romaines lors de travaux de terrassement à proximité d'Encausse. A l'heure actuelle on peut voir une de ces baignoires abandonnée dans le jardin d'un particulier du bourg.

Le nom d'Encausse : Incalcia dans les textes médiévaux, remonte peut-être à l'époque gallo-romaine.

SIRADAN

Un autel découvert au pied de la montagne de Gert, près de ce village, porte la dédicace :

DEO	Au dieu
AEREDA	Aereda
CVCVRVS	Cucurus

Dumège (73), qui rapporte cette inscription, fait remarquer que les deux dernières lettres du nom de celui qui a fait le vœu, sont peut-être non pas sa terminaison, mais les initiales votives V.S. (de VSLM).

Aereda était-il un dieu de la source, encore exploitée il y a peu d'années ? Aucune trace de construction ancienne ne permet d'étayer l'hypothèse.

L'étymologie évidente du lieu est Siridanum, domaine de Siridanus, personnage dont le nom apparait dans une inscription votive de Bagiry, village voisin (74).

Lors des travaux d'aménagement des sources, les chercheurs ont seulement trouvé des monnaies et des fragments d'armes.

A. Couget (75) signalait en 1893 la découverte d'un autel adressé au dieu Arial, dans le même canton. C'était la première fois qu'apparaissait ce nom dans l'épigraphie pyrénéenne. En hébreu, Ariel signifierait "loin de Dieu", et dans les légendes cabalistiques, Ariel aurait été le démon de l'eau. Serait-ce là une nouvelle divinité thermale ?

Enfin une source qui avait un caractère sacré est connue près de la magnifique villa gallo-romaine de Montmaurin.

* * *

Après cette étude analytique des stations thermales gallo-romaines des Pyrénées Centrales, nous pouvons reconstituer la structure et l'organisation d'un Etablissement Thermal des premiers siècles, en le comparant à certaines villes d'eaux, mieux connues, de l'Italie.

Les sources étaient d'abord captées, soit immédiatement à leur émergence : ainsi à Luchon les eaux venaient à jour après avoir traversé des terrains meubles : elles perdaient ainsi une partie de leurs propriétés sulfureuses, en se mélangeant aux eaux superficielles froides, soit canalisées jusqu'à un Etablissement construit à un niveau inférieur.

M. Th. Lagasquié (76) précise, qu'au point d'émergence, on dégageait le griffon en creusant une petite cuvette entourée d'abord d'une protection légère destinée à isoler les eaux recueillies ; puis pour consolider l'émergence, du béton était coulé, entourant le puits. Ainsi à Luchon, les eaux étaient captées au moyen de béton, et de cloisons de bois.

Il existait différents types de canalisation pour conduire les eaux du griffon aux bassins de l'établissement thermal:

de petits aqueducs, recouverts de ciment, pour les masses d'eau importantes, comme à Capvern où les sources sont situées à quelques kilomètres des Thermes.

ou bien des canaux en briques superposées.

Pour les canalisations de moindre débit :

des tuyaux de bois formés de troncs d'arbres évidés dans le sens de de leur longueur et placés bout à bout comme à Luchon et à Ax.

des tuyaux de poterie ou tubuli, conservaient bien la chaleur des eaux ; une des extrémités à diamètre plus large leur permettait de s'emboiter les uns dans les autres et ils étaient soudés par de la chaux détrempée dans de l'huile.

des tuyaux de plomb, dits fistulae ou tuli : les deux bords des feuilles qui le constituaient étaient empâtées de plomb fondu et souvent emboités dans des pierres creusées, ou dans de la maçonnerie qui les protégait.

LES AMENAGEMENTS INTERIEURS DE L'ETABLISSEMENT.

Le Bain :

Méthode essentielle de traitement, se prenait dans des piscines dont nous avons vu les dimensions variables, généralement rectangulaires, parfois circulaires, où l'on descendait par des gradins. Souvent en béton, elles étaient sans revêtement ou bien dallées, comme à Luchon et Bagnères-de-Bigorre.

Le bain de vapeur précédait l'immersion dans l'eau chaude. Les salles d'Etuve dites "Laconicum" ou encore "Sudatorium", étaient chauffées soit par des fourneaux d'hypocauste, soit par une circulaire d'eau chaude au-dessous du plancher.

Le sous-sol, dans les deux cas, était formé de larges tuiles placées les unes à côté des autres, en carrelage régulier, sur lequel prenaient appui de petits piliers de briques, qui supportaient le pavement de la salle, et entre lesquels circulait l'eau que l'on chauffait (77). On réglait la température de

de la salle en ouvrant plus ou moins le clypeus de bronze, circulaire, placé au sommet de la voûte.

Les eaux thermales des stations pyrénéennes suffisaient largement à chauffer l'hypocauste, car elles atteignaient 60°.

A Luchon, nous avons vu qu'un des réservoirs était particulièrement destiné à alimenter le sous-sol de l'étuve. La vapeur y pénétrait par les orifices pratiqués dans les dalles qui en formaient le pavement.

Mais les eaux dont la température atteignait seulement 20° à 30°, étaient préalablement chauffées par le système courant d'hypocauste à foyer. On brûlait du bois ou du charbon de bois, les gaz étaient évacués par de petites cheminées d'une vingtaine de centimètres de côté, disposées aux angles opposés à l'emplacement du foyer, ou vers le milieu des murs de l'hypocauste.

Dans les thermes bien conçus, le "Tépidarium" offrait quelques instants de repos. Sa température douce permettait un passage progressif du "Caldarium" très chaud au "Frigidarium" beaucoup plus frais. Mais Luchon ne semble pas avoir eu de piscine d'eau froide, car les quatre bassins découverts étaient alimentés par une source thermale chaude.

Donc quatre salles formaient le centre de l'établissement thermal et correspondaient aux quatre étapes du bain :

La sudation dans les Laconicum

La balnéation chaude dans le Caldarium

Le repos dans le Tepidarium

La balnéation froide dans le Frigidarium.

Des salles de dépendance y étaient annexées, et s'ouvraient sur une galerie entourant l'atrium :

L'Apodytère était le vestibule d'entrée,

Les Salles de massage,

La Cella Solearis où l'on prenait des bains individuels.

Enfin la Paleste servait aux exercices physiques des jeune gens.

Parfois, comme à Luchon, des édifices annexes touchaient l'établissement lui-même.

La **douche** existait, puisqu'à Luchon on a trouvé des morceaux de poterie percée.

Et les vestiges de la buvette d'Aulus prouvent que la **cure de boisson** était largement utilisée comme traitement.

L'évacuation des eaux usagées s'effectuait par des canaux et des aqueducs semblables à ceux qui amenaient l'eau potable.

A Bagnères-de-Bigorre, un de ces aqueducs se dirigeait vers la montagne.

Les aménagements intérieurs des Thermes de Luchon et de Bagnères-de-Bigorre étaient probablement somptueux comme le prouvent l'élégance des deux colonnes de marbre blanc de Luchon et les mosaïques "d'un travail minutieux" de Bagnères.

Mais dans les stations plus modestes, les constructions devaient être en bois à couverture de tuiles ou de chaume, ce qui expliquerait que rien n'en soit arrivé jusqu'à nous en dehors des ex-votos.

L'organisation à l'intérieur des Thermes s'est modifiée au cours des siècles. Dans les établissements les plus vastes, il existait une séparation suivant le sexe, ce qui nécessitait un dédoublement des salles.
A Luchon, la petite piscine semblait réservée aux dames, d'après les objets qui encombraient le canal de vidange, tandis que le bassin intermédiaire était destiné aux hommes. Une cloison épaisse sépare d'ailleurs ces deux bassins. C'est Hadrien entre 117 - 118 qui imposa cette séparation.

LES PROPRIETAIRES DES SOURCES ET DES ETABLISSEMENTS

(78) Certains établissements devaient être la propriété de l'Etat qui les employait à des services publics : ainsi on y traitait les soldats malades ou blessés. C'était le cas pour certaines stations de la région rhénane, mais nous ne pensons pas que celles des Pyrénées aient appartenu à cette catégorie.

Ici les eaux et les établissements devaient appartenir à la civitas ou au vicus où étaient situés les thermes. Nous admettons plutôt qu'elles étaient la propriété du vicus où était située la source, de la collectivité des vicani. Et l'inscription de Bagnères-de-Bigorre consacrée à la divinité d'Auguste, au nom des vicani Aquenses, semble la supposer.

Les Thermes devaient constituer une grosse source de revenus pour le vicus qui en était propriétaire, si nous en croyons l'exemple de Caton l'Ancien,

rapporté par Plutarque, qui "fit l'acquisition de plusieurs eaux chaudes comme étant d'un meilleur rapport que les terres cultivées".

Mais les stations importantes durent passer de bonne heure, comme les mines et les carrières, sous le contrôle de l'Etat Romain, par le biais des magistrats municipaux.

L'ABANDON DES STATIONS THERMALES DES PYRENEES CENTRALES

Comme celles du reste de la Gaule, date des grandes invasions du Vème siècle et même parfois est plus tardif. En pleine domination wisigothique, sidoine Apollinaire écrit à son ami Aper (79) pour lui demander "s'il le trouvera aux eaux thermales sulfureuses ou bien dans les villégiatures des montagnes". Il s'agit ici des eaux thermales de l'Auvergne. Mais celles de la région pyrénéenne, où règnaient aussi l'ordre et la paix devaient être également fréquentées à cette époque.

L'abandon fut sans doute progressif, à mesure qu'augmentaient la misère et l'insécurité des temps troublés du Haut Moyen Age et que se délabraient les installations thermales laissées sans entretien.

Peu à peu, pendant les premiers siècles de l'époque médiévale, le silence et l'oubli s'étendirent sur les eaux thermales des Pyrénées.

Lorsque le pays retrouva une certaine sécurité, vers le XIIè siècle, ces sources furent à nouveau utilisées, modestement, par une clientèle locale, en attendant leur véritable renaissance à l'époque moderne.

LA VIE DANS LES STATIONS THERMALES DES PYRENEES

A l'inverse d'autres villes d'eaux de la Gaule et du monde romain, aucun vestige de théâtre, d'amphithéâtre ou de stade n'a été exhumé à Luchon ou à Bagnères-de-Bigorre. Cela ne signifie pas que ces distractions n'étaient pas en honneur. Théâtres, cirques, amphithéâtre, stades... ont pu y exister, mais construits en bois, ou tout au moins en matériaux légers.

La brièveté de la saison des eaux n'autorisait pas la dépense de constructions plus durables. Les thermes luxueusement construits, étaient comme ceux de toutes les villes du monde romain, de véritables casinos, qui offraient aux

baigneurs plaisirs et distractions.

Sénèque (80) décrit d'ailleurs fort bien l'atmosphère de Baïes à Lucilius :

"Figure-toi toutes espèces de bruits qui peuvent importuner l'oreille, bruit de ceux qui sautent dans la piscine, avec un grand tapage d'eau qui rejaillit : ...bruit des frictions dont le son varie, selon que la main frappe du creux ou du plat ; ...bruit des athlètes qui avant de se baigner, s'exercent dans la palestre, poussant de longs gémissements quand ils succombent de fatigue ou feignent d'y succomber ; bruit des gens qui déclament des vers ou qui, chanteurs impitoyables, ne trouvant leur voix belle que dans le bain, se mettent à chanter jusqu'à faire trembler les voûtes de l'édifice. Ceux-là, au moins, ont des voix naturelles, mais représentez-vous les épilateurs, qui pour attirer davantage l'attention, crient d'une voix aiguë et perçante,.., et les patissiers, les charcutiers, les confiseurs, les cabaretiers.

Seules les stations thermales importantes, comme Luchon, Bagnères-de-Bigorre et Capvern, peuvent être rapprochées des bains de Baïes. Les autres lieux de cure, beaucoup plus modestes, devaient être beaucoup moins animés.

* * *

LES CURISTES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Les sources thermales et minérales des Pyrénées Centrales étaient depuis longtemps fréquentées et honorées par les populations indigènes.

Les Romains aménagèrent ces eaux dès le début de leur établissement dans le pays. Les textes littéraires et les documents archéologiques concordent pour nous le démontrer.

Crinagoras de Mytilène (81), dans un épigramme souvent cité, signale le séjour d'Auguste aux eaux des Pyrénées, au retour de sa campagne contre les Cantabres :

Crinagoras à César Auguste : un miracle :

> Que tu gravisses les sommets des monts hercyniens ou le promontoire du Solocis où se brisent les flots et que tu gagnes à l'extrémité de la Libye le jardin des Hespérides, ô César très Auguste, avec toi marche la gloire pour tous ces pays. Les eaux des Pyrénées en sont la preuve. Jadis venaient à peine s'y nettoyer les bûcherons du voisinage ; Elles vont devenir les bains de deux continents".

R. Etienne (82) nous précise que Crinagoras avait été envoyé en 26 av J.C. par ses concitoyens, à Rome ; il n'y trouva pas l'Empereur déjà parti pour l'Occident. Il prit donc le chemin de l'Espagne et rencontra Auguste à Tarragone où il composa ces quelques vers.

De plus, un texte de Dion Cassius nous apprend qu'Auguste était tombé malade à Tarragone, après la campagne contre les Cantabres.

Le séjour d'Auguste est un honneur revendiqué par toutes les stations thermales pyrénéennes.

De nombreux auteurs ont identifié ces eaux avec les Aquae Tarbellicae (Dax) :

Geist (83), notamment, dans son étude sur Crinagoras appuie cette hypothèse sur le nom Ὕδατα Αὐγούστα donné par Ptolémée (84) à cette cité où Auguste et sa fille auraient apprécié les vertus curatives des boues des sources chaudes.

Un texte de Pline l'Ancien ferait allusion à ces dernières, à condition de bien lire les manuscrits et de transformer aquae iunctae en aquae inunctae ; ces deux mots signifiant eaux gluantes, c'est-à-dire charriant des boues thermales.

Ces boues auraient d'ailleurs guéri, selon la légende, le chien du légionnaire de César, (85). Un tel évènement rapporté à la Reine (Julie ? !) aurait décidé de l'avenir de la station thermale.

Mais seul Ptolémée désigne Dax Ὕδατα Αὐγούστα, au lieu du nom habituel : Aquae Tarbellicae.

Nous ignorons l'origine et la chronologie de la légende du chien ; et la Porte Julia date du IIIe ou IVe siècle, et ne saurait être contemporaine du Premier Empereur de Rome. D'ailleurs son nom signifierait, tout au plus, Porte de Julius.

Un examen des manuscrits doit faire abandonner le séduisant aquae inunctae car les meilleurs d'entre eux donnent en effet aquae iunctae.

Dans son épigramme, Crinagoras ne citait donc pas les Eaux de Dax : une analyse du texte le montre bien :

Il parle des stations situées dans les Pyrénées, en pays montagneux et très boisé :
"Un pays dont les bûcherons n'avaient jamais défriché les alentours et dont les sources, jusque là connues, furent mises à la mode par le séjour d'Auguste".

Or les Eaux des Tarbelli sont dans la Chalosse, pays de plaine et de côteaux, fertile et peu boisé, à plus de 40 kms à vol d'oiseau des premières hauteurs de la chaine, et encore s'agit-il des sommets peu élevés du Pays Basque.

De plus, la source chaude de la Néhe, était vénérée par toutes les populations de l'Aquitaine (86). Elle attirait les pélerins de tous pays.

Les eaux de Dax n'avaient donc point besoin, comme celles dont parle Crinagoras, du séjour d'Auguste pour devenir célèbres.

La pauvreté épigraphique de lieu, "où, selon Crinagoras, devaient se rencontrer les deux continents", contraste violemment avec leur profusion dans d'autres stations thermales gallo-romaines, telles que Luchon. Enfin C. Jullian lui-même avouait qu'on n'avait aucune preuve formelle de l'existence d'un établissement thermal.

La chronologie précise des déplacements de l'Empereur, établie par Gardthausen, aurait dû depuis longtemps faire taire la légende du séjour dacquois, comme le rapporte Etienne :

En 27 av. J.C., le 16 janvier Auguste est à Rome et reçoit du Sénat son titre officiel. Au début de l'été, il part pour la Gaule, Narbonne, puis l'Espagne par la route littorale de Narbonne à Tarragone.

En 26, le 1er Janvier il assume son 8ème consulat et va établir son camp à Ségisama. Il conduit personnellement, pendant toute l'année, les opérations contre les Cantabres.

Donc ce n'est ni en allant vers Ségisama, ni pendant les opérations, qu'il pouvait se rendre à Dax.

Il tombe malade et rentre à Tarragone en septembre-octobre. On ne peut donc placer le bain des Pyrénées à ce moment : le texte de Dion Cassius traduit la hâte du retour.

En 25, ses lieutenants mènent à sa place la lutte contre les Astures. Il est revêtu pour la 9ème fois, à Tarragone, de la magistrature consulaire.

Et dans "la Vie des douze Césars" Suétone (87) précise qu'

"Il eut dans le cours de sa vie un assez grand nombre de maladies graves et dangereuses, une surtout après avoir dompté les Cantabres, en 25 av. J.C. Le débordement de bile, dont il souffrit alors, le réduisit même au désespoir et le mit dans la nécessité de recourir à la méthode hasardeuse des traitements contraires :
Les topiques chauds n'ayant point d'effet, il dût, suivant l'ordonnance d'Antonius Musa, se traiter avec les topiques froids".

Donc en 25 av J.C., il aurait été difficile à l'Empereur de s'éloigner de la capitale citérieure, avant un succès total sur les Astures, survenu vers l'automne 25.

Les topiques chauds, prescrits en premier, auraient pu être appliqués avec les eaux thermales de Dax mais non le traitement par les eaux froides, qui seules permirent la guérison de l'Empereur.

Ces deux thérapeutiques ont été peut être suivies dans deux stations thermales distinctes, mais Luchon et Bagnères-de-Bigorre, proposées par certains, avec leurs eaux chaudes, ne convenaient qu'au premier traitement :

Davezac-Macaya (88) rejette avec Hirschfeld (89) la possibilité d'une cure à Dax et pense qu'il s'agit peut-être de Bagnères-de-Bigorre. Tous deux justifient leur opinion par l'existence, dans cette station, de l'autel consacré "Numini Augusti" par les Vicani Aqueuses.

Mais ce culte impérial était universel et cette inscription pouvait n'être qu'une manifestation de loyalisme – d'ailleurs peut-être envers un autre empereur, puisque tous, par la suite, furent appelés " Auguste " –.

Selon R. Lizop, Auguste séjourna peut-être successivement dans ces deux stations pyrénéennes :
" Il faut remarquer, dit-il que Crinagoras a écrit au pluriel
(les eaux des Pyrénées), ce qui implique qu'Auguste dût séjourner à plusieurs stations pyrénéennes. L'indication qu'il donne de sources situées au cœur de la chaîne et en pays très boisé, convient à Bagnères-de-Bigorre et encore mieux à Luchon. Ces deux stations étaient d'ailleurs peu éloignées de l'Itinéraire suivi par l'Empereur pour revenir du Pays des Cantabres vers la Provincia et l'Italie ".

Quant à Etienne (90), il apporte une solution originale : τῆς Πυρήνης ὕδατα.

" Même quand on avoue ignorer le lieu exact de la station pyrénéenne, comme le fait Grenier, il est bien évident qu'on songe toujours au versant français des Pyrénées.

Il reste désormais à montrer que la géographie et la chronologie interdisent de penser à une telle venue d'Auguste, aussi bien à Dax que de ce côté des Pyrénées.

Les distances, comme les difficultés de communication, commandent de rejeter catégoriquement Dax comme garnison. Sans doute un effort avait été fait pour ouvrir une route facile conduisant d'Aquitaine en Espagne, à travers les Pyrénées Occidentales mais la mention de six triomphes souligne assez la résistance des hommes et des lieux.

Strabon note combien le ravitaillement arrive de façon précaire d'Aquitaine. La voie la plus normale pour acheminer renforts et ravitaillement reste la voie de mer. La position de Dax ne la désignait donc pas du tout comme base d'opération contre les Cantabres ; au contraire les textes parlent unanimement de Ségisama (Sasanion) où Auguste a établi son camp (91)".

Pour appuyer son hypothèse, Etienne fait allusion à une autre citation de Suètone (92) où il est question de bains de mer et selon lui, il a toujours paru abusif de traduire Πυρήνης ὕδατα. par les eaux des Pyrénées, car il manque l'article encore que la licence poétique puisse faire admettre l'omission d'un article.

Selon son interprétation Πυρήνης signifierait donc le promontoire, le Cap Cerbère ou le Cap Béar et Πυρήνης ὕδατα. : les eaux qui baignent l'un de ces deux caps. Il faut surtout y voir une figure de style, rappelant les balancements rhétoriques des vers précédents qui promènent de l'occident à l'orient et réciproquement ".

Mais en fait ce traitement ne concerne pas l'hépatite probable, contractée par l'Empereur en 25, après la campagne contre les Cantabres : il était prescrit pour les troubles neurologiques ancien, dont Suétone (92) nous parle en ces termes :

"Sa hanche, sa cuisse, et sa jambe gauches étaient un peu faibles et souvent même cela le faisait boiter ; mais il y remédiait au moyen de sangles et d'éclisses ; en outre il se sentait parfois l'index de la main droite si faible, si engourdi et contracté par le froid, qu'il arrivait péniblement à écrire en l'entourant d'un anneau de corne.

Il souffrit également de la vessie et n'était soulagé qu'après avoir rendu des calculs en urinant.

C'est donc à force de soins qu'il soutenait une santé aussi faible et surtout en prenant **peu de bains** ; il se faisait souvent frictionner le corps ou transpirait à côté du feu, puis il se douchait avec de l'eau tiède ou légèrement échauffée en plein soleil.

Mais toutes les fois que **son état nerveux lui imposait des bains de mer**, ou les eaux thermales d'Albula, il se contentait de s'asseoir sur un tabouret en bois, auquel il donnait lui-même le nom espagnol de "dureta" et de plonger alternativement dans l'eau ses mains et ses pieds".

Aussi, la maladie ictérique dont parle Crinagoras, en 25 av J.C., fut guérie par une cure dans une station thermale non identifiée, de l'un quelconque des versants pyrénéens.

Et l'unanimité sur le séjour d'Auguste ne sera réalisée qu'après la découverte d'une preuve archéologique irréfutable.

Quel que soit le lieu où Auguste ait été traité, Strabon (93), peu de temps après sa mort, parle des très beaux thermes onésiens et de leurs eaux excellentes et renommées.

Et dans cette station thermale, les noms des dédicants nous montrent que les malades venaient de toutes les parties de la Gaule :

Ainsi une Ségusiave, Cassia Touta, venait de la région de Forez. Manutia Sacra était une Rutène. Le nom de Fabia Festa semble celui d'une romaine d'origine.

Certains curistes paraissent même être des affranchis d'origine italiote, hellénique ou orientale :

Valeria Hellas
Lucanus
Eros
Hermogenes
Hermione.

A Luchon et dans ses environs, l'onosmatique est presqu'entièrement romanisée puisqu'on compte

Dix sept noms latins
Trois grecs
Deux indigènes seulement.

Par contre les vallées voisines d'Oueil et de Larboust constituent un domaine proprement indigène, où les vocables pyrénéens l'emportent nettement :

Sembedo,
Bihosis,
Virillionus, nom purement celtique.

Dès la deuxième moitié du Ier siècle, Pline l'Ancien (94) signale "le grand nombre et la variété des sources bienfaisantes, chaudes ou froides, qui jaillissent à intervalles très rapprochés sur le territoire des Tarbelli, et dans la chaîne des Pyrénées". Il cite même, comme exemple, la richesse thermale de ces montagnes.

Ces divers témoignages attestent que les stations thermales des Pyrénées étaient déjà très renommées et fréquentées, dès le début du Ier siècle après J.C.

Les colons romains, établis en grand nombre dans la Provincia Romana, loin des sources thermales de l'Italie, ont apprécié celles des Pyrénées, beaucoup plus proches. Ils commencèrent à les aménager et à y construire les premiers établissements.

Mais seul Auguste pouvait en y séjournant leur donner la réputation universelle que constate Strabon. Cependant, si les thermes onésiens furent célèbres, il semble que les autres stations aient été fréquentées par une clientèle purement régionale, encore que Capvern et Bagnères-de-Bigorre devaient aussi accueillir de nombreux hôtes de passage.

* * *

LES MÉTHODES THERMALES

Les Méthodes Thermales étaient multiples, et souvent associées pour traiter une même maladie, comme le conseillent Celse et Galien :

La boisson,
les bains,
l'étuve,
la douche,
les affusions,
les fumigations

étaient autant de moyens d'utiliser les eaux médicinales qui sont d'ailleurs encore valables au XXe siècle.

La **cure de boisson** est la méthode la plus simple. Une protection de la source à son émergence suffit. Les eaux froides des Pyrénées Centrales étaient bien aménagées pour cet usage :

Les restes d'une buvette fort ancienne à Aulus en sont un témoignage. Ce devait être également le cas des eaux :

d'Encausse,
de Siradan,
de Barbazan.

A Labarthe-de-Rivière, la pierre du griffon est usée à l'endroit où se penchaient les buveurs (95).

A Capvern, ce ne devait pas être la seule méthode utilisée, vue l'importance des acqueducs mis à jour.

Nous sommes beaucoup plus circonspects en ce qui concerne les eaux salées de Salies-du-Salat. Quant aux eaux thermales de Luchon, des fragments de coupes et de poteries découverts dans les piscines prouvent que la boisson était utilisée en traitement isolé, ou pendant le bain et l'étuve. Il en était probablement de même, à Bagnères-deBigorre.

Bien que le bain eut la prépondérance, maints auteurs des premiers siècles insistent sur l'efficacité de la boisson d'eaux minérales utilisée à bon escient.

Cette méthode de traitement eut sûrement une certaine vogue, puisque **Pline** dénonce avec beaucoup de précision, les abus de la boisson : " C'est encore une erreur de se faire gloire de boire beaucoup d'eau minérale, dit-il. J'ai vu des gens gonflés à force d'en boire et dont la peau était tellement tendue qu'elle recouvrait leurs bagues, parce qu'ils ne pouvaient rendre la quantité d'eau qu'ils avaient avalée. On ne doit pas en boire beaucoup sans prendre en même temps du sel ".

L'empirisme a devancé de plusieurs siècles la physiologie. Mais si les sciences ont progressé, les réactions des hommes ont peu changé !

Oribase (96) rapporte les conseils d'Antyllus qui prescrit " la boisson des bitumeuses ou nitreuses " et d'Hérodote pour qui " la boisson d'eaux chaudes ou froides ne suit pas une règle commune et nous en parlerons dans les chapitres consacrés aux différentes maladies ".

Mais ces chapitres ont malheureusement disparus.

Sénèque, le philosophe (97) pense que " La boisson de certaines eaux rétablit la tonicité des organes ".

Aetius d'Amide (98) prescrivait de trois quart à un litre et demi de boisson par jour dans certaines affections.

Archimède D'Apamée allait encore plus loin, avec la dose énorme de cinq litres par jour.

Galien de Pergame précise que les eaux nitreuses, alumineuses, bitumeuses et sulfureuses peuvent être prises en boisson, après décoction.

Le docteur Percepied (99) ajoute qu'à titre de médication adjuvante, ou peut-être adoucissante pour combattre dans certains cas la poussée que donnaient les eaux, on faisait absorber aux malades des tisanes .

Mais les **Bains** étaient assurément la méthode de traitement la plus répandue. Les eaux des Pyrénées, dont beaucoup étaient chaudes, ont été appréciées très tôt des Romains; et si les fouilles ont mis à jour des piscines de marbre aux Thermes Onésiens, au Vicus Aquensis et à Capvern, dans certaines stations plus modestes des baignoires individuelles, monoblocs, sont encore visibles.

Galien (100) a exposé en détail l'emploi et l'efficacité des bains d'eau douce : " le bain complet (classique bain chaud) se déroule en quatre phases, ayant chacune ses propriétés.

(et l'architecture des Thermes était adaptée à ces quatre stades, comme nous l'avons vu).

En entrant dans les Thermes, le curiste traverse, sans s'y arrêter, la salle froide ou Frigidarium qui est au Nord, et se soumet à l'influence de l'air chaud : dans le Tepidarium, il goûte le bienfait d'une atmosphère rechauffée et nettoie son corps en passant le strigile sur la peau.

Quand le corps a pris la température voulue, il gagne le Caldarium, salle la plus chaude et où ont lieu les opérations essentielles.

Le Caldarium est exposé au sud-ouest ou à l'ouest, pour profiter le plus longtemps possible, notamment en hiver, du soleil de l'après-midi, dont la chaleur s'ajoute à celle du chauffage artificiel : les grands bassins d'eau très chaude sont parfois abrités par une voûte en demi-coupole qui contribue au maintien de la température.

La vapeur dégagée par les bassins se répand dans la salle où il règne une atmosphère intermédiaire entre le bain d'air chaud et le bain de vapeur proprement dit ;

Pour ces bains de vapeur, existent dans les établissements luxueux, l'étuve sèche et l'étuve humide, de petites dimensions, sombres, et voûtées en coupole, à proximité immédiate du Caldarium (ce que nous avons vu aux Thermes Onésiens).

" Ce premier temps du bain, dit **Galien**, chauffe et liquéfie tous les compo - sants du corps, efface les inégalités, assouplit la peau et évacue une grande partie de ce qui était auparavant retenu au-dessous d'elle " .

La deuxième partie est le bain proprement dit : et selon Galien " si le corps est sec au moment de pénêtrer dans l'eau, une vapeur profitable pénètrera dans les parties solides de l'organisme.

10 - Les propriétés humectantes de l'eau chaude font alors du bien au malade.

13 - Cependant les malades ont seulement besoin d'être imbibés d'eau, sans que cela leur cause la moindre fatigue ou la moindre incommodité.

.....

Il faut prendre toutes les précautions pour éviter au malade toute fatigue; aussi l'entrée dans l'eau doit-elle être facile, les parois du bassin n'étant ni trop hautes, ni trop rapprochées.

Le malade doit se baigner dans le calme "
(et les bassins retrouvés dans les Pyrénées répondaient parfaitement à ces exigence).

Antyllus (101) de même recommande de " n'utiliser les eaux minérales naturelles qu'une fois calmes et reposées : la vapeur qui s'en élève lorsqu'elles sont agitées, incommode la tête, car elles sont douées de propriétés alour - dissantes et étourdissantes. Aussi doit-on y entrer sans faire trop de mouvements; le corps étant détendu, les corps chimiques de l'eau peuvent agir efficacement en l'imprégnant de leurs propriétés.

Au contraire, chez ceux qui entrent dans l'eau en s'agitant, le corps se contracte et ne laisse pas pénêtrer les propriétés de l'eau; il ne faut donc pas nager, ni plonger dans les bains minéraux ".

Le troisième temps consiste en un bain d'eau froide : le baigneur quitte la salle surchauffée pour le Tepidarium. Les massages et ablutions d'eau tiède achèvent de rendre le corps dispos et net.

Puis dit Galien :

11 - Le bain froid refroidit les parties échauffées, sans qu'il en résulte de dommage; les forces se raffermissent, et tout ce qui a été assoupli et relâché outre mesure, revient à son état naturel.

Pour les malades :

14 - On prépare d'avance l'eau dans laquelle on se propose de leur administrer des affusions après le bain chaud; tous les médecins ont pris cette habitude quand ils font baigner un malade, car ils ne lui permettent pas d'entrer dans le réservoir d'eau froide; mais au contraire, ils lui administrent des affusions d'eau tiède; quelques uns remplissent complètement des baignoires entières d'eau tiède; le bain chaud ayant assoupli et relâché le corps, ces médecins veulent, de nouveau, le resserrer doucement, et prévenir l'effet nuisible que sans cela le bain produirait aisement, si survenait un refroidissement subit.

Mais dans le bain classique, pour les sujets qui peuvent le supporter, du Tepidarium tiède, on pénètre dans le Frigidarium où l'on s'attarde : Les courageux se plongent rapidement dans le bassin d'eau froide qui occupe une partie de cette vaste salle, à moins qu'une véritable piscine en plein air ne lui soit par surcroît contigüe (102).

Le baigneur alors enveloppé de linges, se fait essuyer la sueur : c'est la quatrième partie du bain qui permet une élimination totale sans exposer aux inconvénients du refroidissement .

18 - Après le bain, quelques uns enroulent le malade ... dans de la laine non foulée, le recouvrent de tous côtés pour provoquer des

sueurs abondantes, mais tous les malades n'ont pas besoin de transpirer abondamment après la bain, car souvent les médecins n'ont pas recours au bain pour dessècher le corps, mais au contraire pour l'humecter et l'imbiber d'eau, lorsqu'il est trop déshydraté

Dans ce cas, on n'attendra pas que le malade se couvre de sueurs abondantes, mais on le plongera dès que possible dans l'eau de la baignoire.

Ensuite, à la sortie du bain, on s'empressera de l'essuyer, d'oin - dre son corps avant qu'il soit sec.

23 - On peut verser de l'huile sur le corps du malade à différents moments : lorsqu'il est déjà en sueur - ou avant qu'il transpire - ou bien seulement après qu'il se soit déshabillé - ou bien seulement quand il commence à suer un peu.

Cette dernière méthode est la meilleure ;;il ne faut verser l'huile qu'après l'avoir préalablement chauffée ".

Après le bain, les banquettes le long des murs ou des lits mobiles permettent une sieste réparatrice. L'eau coule dans des vasques où l'on se désaltère en s'hydratant de nouveau.

Enfin, soit au vestiaire souvent chauffé l'hiver, soit dans une petite pièce destinée à cet usage (eloœothesium), le corps est une dernière fois frictionné et parfumé.

A la suite de cette description précise, Galien n'oublie pas les contrindica - tions du bain :

22 - Il ne faut pas se baigner immédiatement après avoir pris des aliments ou des boissons fermentées.

23 - Il vaut mieux manger et boire après le bain, quand le trouble qu'il a produit, s'est apaisé, comme après les exercices.

25 - On ne baignera pas les sujets qui sont anxieux ou qui ont tendance à vomir.

27 - On ne baignera pas ceux qui ont une hémorragie nasale assez abondante, car le bain augmente l'hémorragie outre mesure. Il donc rationnel de faire prendre le bain lorsque l'hémorragie est insuffisante.

30 - Lorsque les maladies sont parvenues à leur maturité, le bain est dangereux".

Enfin, Hérodote note que " si on dispose d'eaux minérales, on peut s'en servir au lieu de bains ordinaires "., et Pline ajoute : " Il ne faut guère y rester plus longtemps que dans un bain ordinaire. Bien des gens se piquent d'endurer pendant plusieurs heures la chaleur des eaux, cela est fort pernicieux ".

Lorsque le bain froid eut de plus en plus de partisans, des polémiques éclatèrent entre les médecins. Nous pouvons en juger à travers les commentaires de deux d'entre eux.

Examinons, dit Agathimus (103), quelle est la nature du bain chaud et du bain froid. Ce qu'il y a de mieux à mon avis, c'est de ne pas se déshabituer entièrement des bains chauds, mais d'y recourir moins souvent. Il conviendra donc de s'en servir parfois avec opportunité : en effet, ils dissipent la fatigue et surtout chassent la torpeur due à une digestion difficile, surtout si, après avoir bu de l'eau chaude dans le bain, on vomit les humeurs accumulées qui viennent des aliments corrompus.

Le bain chaud ramollit le corps quand il est beaucoup trop contracté et resserré.

De même, il convient à ceux qui sont trop craintifs pour prendre des bains froids et n'ont pas cependant de goût pour les onctions.

Le bain est en effet une espèce de traitement complémentaire après la prise des aliments. Il ne convient pas cependant en cas de dérangement continu.

Mais l'usage des bains froids doit surtout être recommandé aux personnes qui font peu de cas de leur santé, car l'avantage que l'on en retire est si grand qu'on ne saurait manquer d'en abuser.

Aussi, ceux qui prennent des bains froids, même quand ils sont très âgés, ont le corps dense et ferme, de couleur florissante et le plus souvent une apparence très virile et très robuste. Ils ont bon appétit et une digestion rapide. Leurs sens et toutes leurs fonctions naturelles s'exercent avec précision.

Ceux qui prennent des bains chauds ont au contraire la chair pétrie d'humidité et diffluente; leur teint est bouleversé et ils semblent avoir les nerfs coupés tant leurs forces sont diminuées. Leur appétit est vicié. En vérité, quel effet modéré pourrait produire une telle macération continuelle dans un air incandescent et fortement humide.

D'après ce qu'on m'apprend, les barbares ont l'habitude de plonger fréquemment leurs petits enfants dans l'eau froide, tandis que nous macérons

les nôtres par la répétition des bains chauds. Nous nous en rapportons en cela aux nourrices qui, se réjouissent de l'assoupissement qu'amène l'abattement des forces produit par le bain, croient qu'on a tout ce qu'on peut désirer d'elles, pourvu qu'elles ne soient pas trop souvent dérangées .

Si les enfants ne sont pas pratiquement cuits par l'emploi répété des bains chauds, elles prétendent qu'ils dorment mal la nuit; pour ma part, j'habitue mon fils à se contenter le plus souvent des onctions et cette méthode m'a toujours réussi. Ces enfants soumis à l'emploi fréquent des bains chauds et fortement macérés les supportent mal et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils soient pris de convulsions épileptiformes.

A mon avis, le bain froid n'est pas contrindiqué après la première enfance .... La plupart des médecins pensent que pour la première fois il faut user des bains froids au plus fort de l'été, mais l'expérience m'a prouvé qu'on peut généralement, sans inconvénient, commencer en n'importe quelle saison Et s'il faut admettre quelque différence, je préfèrerai le printemps à toute autre saison.

Avant chaque bain froid, surtout lors des premiers, les aliments doivent être bien assimilés et le corps léger. Au préalable, on exécutera des mouvements et des exercices, mais seulement jusqu'à ce qu'on ait envie de se jeter dans l'eau froide.

Poursuivre jusqu'à la lassitude des exercices violents et nombreux est déraisonnable, puisque toute démesure est nuisible à la santé. Mais elle est surtout très néfaste quand on prend des bains froids car ces derniers augmentent le resserrement des tissus et rendent la fatigue beaucoup plus forte .

Voici la méthode d'utilisation des bains froids depuis le début :

Après s'être agité, soit dans ses occupations professionnelles, soit au cours d'une promenade, ou par des mouvements passifs, on prendra le bain, mais ni avant l'heure habituelle du déjeuner, ni beaucoup plus tard, car ni l'un ni l'autre de ces deux moments de la journée ne conviennent.

Si la saison le permet, on se déshabille au soleil ou du moins dans un endroit à l'abri du vent. Les individus sensibles au froid, avant d'ôter leurs vêtements se donnent du mouvement, soit par une promenade plus ou moins longue au cours de laquelle ils tendent assez vigoureusement le mollet, soit par la course.

Ensuite des frictions intenses avec des linges rudes, poussées jusqu'au massage, provoquent la rubréfaction cutanée.

.....

Puis les baigneurs se frictionnent eux-mêmes et mutuellement à sec, avec

leurs mains (nues) : cela réchauffe et donne également au corps un teint admirable.

Alors, si on en a envie, on peut passer immédiatement à l'emploi du bain froid.

.....

Il faut donc poursuivre les exercices jusqu'au moment où le corps est réchauffé et suffisamment préparé pour le bain froid. Mais on doit absolument, si on ne l'a pas fait auparavant, se frictionner soi-même en retenant son souffle.

Quelques fois, avant le bain, on s'asperge de poussière, surtout si on est moite, puis on entre sans hésiter et tout d'un coup dans l'eau froide, ou ce qui est plus facile à supporter, on pratique des affusions avec l'eau froide; si nous avons la possibilité de la choisir nous-mêmes, elle ne sera ni glaciale ni trop peu froide : celle-ci est, en effet, plus nuisible que l'eau très froide.

L'eau la meilleure pour un bain froid, surtout au début, est l'eau de mer elle est suffisamment refroidissante et le picottement que provoque son sel peut réchauffer.

Mais quelle que soit l'eau, elle doit être pure et transparente et ne pas provenir de bas-fonds ou de marais, ni être stagnante.
S'il est possible, le bain est préférable aux affusions.

Lors du premier bain, il ne faut pas rester longtemps dans l'eau, mais il est préférable de se promener, de se frotter violemment et d'y entrer de nouveau. En nageant énergiquement ou en s'ébattant dans l'eau, on peut y rester plus longtemps. Cependant, on doit sortir de l'eau avant de sentir à nouveau le besoin d'huile et de frictions.

Enfin on entre pour la troisième fois dans l'eau, mais peu de temps. Puis on passe la tête et l'épigastre sous un filet d'eau, ou à défaut, on se fait appliquer des affusions avec plusieurs seaux d'eau... Seulement on a soin de ne pas supprimer la contraction que le corps a subie à la fin du bain par les frictions d'huile.

Ensuite, on râcle fortement le corps avec des strigiles jusqu'à rubréfaction.

.....

Si par hasard on a déjà mangé, ce n'est pas toujours une raison pour s'abstenir de bains froids, lorsqu'on éprouve un vif désir d'en prendre un.

.....

Quand on utilise l'eau froide, il faut prendre garde aux oreilles, pour que l'eau n'y entre pas sans qu'on s'en rende compte, car le bain froid , qui par ailleurs est des plus salutaire , fait uniquement du tort par son contact avec

les conduits auditifs.

Galien (104) prescrit la même progression dans l'usage des bains froids, mais reste plus modéré :
" Il faut savoir débuter l'usage des bains froids, sans que le brusque changement provoque de dommage; car beaucoup de gens qui avaient mal commencé en prirent une telle aversion (ou prévention) qu'ils n'osaient même pas se confier sans crainte aux médecins qui les prescrivent.

Le mieux est de commencer au début de l'été , pour bien s'habituer avant l'hiver. Pour le premier bain, on choisira un jour calme, un des plus chauds de la saison et l'heure la plus chaude pour que le gymnase jouisse d'une température modérée.

Voilà en quoi consistent les précautions extérieures. L'âge idéal est voisin de 25 ans. L'état général doit être satisfaisant, sans antécédent pathologique récent. Enfin le jeune homme doit aller aux bains froids avec courage et gaiété.

Avant le bain la friction est plus longue et plus vigoureuse que d'habitude avec des linges particulièrement rudes.

Ensuite, on le frotte avec de l'huile, comme il y était rompu. Les exercices habituels sont aussi nombreux mais exécutés plus rapidement.

Enfin le baigneur rentre dans l'eau froide, sans hésiter, en se précipitant. Il doit s'y plonger d'un seul bond, pour éviter les frissons qui suivent la pénétration progressive dans l'eau

L'eau ne sera ni tiède, ni " dure ", ce qui est une caractéristique de l'eau glaciale; car tiède, elle ne rappelle point la chaleur et glaciale, elle engourdit et refroidit ceux qui n'y sont pas habitués.

En sortant de l'eau, plusieurs personnes frottent le corps du baigneur avec de l'huile, jusqu'à ce que la peau se soit réchauffée; ensuite il mange plus que d'habitude et boit moins. Le jeune homme, même s'il est seul, doit suivre ces différentes étapes pourvu que tout se passe sans incident, car après le bain froid l'appétit est vif, la digestion rapide et la soif moindre.

Le lendemain, lors des exercices le corps aura manifestement meilleure apparence : dense et plus musclé, plus robuste et la peau sera ferme et tenue.

Le deuxième, troisième et quatrième jour le processus est le même. Puis on ordonne au jeune homme d'entrer une seconde fois dans l'eau froide après la friction qui a suivi le premier bain.

Mais je n'approuve pas le conseil donné par certains de prendre un troisième bain, en effet, dans la journée, deux bains me semblent suffisant puisque

nous pouvons prescrire de rester aussi longtemps dans l'eau que nous le voulons. Cette durée du bain se déduit de l'expérience journalière. Si à la sortie de l'eau, le jeune homme se colore rapidement sous l'effet des frictions c'est qu'il y est resté un temps convenable; au contraire, s'il se réchauffe difficilement et qu'il reste longtemps pâle, c'est qu'il a trop abusé de l'eau froide ".

La comparaison des écrits des différents médecins permet de constater leur unanimité sur l'entraînement progressif aux bains froids.

Nous savons par Hérodote que certaines séances de bains étaient prolongées, puisqu'il ajoute plus loin :

" si les forces abandonnent le malade, on peut lui donner des aliments ".

Le bain simple, chaud ou froid vient souvent compléter une méthode de bain différente :

Ainsi après le bain d'eau de mer, Celse (105) dit que : " le mieux est de prendre un bain ordinaire et si ce n'est pas possible, de le remplacer tout au moins par des affusions d'eau douce, car l'eau de mer qui reste, enduit la peau et s'oppose à la transpiration qui se développerait.

Que les bains d'eau de mer soient froids ou chauds, on doit nager dans cette eau, puis faire des onctions avec de l'huile, passer le strigile sur la peau pour enlever complètement l'humidité qui s'y est appliquée.

Comme les maladies exigent souvent l'utilisation successive de l'eau à plusieurs températures, lorsque nous nous proposons d'employer de l'eau chaude et de l'eau froide, il vaut mieux commencer par l'eau chaude ; les bains d'eau de mer doivent être également précédés de bains d'eau chaude.

Et plus loin, Celse ajoute : les bains d'eau de mer doivent être tièdes, pour que les malades puissent y rester longtemps : une température trop élevée est prompte à abattre les forces.

Dans les bains d'huile et d'eau Hérodote (106) précise que : "si les malades sont faibles on les descendra dans le bain à l'aide d'un drap. On mêle avec soin l'huile à l'eau et on n'y met pas moins d'un sixième d'huile".

Après le bain de sable (107), si les malades sont résistants, ils doivent nager puis se reposer un long moment. Mais les hydropiques auparavant dégagent leur estomac, en buvant 5 à 6 cyathes (108) d'eau chaude, tandis que les autres malades suivent leurs habitudes. On doit permettre aux malades de boire en plus grande quantité à cause des souffrances que leur cause le soleil.

De même, si longtemps après l'application d'un sinapisme (109), la moutarde ne produit aucun effet, on fomentera le cataplasme, par dessus le linge, avec des éponges exprimées et trempées dans de l'eau chaude. Après l'emploi suffisamment prolongé du sinapisme, on fait prendre un bain au malade, et quand il est modérément relâché on lui administre des affusions sur tout le corps, mais surtout là où le sinapisme avait été appliqué. On se garde seulement d'y faire des onctions.

Si le malade peut le supporter, on lui fait prendre un second bain et on répète les affusions sans recourir aux onctions. A certains malades nous donnons encore un bain le lendemain, sans recourir aux onctions ; après le bain, on oind avec de l'huile de rose les points d'application du cataplasme."

La douche semble aussi ancienne que le bain, bien que ce mot vienne de l'italien "duccia" qui veut dire canal et date du XVIe siècle.

Très tôt les hommes ont utilisé pour se fortifier les chutes d'eau naturelles. Et si les Romains n'avaient pas de tuyaux assez flexibles pour pratiquer la douche à la lance, ils utilisaient par contre la douche descendante, jet d'eau tombant d'une hauteur variable et que recevait une partie du corps.

Certaines installations thermales et des textes de l'époque viennent le confirmer : les bains romains de Vénasque, au pied de la Maladetta, à 1750 m d'altitude, en sont un exemple. La partie romaine a échappé à la destruction au cours de la guerre civile espagnole de 1936. Et l'on peut encore actuellement se baigner dans un bassin de marbre brut, aux parois très patinées. L'eau y coule en permanence, à la température de 40°, assurant ainsi le chauffage de la cabine. Si on veut se baigner, on ferme la vidange et on continue à laisser couler le robinet, le tuyau de trop plein étant très largement dimensionné.

L'agrément vient de ce que l'eau est naturellement à la température convenable, qu'elle coule abondamment sans pression excessive d'un gros robinet (calibre 35 mm), toujours ouvert, assez haut placé, ce qui permet en étant assis sur la banquette du bassin de bénéficier sur le buste, le dos ou les cuisses d'une véritable douche, très douce.

En dehors de ce bassin, couvert d'une voûte restée intacte, et qui permettait à huit personnes de se baigner à la fois, on peut voir à Vénasque des baignoires individuelles où l'on s'asseyait (forme sabot).

Différents auteurs ont posé les indications et les contrindications de la douche, ce qui prouve l'utilisation répandue de cette méthode.

Celse (110) dans son traité de la Médecine dit : "pour la tête, l'eau froide ne vaut rien non plus, et pour ceux qui l'ont affaiblie par l'âge, c'est bien à plein canal qu'il faut quelques fois l'exposer".

Plus loin il parle "d'exposer directement aux tuyaux certaines parties du corps".

La description de Cœlius Aurelianus (111) est également précise : "la douche, c'est la chute d'eau sur les régions douloureuses qui lui sont exposées. Ainsi les Grecs traitent-ils les zones enflammées : car ces chocs répétés transforment vraiment le corps".

Galien (112) parle de faire tomber sur la tête certains liquides en forme de cascades, et dit que "c'est pour faire pénétrer l'eau minérale dans les profondeurs du corps et lui faire traverser les os qu'on la projette avec avec force sur l'épiderme".

Mais il ajoute les limites de cette thérapeutique : "il ne faut se placer sous un filet d'eau minérale que si les eaux sont favorables à la tête. Il peut être dangereux de s'exposer à des filets d'eau sortant du bitume ou du soufre".

Pline dit aussi que "l'eau de mer est bonne en douches".

Horace (113) écrit ces vers caractéristiques "Baïes en veut aux malades qui osent placer leur tête et leur estomac sous les fontaines de Clusium..."

On voit que la douche était fréquemment donnée sur la tête, coutume à laquelle on a à peu près renoncé lorsqu'on administre la douche chaude et qui explique le conseil de Galien "de ne pas donner de douches sulfureuses aux personnes ayant le sang à la tête, parce que ces eaux réchauffent et peuvent exciter la fièvre".

Dans certaines étuves, on a découvert un tuyau de plomb qui débouchait à une certaine hauteur du mur. On peut admettre qu'il servait à verser de l'eau sur le sol échauffé, soit pour le refroidir, soit pour produire de la vapeur, mais on pouvait également l'utiliser pour les douches.

A Luchon seulement, des morceaux de poterie percée permettent de supposer l'utilisation de cette méthode.

Les Affusions.

Cette méthode consiste à verser en nappe et d'une faible hauteur une certaine quantité d'eau, sur n'importe quelle partie du corps.

Selon Celse et Aurelianus, les Romains les utilisaient couramment et les appelaient "irrigatio". Elles remplaçaient la douche lorsque manquait l'installation nécessaire, aussi bien lors du bain d'eau douce que du bain minéral.

Pline (115) conseille de faire une affusion d'eau simple après chaque bain minéral.

Hérodote, dans les cures thermales, recommandait les affusions et les applications locales.

Pour Galien, l'affusion tiède devait suivre le bain chaud.

Antyllus (116) prescrivait "après un nettoyage à l'éponge, des affusions sur la tête, la vessie, les jambes, l'orifice de l'estomac, les hypocondres, les côtés, l'épine du dos, selon les cas". Et souvent on mélangeait du vinaigre à l'eau qui servait aux affusions.

Les étuves furent très utilisées des Romains car la sudation avait une grande place dans leurs moyens thérapeutiques. La chaleur des eaux thermales pyrénéennes convenaient particulièrement à leur aménagement. Ces étuves étaient humides ou sèches selon qu'on y introduisait ou non de la vapeur d'eau, certaines pouvait servir à l'un ou l'autre usage.

Les premières ont été les étuves naturelles, en plein air, où s'élevaient les vapeurs sortant de terre, dans la région tourmentée de Baïes et de Pouzzoles, si nous en croyons Celse (117) : "la chaleur sèche s'obtient à l'aide du sable chaud, des étuves, des fours et de quelques étuves naturelles où l'on renferme la vapeur chaude qui s'élève de la terre dans un édifice semblable à celui que l'on trouve au-dessus de Baïes, dans un endroit planté de Myrtes.

Le soleil et l'exercice favorisent également la transpiration et toutes les fois que les humeurs exercent à l'intérieur une influence nuisible et qu'on cherche à les éliminer, ces différents moyens peuvent être employés".

Celse (118) était donc partisan de la sudation, à condition d'éviter de la provoquer tant que la digestion n'est pas faite.

Pline (119) pense que : "les étuves naturelles ne font pas seulement du bien par les vapeurs chaudes et sèches qui s'en élèvent, sinon les étuves artificielles qu'on a imaginées d'après elles, produiraient un effet identique. Elles agissent de plus par leurs propriétés spéciales : les exhalations subtiles et agréables qui s'élèvent dans un air pur et ouvert de tous côtés, fondent tous les éléments morbides du corps, raffermissent les chairs saines et échauffent le corps entier.

En outre, le "pneuma" est renforcé par ce traitement qui évacue toutes les particules grossières ou pétries d'humidité qu'il pourrait contenir, car il absorbe même les fluides qui se trouvent dans la tête.

.....

Après l'étuve naturelle, quelques malades prennent un bain ordinaire puis nagent dans la mer, d'autres ne font que nager, enfin certains se contentent d'affusions d'eau chaude ou d'eau froide.

.....

Les étuves artificielles, qu'on a inventées à l'imitation des étuves naturelles et qui restent bien au-dessous des effets qu'on leur attribue, doivent être employées dans les cas pressants".

Dans les établissements thermaux, l'étuve sèche pouvait quelques fois être transformée en étuve humide. Lorsque la température de l'eau n'était pas assez élevée, on projetait sur le sol du caldarium de l'eau minérale.

"Si on a besoin que l'air intérieur du bain soit plus chaud que de coutume, dit Hérodote (120), on peut arroser d'un sceau d'eau froide des cailloux incandescents. La chaleur ainsi produite ne dure pas longtemps ; aussi n'aura-t-on recours à ce procédé que peu de temps avant l'entrée du malade dans le bain".

Les étuves humides étaient presque toujours installées près de l'émergence des sources les plus chaudes et à l'amont du bassin et des piscines.

Nous en avons un exemple à Luchon, où un réservoir fournissait à une salle sus-jacente des vapeurs obtenues par le courant d'eau minérale.

Mais cette méthode avait ses contrindications (121) : le patient ne pouvait supporter que pendant un temps limite le séjour en étuve sèche ou humide en particulier, sous peine d'accidents sérieux de congestion, surtout si la température était élevée.

Cette méthode était contrindiquée par les médecins chez les congestifs, les malades à tempérament dit apoplectique ; ceux dont la circulaiton était défectueuse ne devaient de toute manière en user qu'avec beaucoup de discrétion et sous une surveillance constante.

Cependant, pour permettre aux rhumatisants, aux podagres (goutteux), aux œdématiés, de bénéficier de l'action bienfaisante de la sudation exagérée par la haute température, sans en avoir les principaux inconvénients –congestion de la tête, respiration d'un air trop chaud– on construisit : les étuves sèches en caisse.

Ce sont des sortes de boites dans lesquelles le malade était enchassé en conservant la tête à l'air libre. Le procédé n'a pas varié depuis, et si le mode de construction diffère un peu, la conception est la même.

Cette méthode était ancienne, et Galien (122) en parle en ces termes "il est probable qu'Erasistrate n'ignorait pas le réchauffement des hydropiques à l'aide du tonneau, traitement que chrysippe de Chnide estimait au moins tout autant que les autres médecins.

En effet les malades subissent dans tous leur corps une évacuation beaucoup plus rapide et plus forte que dans le bain ; cependant ils n'éprouvent pas d'étouffements parce qu'ils respirent un air froid. Si on les prive de cet air, ils meurent tout de suite".

Aëtius (123) partage cette opinion : "Arétée dit que ce qu'il y a de mieux, c'est le réchauffement dans le tonneau : le malade tient la tête hors du tonneau et tout son corps est réchauffé, tandis qu'il respire un air froid".

Les Fumigations, sèches ou humides, étaient connues des Romains : Oribase (124) et Pline l'Ancien les mentionnent dans le traitement de certaines affections pulmonaires. Galien (125) dit que l'air des bains peut être ou plein de brouillard ou plein de vapeur.

Les applications de Boue étaient également un moyen thérapeutique et Pline précise que : "même dans les eaux thermales, elle est d'un usage salutaire, à condition de la laisser sécher au soleil, après s'en être frotté"

* * *

LA DIRECTION MÉDICALE DES CURES

La notion de cure, c'est-à-dire de traitement prolongé, est ancienne. D'après Guitard (126), " dès l'origine, l'utilisation des eaux pendant une certaine durée a paru nécessaire ".

Hérodote, le médecin, conseille déjà trois semaines : " si vous voulez faire une cure de trois semaines, dit-il ..... "

C'était la durée habituelle d'une saison à l'époque impériale romaine. Ce chiffre correspond à une phase lunaire et à une période menstruelle, mais peut-être avait-il un sens magique.

Puis la tradition en fut interrompue et pendant bien longtemps on hésita sur le chiffre optimum. Mais finalement (127), la durée moyenne des cures thermales est restée ce qu'elle était autrefois. Seules les cures internes, en particulier laxatives, sont limitées parfois à trois jours.

Cependant d'étranges croyances ont conditionné le calendrier de bien des curistes :

" la plus grande partie, écrit Berthemin, estime qu'il faut finir à jour impair. Ce n'est pas qu'ils en puissent rendre quelques bonnes raisons mais parce que la coutume a toujours été telle ".

Chaque station a ses dates fastes et néfastes.

Le choix du mois a une importance réelle médicale en raison de l'influence de la température. Et si dans bien des contrées du monde romain, en particulier l'Italie, on ne pouvait de Juin à Septembre entreprendre un traitement pénible, à cause des rigueurs de la canicule.

En fait, dans les Pyrénées centrales, les étés sont exceptionnellement très chauds et les nuits restent fraîches. Les cures pouvaient donc être suivies dès le mois de Mai. Cependant l'automne semble avoir été la saison la plus recommandée : " c'est au premier jour de Septembre que les bains des Monts Pyrénées commencent d'entrer en vertu " est-il écrit dans l'Heptameron.

Et si la boisson est mieux digérée avec la chaleur, le froid permanent est considéré comme un obstacle à la guérison.

Baccius, dont les écrits reflètent surtout les idées des grands auteurs anciens affirme que l'hiver engourdit la force des eaux comme celles du corps.

C'est pourquoi, de l'époque grecque à la fin du XVIIIè siècle, les villes d'eaux furent surtout fréquentées dans les saisons intermédiaires.

Des médecins devaient séjourner dans les stations thermales, comme de nos jours et conseiller les baigneurs.

Mais aucun texte précis de l'Antiquité ne note que des médecins étaient attachés aux stations thermales. Les habitudes administratives des Romains ne permettent guère de croire que l'Etat se soit occupé de ce détail.

Il est cependant certain que des médecins s'y rendaient ou y demeuraient pour donner des soins aux malades et les diriger dans leurs traitement thermaux . D'ailleurs, dans toutes les familles serviles assez nombreuses, c'est-à- dire appartenant aux gens riches, il y avait un ou plusieurs médecins. Il est donc vraisemblable que les grands et les riches qui fréquentaient les stations thermales, s'y faisaient accompagner par le médecin de leur maison .

Certains malades étaient suivis par leur médecin habituel; ainsi Horace (128) renonce aux eaux de Baïes par ordonnance de Musa : " Pour moi les eaux tièdes de Baïes sont sans vertu, m'a dit Musa, ce qui ne m'empêche pas de me plonger dans l'eau glacée au cœur de l'hiver. Quitter ces bosquets de Myrtes, ces eaux renommées dont les vapeurs sulfureuses dissipent les humeurs sédentaires, c'est une indifférence dont le bourg se plaint avec raison ".

Hérodote précise la marche à suivre lors d'une cure balnéaire : " Si l'on veut faire une cure de trois semaines, on commencera par des bains d'une demi-heure. On augmentera peu à peu de manière à arriver à deux heures vers le septième jour; on s'en tiendra à cet intervalle jusqu'à la fin de la seconde semaine, après quoi on diminue de même et on s'arrête au temps initial, en suivant une marche exactement inverse ".

Malgré ces sages conseils, beaucoup de baigneurs usaient des eaux sans direction . Nous avons cité l'opinion de Pline sur les gens qui buvaient de l'eau sans mesure .

Hérodote avertit aussi les malades des dangers qu'ils courent en utilisant les eaux de manière fantaisiste, poussés par cette idée, encore vraie à notre époque, qu'à l'intensité du traitement correspondra l'intensité du bénéfice.

" Puisque, dit-il, beaucoup de gens du monde croient que les eaux minérales chaudes contribuent à conserver la santé, et que pour cette raison, ils en usent sans mesure et sans direction, à leur détriment bien entendu, ainsi que cela est naturel, il importe de leur faire abandonner cette fausse opinion ".

Sous l'influence des médecins grecs installés à Rome, l'exercice de la médecine avait pris sous l'Empire une importance considérable. Il y avait même des femmes-médecins. Mais c'est probablement la médecine militaire qui fut d'abord la mieux organisée. Et le passage des légions dans les régions pyrénéennes permit l'exploitation rationnelle des eaux thermales, car les militaires les ont utilisées les premiers et les ont fait connaître dans tout le monde latin. D'ailleurs, c'est à l'occasion d'une campagne militaire qu'Auguste prit les eaux dans les Pyrénées.

Le Docteur A. Dessort (130), médecin militaire s'est particulièrement intéressé à " L'influence du Militaire sur le Thermalisme ".

" Hannibal, dit-il, eut toujours grand soin de ses troupes et envoya par exemple après la deuxième Guerre Punique ses soldats fatigués se reposer et se soigner dans les stations pyrénéennes; lorsque ses troupes franchirent les Pyrénées par le col du Perthus, elles découvrirent des sources thermales, devenues aujourd'hui Amélie-les-Bains.

Pendant la conquête de la Gaule, César également persuadé de l'efficacité des eaux thermales, envoya ses légionnaires blessés ou malades, faire, entre les diverses campagnes, des cures près des sources locales déjà utilisées par les Gaulois.

Et la troupe fut utilisée pour l'aménagement des thermes et des voies d'accès.

> Sur l'initiative de leurs chefs et sur les directives avisées de leurs conseillers techniques et de leurs ingénieurs, les soldats procédèrent à de multiples travaux d'aménagement des sources, en vue d'augmenter leur débit, tout en isolant leurs griffons, afin d'éviter toute souillure.
>
> Dès l'occupation, les légionnaires élaborèrent le réseau routier impérial qu'on appelait communément le " chemin de César ". Sur ces axes principaux se raccordaient des voies secondaires et notamment celles qui amenaient aux diverses " Aquae " les malades désireux d'utiliser leurs eaux, comme la voie reliant Lugdunum convenarum aux Thermes Onésiens dont on a retrouvé quelques tronçons et que les légionnaires construisirent en dehors de tout but stratégique ou commercial, à seule fin de permettre aux curiste de l'époque de venir se soigner aux Ther - mes Onésiens ".

L'assistance médicale civile et militaire, dont nous avons la certitude, permet de penser que les malades qui allaient aux eaux ne restaient pas sans soins et que les médecins ne négligeaient pas l'occasion de tirer profit de la présence de la société nombreuse et choisie qui fréquentait certaines villes d'eaux.

Alors que dans les autres rassemblements, fêtes ou marchés, on trouvait des médecins ambulants, " circulatores ", il serait étrange que les villes d'eaux en eussent été dépourvues.

Nous ne savons pas s'il existait au temps gallo-romain , des **Temples Médicaux** dans les plus grandes stations thermales. Les soins et les traitements y étaient étroitement mêlés aux rites sacrés et aux cérémonies religieuses.

A Luchon, les constructions trouvées au nord des thermes font penser à une sorte de dispensaire ou d'asile, bien qu'aucun élément n'ait permis d'orienter ces bâtiments vers un caractère religieux (on n'a guère trouvé d'offrande représentant la partie du corps malade et dont on était venu chercher la guérison). Seul Dumège a mis à jour à Capvern des terres cuites représentant des parties du corps humain.

Les prêtres attachés à ces temples étaient aussi des médecins et s'occupaient comme interprètes du dieu, des conseils et des soins à donner aux malades. C'étaient en somme de véritables maisons de santé où les malades, les infirmes , les convalescents, les surmenés de l'époque gallo-romaine venaient chercher le repos, l'air pur et les eaux salubres, avec pour les esprits dévôts, la possi - bilité de communication intime avec la divinité secourable.

Si nous ne pouvons préciser le type de sanctuaire établi près des sources thermales des Pyrénées centrales, nous sommes sûrs qu'ils ont existé comme le prouvent les autels et les stèles votifs, les inscriptions gravées sur la pierre ou le marbre, les monnaies et les objets de métal découverts au fond des bassins ou à proximité des sources.

* * *

LES EAUX THERMALES ET MINÉRALES DES PYRÉNÉES CENTRALES AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE

Dès les temps préhistoriques (186), des groupements humains s'étaient fixés à proximité des sources thermales, probablement en raison des multiples services que pouvaient leur rendre des eaux naturellement chaudes .

Connurent-ils, tout au moins de la façon la plus rudimentaire, les propriétés médicales de ces sources ? Furent-elles l'objet d'un certain culte ? Cela semble probable, mais nous en sommes réduits à de simples suppositions.

A proximité de la ville de Luchon (187) ont été retrouvés plusieurs monuments mégalithiques :

alignements de pierre
enceintes de pierre circulaires (cromlechs) dont quelques unes contiennent des vases cinéraires,
pierres à écuelles
pierres à légendes

les uns à deux kilomètres de Luchon, près de la grotte préhistorique de St Mamet, d'époque néolithique avec sépulture contigüe pour ses anciens habitants, enfin dans la montagne de l'Espiaux, qui sépare les vallées du Larboust, d'Oueil et de Louron.

Dans la ville même de Luchon, quelques assemblages de fortes poutres en bois, profondément enfoncées dans le sol, notamment dans la cave de la maison Talazac-Sapène (Place du Comminges) ont été pris pour des restes d'anciens pilotis; et certains pensent qu'une partie du Luchon actuel est construite à l'endroit même où s'élevaient jadis les habitations lacustres.

Mais ce sont de pures hypothèses.

Près de Bagnères-de-Bigorre, la montagne était l'objet d'un culte solaire très ancien.

Enfin, les sources d'Ax-les-Thermes, bien qu'à l'est du territoire que nous étudions, auraient été connues et utilisées bien avant les premiers siècles de l'ère chrétienne d'après le Docteur Dresch et le Professeur Garrigou (138):

En 1867, on trouva des restes de captage, composés de pilotis, de tuyaux de bois, et de maçonnerie très grossière, ensevelis sous un dépôt de plusieurs mètres, constitué par des blocs de granit, des cailloux roulés dans l'argile, au milieu duquel on rencontra des troncs d'arbre et une quantité de débris végétaux parfaitement reconnaissables, parmi lesquels des noisettes.

La buvette en bois d'Aulus, ne semble guère plus ancienne que le premier siècle de notre ère, malgré les dires de certains.

A l'inverse du reste de la Gaule, on n'a guère trouvé de monnaies gauloises dans ces sources thermales pyrénéennes. Mais l'originalité de la région tient à la survivance du culte rendu aux dieux indigènes, auxquels sont dédicacés des ex-votos écrits en latin. Ainsi connaissons-nous la très grande vénération de ces populations pour ces eaux, bien avant l'occupation romaine. Si les sources thermales et minérales étaient confondues avec les autres eaux, dans une même vénération religieuse, elles ont cependant été reconnues et appreciées pour leurs bienfaits.

* * *

NAISSANCE ET PROGRÉS DE L'HYDROLOGIE DANS L'ANTIQUITÉ

Pendant de longs siècles, l'utilisation des eaux minérales était restée du domaine de la religion.

Si bien que Pline écrivait (140)
" Les eaux sont le refuge des malades abandonnés des médecins ".

Sénèque reconnaissait pourtant leur valeur curative et disait que
" les eaux minérales sauvaient bien des incurables ".

Lorsque la foi eût décliné, l'empirisme prit sa place sans que la science n'intervienne.

Hippocrate cependant peut être considéré comme le précursuer des Théoriciens de l'Hydrologie. Dans son traité " De l'Air, des Eaux et des Lieux " (141), il discute surtout les qualités de l'eau simple comme beaucoup d'auteurs de l'Antiquité.

III 35 :

" Les eaux les plus mauvaises sont celles qui sortent soit des rochers (car elles sont nécessairement dures), soit de la terre où se trouvent des eaux chaudes, ou bien où naît le fer, le cuivre, l'argent, l'or, le soufre, l'alun ou l'asphalte ou enfin le nitre; car toutes ces substances se forment sous l'action de la chaleur.

C'est pourquoi les eaux qui sortent de pareilles terres ne sont pas bonnes, mais sont dures et échauffantes, coulent difficilement par les urines et sont contraires aux déjections.

36 :

Les meilleures sont celles qui coulent des lieux élevés et des collines de terre, car elles sont agréables au goût, claires et ne demandent que peu de vin; elles sont chaudes en hiver et froides en été, ce qui prouve qu'elles viennent de sources très profondes.

On doit surtout recommander celles dont les courants se dirigent vers le soleil levant ... parce qu'elles sont très claires, sapides et légères .

37 :

Toutes celles qui sont salées, crues et dures ne sont pas bonnes à boire. Cependant ces eaux conviennent à quelques tempéraments et dans certaines maladies.

39 :

Voici comment il faut les utiliser : celui qui est sain et robuste ne doit faire aucun choix, mais boire indifféremment celles qui se présentent; celui qui, malade, veut boire l'eau la plus indiquée, pourra recouvrer la santé s'il suit nos conseils.

40 :

Ceux dont les cavités seront dures et enflammées seront améliorés par les eaux les plus douces, les plus légères et les plus claires ; ceux dont les ventres sont mous, humides et muqueux, préfèreront les eaux les plus dures, les plus crues et les plus saumâtres, car c'est ainsi qu'ils seront resserrés.

42 :

On se trompe, faute d'expérience, en considérant les eaux salées comme laxatives ; loin de là, elles sont contraires aux évacuations. Crues et difficiles à cuire, elles resserrent l'abdomen plutôt qu'elles ne le lâchent.

Dans son traité "Du Régime" il complète (42) :
"Le bain salé échauffe et sèche, car il est naturellement chaud et attire l'humidité hors du corps. Il cite l'observation d'un homme atteint d'une affection cutanée qui se rendit d'Athènes à Mélos pour prendre les bains chauds. Il guérit de sa maladie mais mourrut d'hydropisie (43)".

Quelques uns ont cherché à expliquer scientifiquement la production des Eaux chaudes :

Vitruve (44) dit que "lorsque l'alun et le soufre brûlent dans la terre, la vapeur qui s'échappe chauffe l'eau naturelle qui, cuite, s'empare des éléments naturels".

Pour Sénèque et selon Empédocle (45) "l'eau s'échauffe en passant sur un sol rempli de feux souterrains et en prend les propriétés".

Les connaissances chimiques étaient à peu près nulles et les procédés d'analyse rudimentaires.

Pline explique qu' "on ne peut juger de la légèreté des eaux par les pesées, mais beaucoup mieux en examinant celle qui s'échauffe et se refroidit le plus vite".

On tentait d'expertiser les eaux (46) soit en comparant le temps de la prise d'ébullition et du refroidissement ou la formation des dépôts, soit en les

laissant en contact avec les alliages de métaux variés :

si elles restaient limpides, on les considérait comme simplement potables,

si elles se troublaient, comme médicinales.

Selon le Docteur Guissepina Dragare, l'examen des viscères des animaux par les Aruspices étrusques n'étaient pas une pratique purement religieuse ; ils cherchaient à déterminer la qualité des eaux absorbées en interprétant les lésions et les concrétions constatées, en particulier dans le foie et la rate.

* * *

LES STATIONS THERMALES CHEZ LES ROMAINS

Dufrène de Chassaigne dit, avec raison, que :

"Les sciences médicales, privées à cette époque de bases solides et livrées à l'empirisme pur, offraient peu de ressources aux malades, tandis que les eaux minérales leur présentaient sous une forme agréable et parfaitement appropriée, des remèdes efficaces contre la plupart de leurs maladies chroniques".

Les sources chaudes avaient un double attrait :

l'eau était naturellement à la température convenable pour les bains, et elle avait une valeur thérapeutique.

La confiance dans l'éfficacité des eaux était telle, que le proverbe rapporté à Cicéron (47) disait :

Quamdin ad aquas fuit, nunquam est mortius.
"Tant qu'on va aux Eaux on n'est pas mort".

La science médicale procédait de l'empirisme.

La médecine populaire avait précèdé et entrainé la médecine scientifique, mêlant la légende symbolique aux pratiques balnéaires et divinisant les sources.

Les Romains, qui avaient à leurs portes de très belles sources minérales chaudes, les utilisèrent très tôt. Les eaux d'Albula : Albunea fons sub Tybur, illustres par l'oracle de Faune et de la sybille, étaient très vénérées des rois de Rome. Elles ont constitué sans doute les premiers bains de Romains.

A mesure que la puissance romaine s'agrandit, elle mit en valeur les sources thermales de l'Italie et des Colonies. Baïes fut sous l'Empire, la grande station de cure et de plaisir, et de ce fait, avait assez mauvaise réputation,

Pline l'Ancien (148), dans son Histoire Naturelle, parle longuement des Eaux, et se fait l'écho de superstitions et de traditions étranges ; il nous donne des renseignements très précieux sur les sources, leurs indications, leurs modes d'emploi. Il décrit les Eaux froides ou chaudes, notamment des Pyrénées.

La faveur de l'Hydrothérapie (149) commença le jour où Autonius Musa, affranchi d'Auguste, guérit l'Empereur d'une hépatite grave, après l'expédition de Biscaye ; les fomentations chaudes n'avaient amené aucune amélioration, et Musa lui prescrivit l'eau froide "intus et extra" qui amena la guérison.

A la suite de cette cure retentissante, Musa fut nommé chevalier et on lui éleva une statue sur les bords du Tibre, près de celle d'Esculape (150).

L'Hydrothérapie fut alors très en honneur : on appelait Psychrophiles, les médecins qui l'appliquaient et ils se subdivisaient en

Psychrolites, amis du bain froid,
Psychropotes, amis des boissons froides,
Psychropantes, partisans des deux méthodes.

On s'adonnait à l'eau froide et on délaissait les sources chaudes, dit Horace. Cependant Juvénal écrivait que "les morts subites et les congestions dans les bains étaient fréquentes. Cet engouement cessa à la suite du décès de Marcellus, neveu de l'Empereur, survenue pendant une cure hydrothérapique, et ne reprit que plus tard avec Charmis de Marseille, médecin de Néron (151).

Sénèque, qui avait subi l'influence générale, était un fervent de l'eau froide et prenait des bains même en hiver (152). Il dit qu'il en était arrivé au point qu'aucune eau ne lui paraissait assez froide (153).

Agathinus de Sparte (154), comme nous l'avons vu, était un grand partisan du bain froid, pendant toute l'année, même chez les vieillards. Il prescrivait l'eau froide, selon la mode des Barbares, pour les jeunes enfants.

Galien (155), moins enthousiaste que lui, l'interdisait avant l'âge de 14 ans et surveillait la réaction qui devait dicter la durée du bain. Malgré ces autorités, auxquelles nous joindrons Cœlius Aurelianus Acutus (156), l'hydrothérapie déclina, et fut surtout employée par les empiriques.

* * *

LA CLASSIFICATON DES EAUX ET LEURS INDICATIONS

A partir du 1er siècle, les auteurs, poêtes, prosateurs ou médecins, citent souvent les eaux minérales mais on ne trouve que des indications fragmentées et on chercherait en vain, même dans les traités de Médecine, une étude complète.

Si les uns prétendaient, que pour connaître l'action d'une eau, il suffisait de se baser sur sa composition, d'autres, comme Hérodote et Galien (157), ne voulaient s'en rapporter qu'à l'expérience. Ils déconseillaient leur emploi dans les maladies aiguës.

De toute façon, les indications et les contrindications sont posées assez vaguement et les écrits vantent souvent les bons effets d'une station dans la plupart des maladies.

Sénèque partage l'enthousiasme de son temps pour les eaux :

"Il en est, écrit-il, qui sont bonnes pour les ophtalmies et les maladies de nerfs, qui guérissent parfaitement les maladies chroniques déclarées incurables par les médecins, qui font disparaître les ulcères..."

Les médecins avaient néanmoins adopté une classification que chacun modifiait un peu. Certains, comme Hérodote (158), estimaient que les eaux n'étaient pas susceptibles d'une classification ; ils se contentaient de les diviser en chaudes et froides.

Pour lui, les eaux froides étaient indiquées dans :

les fluxions
les maladies vésicales
les céphalées
les ulcères malins.

Antyllus, cité par Oribase (159), classait les eaux d'après leurs éléments constitutifs en :

Alcalines ou Nitreuses
Alumineuses
Sulfureuses
Bitumeuses
Vitrioliques ou cuivreuses
Ferrugineuses
Salines.

lès plus rares.

Il prescrivait les eaux, surtout si elles étaient froides, dans les maladies chroniques, et les eaux mixtes suivant la prédominance de leurs éléments constitutifs.

Les indications d'Antyllus et d'Archigène(160) sont très proches et peuvent être mises en parallèle.

Les Eaux Alcalines, pour tous les deux, guérissent :

les fluxions de la tête et de la poitrine
les excès d'humidité de l'orifice de l'estomac
l'hydropisie et les tumeurs consécutives
les pituites.

Les Eaux Alumineuses conviennent aux :

hémoptisies
vomissements
hémorroïdes
règles irrégulières
avortements

mais Antyllys les préconise volontiers au début, tandis qu'Archigène les conseille même quand la maladie est plus ancienne.

Celse, également, classe l'alun parmi les substances favorisant l'hémostase, avec vitriol et l'eau froide.

Mais se séparent de ces trois auteurs :

Aëtius, qui traite avec les eaux alumineuses chaudes l'éléphantiases et les ulcères qui ne cicatrisent pas (Galien est du même avis) alors qu'il les juge néfastes dans les tumeurs indurées.

Pline, qui les conseille pour traiter les laryngites.

Les Eaux Sulfureuses font l'imanimité d'Antylus, Archigène, Aëtius et Pline.

Elles ramollissent les nerfs et calment les douleurs.

Pour Antyllus, de plus elles affaiblissent et retournent l'orifice de l'estomac.

Archigène pense qu'elles dérangent l'estomac mais calment le ténesme.

En outre, Archigène et Aëtius les conseillent dans les dermatoses : elles purgent la peau et conviennent :

au vitiligo
à la lèpre blanche et noire
aux vieux ulcères
aux fluxions articulaires
aux fractures mal consolidées.

Et Aëtius étend encore leurs indications :

à l'éléphantiasis
à l'induration de la rate
aux affections utérines

et s'en abstiend dans les tumeurs indurées.

On retrouve les grandes indications, encore appliquées actuellement aux eaux de Luchon : affections rhumatismales, dermatologiques, gynécologiques. Pour les maladies respiratoires les avis étaient partagés : Pline les conseille dans les laryngites, Galien en cas d'hydropisie et de palpitations mais par contre il affirmait que les vapeurs sulfureuses ne convenaient pas aux muqueuses nasales et laryngées parce qu'elles dessèchaient trop.

Les Eaux Bitumeuses : pour Antyllus et Archigène, échauffent et nuisent aux organes des sens. Antyllus pense qu'elles entraînent une hypertension intra-crânienne et que leur utilisation prolongée ramollit surtout l'utérus, l'estomac et le colon. Aëtius les préfère aux eaux vitrioliques dans les affections de la bouche, des amygdales et des yeux. Galien traite par elles l'hydropisie et les palpitations. Celse (162) pense que le bitume et le soufre sont les médicaments qui dissolvent le mieux le dépôt des humeurs.

Les Eaux Vitrioliques ou cuivreuses pour Antyllus et Archigène sont indiquées dans les affections :

de la bouche
des amygdales
de la luette
des yeux.

Les Eaux Ferrugineuses sont efficaces, selon Antyllus dans les maladies spléniques et de l'orifice de l'estomac, Archigène y ajoute :

les constitutions froides et humides
la goutte et l'arthrite
la paralysie
les néphralgies
les squirrhes
la consolidation des fractures.

Scribonius Largus (163) les utilise dans les maladies vésicales.

Les Eaux Nitreuses et Salées agissent, pour Archigène et Galien, dans les cachexies et leucophlegmasies. Archigène étend leurs indications aux fluxions de la tête et de la poitrine, au relâchement et à l'humidité de l'estomac, et Galien aux palpitations, aux affections vésicales et à l'hydropisie.

Une place à part doit être faite à l'**Eau de Mer** car à défaut les Romains la reconstituait avec de l'eau salée simple –et celle de Saliès-du-Salat entre dans cette catégorie.– Pline préconise le Bain de mer et la cure marine dans les arthrites, les affections de poitrine, les fièvres. Celse prescrit également l'eau salée dans les prolapsus rectaux ou vaginaux (164): "Il faut d'abord examiner si l'organe atteint de polapsus est ou non chargé de mucosités. S'il est bien détergé, on doit prendre un bain de siège à l'eau salée.

Chez les goutteux, en l'absence de toute tuméfaction, les fomentations chaudes sont nécessaires. Mais, nous dit-il (165), il faut faire aussi bouillir de l'eau de mer ou de la saumure forte, la jeter dans un vase, y plonger les pieds du malade dès qu'il peut le supporter, couvrir le bain d'un manteau ou d'une couverture, et verser avec ménagement, près des bords du vase, une nouvelle quantité d'eau pour empêcher la première de se refroidir : la nuit, on lui applique des cataplasmes pour entretenir la chaleur.

Au contraire lorsqu'il y a tumeur et chaleur, il vaut mieux recourir aux réfrigérants et plonger les articulations malades dans de l'eau très froide : il ne faut pas cependant répéter ces immersions tous les jours, ni les prolonger à l'excès, pour éviter toute altération nerveuse.

Egalement selon Celse (166), dans la résolution des nerfs encore appelée apoplexies ou paralysie, il convient de faire des fomentations chaudes avec de l'eau de mer, ou à défaut avec de l'eau salée ; et si on peut avoir à sa disposition des bains salés, naturels ou artificiels, on s'en servira de préférence, en ayant bien soin de mouvoir dans l'eau les parties les plus affaiblies. Faute de mieux, les bains ordinaires sont encore utiles."

Pline disait que les vapeurs d'eau de mer, mêlées à du vinaigre, étaient bonnes dans les céphalées et la surdité.

Ainsi Aëtius (167) donne des indications analogues mais souvent moins précises que celles d'Antyllus Les eaux minérales, dit-il, sont indiquées aux tempéraments froids et humides, et conviennent dans :

les affections articulaires
la goutte
les néphralgies
l'oppression
les fractures
les ulcères mous
les inflammations anciennes et indurées.

Paul d'Egine (168) est du même avis.

Enfin Pline l'Ancien (XIX 2) donne en détail les **indications de l'étuve**, indépendamment de la nature de l'eau.

"Les vapeurs chaudes et sèches sont utiles aux malades qui ont des céphalées ou des vertiges, à ceux qui sont sourds ou souffrent de bourdonnements d'oreilles, ainsi que contre la cataracte, l'excès d'humidité et les fluxions de l'orifice de l'estomac, chez ceux qui ont des éruptions cutanées, une mauvaise complexion, une jaunisse chronique ou un embompoint exagéré et inutile.

Ce traitement délivre aussi de maladies difficiles à guérir : en effet il guérit l'hydropisie qu'on appelle anasarque, maladie qui ne cède à aucun autre traitement, et il est de même efficace en cas d'ascite.

Les personnes qui souffrent de maladies chroniques et enracinées, doivent recourir aux étuves naturelles après les accès, tandis que ceux qui les essaient pour les affections énumérées plus haut, doivent y recourir aussitôt et sans retard. On n'a pas à craindre, en effet, un afflux vers les organes malades, puisque l'évacuation a lieu dans le corps entier, simultanément.

De même Galien (169) préconisait l'application de boues médicales comme il l'avait vu faire à Alexandrie, en bains, cataplasmes ou frictions, sur les parties malades, et selon les grecs dans les tumeurs molles qu'ils appellent oedème, et dans le flux hémoroïdaire exagéré.

Egalement selon Celse (166), dans la résolution des nerfs encore appelée apoplexie ou paralysie, il convient de faire des fomentations chaudes avec de l'eau de mer, ou à défaut avec de l'eau salée ; et si on peut avoir à sa disposition des bains salés, naturels ou artificiels, on s'en servira de préférence, en ayant bien soin de mouvoir dans l'eau les parties les plus affaiblies. Faute de mieux, les bains ordinaires sont encore utiles.

Pline disait que les vapeurs d'eau de mer, mêlées à du vinaigre, étaient bonnes dans les céphalées et la surdité.

Ainsi Aëtius (167) donne des indications analogues mais souvent moins précises que celles d'Antyllus.

Les eaux minérales, dit-il, sont indiquées aux tempéraments froids et humides, et conviennent dans :

les affectations articulaires
la goutte
les néphralgies

l'oppression
les fractures
les ulcères mous
les inflammations anciennes et indurées.

Paul d'Egine (168) est du même avis.

Galien, en excellent médecin, après les indications, précise les contrindications.

Il déconseille les eaux minérales aux gens prédisposés aux congestions cérébrales (170).

Il faut s'abstenir d'eau douce, en bains et en boisson, en cas d'hydropisie.

Les bains de mer et minéraux ne conviennent pas à l'érysipèle (171).

Sont contrindiqués aux voies respiratoires et aux cordes vocales : les bains de mer sulfureux et bitumeux, à cause de leur effet dessèchant . (ceux-ci est donc contraire aux indications de Pline et à l'utilisation actuelle du soufre dans les affections O.R.L.)
Dans ces maladies, Galien conseille les bains d'eau douce, une nourriture légère et relâchante.

Les bains sulfureux et alumineux durcissent les artères et rendent le pouls dur (172).

Les bains alumineux (173) raffermissent la peau, sont astringents. Ils sont nocifs, ainsi que l'eau froide, pour ceux qui ne transpirent pas et ont la peau sèche. Les lavages d'eau douce sont par contre efficaces.

* * *

	ANTYLLUS	ARCHIGENE	AETIUS	PLINE	GALIEN	SCRIBONIUS LARGUS
Eaux a lcalines	Fluxions de la tête et de la poitrine Excès d'humidité de l'orifice estomac Hydropisies - Pituites					
Eaux alumineuses	Crachements de sang - Tendance aux vomissements - Hémoroïdes fortes - métrorragies - tendance aux avortements	Hémoptisies - Vomissement hémoroide- Flux menstruel immodéré - avortement fréquent.	S'abstenir qd tumeur indurée ulcères ne se cicatrisant pas. Eléphantasis Id. Antyllus Purgent la peau Conviennent au vitiligo-lèpre noire et blanche vieux ulcères - induration rate - affections utérines s'abstenir qd tum. indurée	Laryngites		
Eaux sulfureuses	Produisent ramollissement des nefs - Font prédominer la chaleur dans la composition elementaire- calment les douleurs - affaiblissent et retournent l'orfice de l'estomac	Produisent ramollissement des nerfs - calment le ténesme - dérangent l'estomac - Maladies de la peau		Laryngites	Hydroposie - Palpitations.	
Eaux bitumeuses	Causent la plénitude dans la tête Echauffent et nuisent aux organes des sens- Ramollissent lors d'un usage prolongé la matrice, l'estomac, le colon.	Contraires aux organes des sens	affection de la bouche, amygdales , yeux		Hydropisie - Palpitations	
Eaux Vitrioliques cuivreuses	Affections de la bouche, des amygdales, de la luette, des yeux	Maladies de la luette, des amygdales, yeux				
Eaux ferrugineuses	Maladie de la rate - affections de l'orifice de l'estomac	Maladies de la rate, de l'estomac-constitutions froides - goutte-arthrite-paralysie- néphrite-consolidation des fractures				affections vésicales
Eaux nitreuses ou salées		Cachexies-leucophlegmasie - fluxions de la tête-poitrine - relâchement et humidite			Palpitation Affect.vésic. hydropisie Cachexie	
Bain de mer cure marine				Arthrites Poitrine Fièvres		

LES INDICATIONS MÉDICALES DES EAUX THERMO-MINÉRALES

Depuis la plus haute antiquité, les hommes ont vénéré les sources, que leurs eaux soient chaudes donc " thermales " ou froides " minérales ".

Mais ce sont les Romains qui en firent le plus grand usage pour le traitement des maladies chroniques. Si initialement les sources chaudes étaient les plus appréciées, on assiste sous le règne d'Auguste à un grand tournant thérapeutique du jour où l'Empereur fut guéri avec des topiques froids, par Antonius Musa.

Aussi la période gallo-romaine a-t-elle vu le plein épanouissement du Thermalisme et les Pyrénées centrales gardent l'honneur d'avoir accueilli l'Empereur dans une de leurs stations.

Les anciens connaissaient un grand nombre d'eaux thermo-minérales et l'affluence des baigneurs et des buveurs les avait peu à peu transformées en véritables stations de malades.

Elles sont désignées habituellement par les écrivains latins sous le nom d' Aquae. :

Aquæ Convenarum par exemple, et de Thermae (131) *lorsqu'il s'agit de sources chaudes : Thermae Onesiorum.*

Les Grecs utilisaient de nombreuses eaux thermo-minérales dans la Grèce continentale mais aussi dans les îles ou en Asie.

Les inscriptions et les écrits en témoignent. Les auteurs mentionnent, au voisinage des sources, des Temples d'Esculape et des asiles qui étaient ouverts aux malades (Askepeion) :

Ces eaux servaient donc à la médication. Mais depuis quelle date ?

Pline a remarqué qu'Homère n'en avait point parlé. Hippocrate (132) *expose leurs effets dans son traité " De aere, aquis et locis ".*
Rien ne prouve que leur emploi fût passé dans la pratique médicale.

Aristote (133) *cite les eaux de Scotussa en Thessalie et celles d'Aedepus en Eubée, déjà fréquentées par les malades dès le IIIè siècle avant Jesus-Christ.*

Mais les Romains surpassèrent incontestablement les Grecs dans l'application médicale des eaux :

Asclépiade (134) *à Rome employait beaucoup l'hydrothérapie. Et Plutarque affirme que Caton-le-Censeur acheta des sources naturelles d'eaux chaudes, car elles étaient d'un plus grand rapport que des champs cultivés.*

Ces documents montrent que les Romains préféraient les eaux thermales aux eaux minérales froides. Il est probable, comme le dit Greppo (135), *que cette préférence tenait à ce qu'ils s'adonnaient aux bains chauds, qui faisaient pour ainsi dire partie de leur vie domestique.*

* * *

Celse, dans son traité de la Médecine, nous permet de juger l'importance thérapeutique des eaux, utilisées sous toutes leurs formes, d'ailleurs souvent associées et leur application aux différentes maladies.

EN DERMATOLOGIE

Le traitement par l'eau est l'un des plus anciens, avec celui des atteintes oculaires. Celse donne pour ces lésions une conduite à suivre très précise .

Liv V 15

La promenade, l'exercice, et en cas d'empêchement la gestation, tels sont les moyens que l'on doit employer d'abord dans le traitement général des Pustules. Il faut réduire la nourriture et s'abstenir d'aliments acres. Le même régime sera prescrit aux nourrices, si l'enfant qu'elles allaitent est atteint d'affection pustuleuse. Il faut en outre quand le sujet est robuste et que les pustules sont peu développées, le faire suer dans le Tepidarium, soupoudrer en même temps les fistules avec du *nitre*, pratiquer des onctions avec huile et vin mélangés, puis enfin le mettre au *bain.*

Liv VI VI 15

En cas de Phtyriase il faut prescrire des ***lavements***, raser la tête, et chaque jour à jeun la frotter longtemps. Il faut aussi se promener et s'exercer

activement, faire usage de *gargarisme*, de calmant et de figues grasses bouillies dans de l'hydromel ; *fomenter* souvent la tête avec beaucoup *d'eau chaude*, quand on est dans le *bain*.

Liv VII IV 4

Chirurgical ou médical, le traitement des Fistules doit toujours être secondé par un *régime humectant*, des *boissons* abondantes et un usage prolongé de *l'eau pure*. Lorsque les chairs commencent à se régénérer, on prend des *bains* de temps à autre et l'on rend l'alimentation plus substancielle.

Liv V XXII 30

La plaie bien détergée, il reste à la cicatriser. *L'eau chaude* n'est nécessaire que pour enlever la sanie... Il est même certains médicaments qui favorisent la production des chairs et il n'est pas indifférent de s'en servir... Toutefois il y a plus à espérer de l'usage modéré des *bains* et d'une nourriture plus substancielle.

Liv V XXVIII 4

Dans le traitement de tout feu sacré (rangé parmi les ulcères de mauvaise nature) si le malade est sans fièvre on obtient de bons effets de la gestation, de la promenade, de l'usage du vin astringent et des *bains*. C'est aussi le cas où les *boissons* doivent l'emporter sur les aliments solides. Quand les ulcères ne s'étendent pas d'une manière bien sensible, il suffit de les fomenter avec de l'eau chaude, mais s'ils font trop de progrès, il faut employer le vin chaud.

EN VENEREOLOGIE

VI 18 :

2 - Lorsque la verge est enflammée et gonflée, si bien qu'on ne peut découvrir ni recouvrir le gland, il faut le *fomenter* avec beaucoup *d'eau chaude* ; si le gland est recouvert, il faut injecter avec une seringue à oreille, entre le gland et le prépuce. Alors on parvient à ramollir et à désenfler la peau, qui se prête aux mouvements qu'on lui imprime et le reste de la cure est facile. Sinon il faut appliquer un cataplasme.

Le malade ne doit étancher sa soif qu'aver de l'eau. Le lendemain, on réitère les *fomentations* avec *l'eau chaude*, comme le premier jour, et on essaie, même en forçant, de rabaisser le prépuce.

... Ces ulcères sont nets et secs, ou bien humides et purulents. S'ils sont secs, il faut les *fomenter* d'abord avec de *l'eau chaude*, appliquer ensuite

dessus...

Dans les ulcères purulents il faut surtout faire des fomentations avec l'eau chaude ; les tenir bien couverts et à l'abri du froid...

4 - Il se forme aussi quelques fois sur la verge une espèce d'ulcère chancreux que les grecs appellent phagédénique. Ce mal demande un prompt secours, et peut être traité de la même manière que les précédents.

DANS LES AFFECTIONS ANALES.....

7 - Les maladies de l'anus que les grecs appellent rhagades, si elles sont récentes, exigent que le malade reste tranquille et se plonge dans *un demi-bain d'eau chaude.*

8 - Le condylôme est un tubercule qui vient à la suite de quelques inflammation... Avant tout traitement local, le malade prendra un *demi-bain* d'eau dans laquelle on a fait bouillir des feuilles de verveine avec quelques plantes astringentes.

9 - Les hémoroïdes s'enflamment quelques fois, il faut alors *baigner* l'anus dans de l'eau douce et le *fomenter* avec des œufs.

10 - Déterger l'utérus prolabé par un *bain d'eau salée.*

11 - Un fungus de l'anus ou de l'utérus doit être traité en hiver par des *fomentations d'eau tiède* et en été par des *fomentations d'eau froide.*

DANS LES AFFECTIONS OCULAIRES

1) - Traitement de l'Ophtalmie :

Liv VI VI 8

Plus l'inflammation est grave, plus il est urgent de rendre les collyres adoucissants par l'addition d'un blanc d'œuf ou d'une certaine quantité de lait de femme.

Quand on est en voie de guérison et que déjà la pituite cesse d'affluer, les *bains* et l'usage du *vin* emportent les derniers vestiges de la maladie. Il y a donc lieu de se *baigner,* mais en commençant par de légères frictions lumineuses qui devront être plus prolongées sur les cuisses et les jambes. Il faut aussi préalablement se bassiner amplement les yeux avec de l'*eau chaude,* diriger ensuite les *affusions chaudes* sur la

tête, et les remplacer par des *affusions tièdes.* Il importe au sortir du bain d'éviter le contact de l'air et du froid...

Si l'on sent que dans le *bain* le trouble de l'organe visuel augmente (ce qui arrive ordinairement à ceux qui pour se baigner n'ont pas attendu que la pituite cessa de couler), il faut alors se hâter de sortir de l'eau, ne pas boire de vin ce jour là, manger moins que la veille, et *revenir à l'usage du bain* des que l'afflux pituiteux sera suffisamment arrêté.

Néanmoins sous l'influence d'une saison contraire, ou par suite d'une mauvaise disposition du corps, il n'est pas rare de voir la douleur, l'inflammation et l'écoulement de pituite se prolonger pendant plusieurs jours. En pareil cas, et lorsque par cette durée même le mal est déjà mûr, il y a lieu de réclamer le secours de ces divers moyens, c'est à dire du *vin* et des *bains.*

Dangereux en effet au début des affections parce qu'ils peuvent les exagérer et les enflammer, ils deviennent en général *d'une grande efficacité* contre les maladies chroniques qui ont résisté à *tous* les autres remèdes. On observe ici, comme dans d'autres circonstances, qu'après avoir échoué dans une médication convenable, on obtient de bons résultats par des moyens contraires.

Pourtant avant d'en venir là, il faut *raser* la tête, la *fomenter* dans le *bain* ainsi que les yeux, avec une grande quantité *d'eau chaude.* Essuyer ces parties avec une compresse, et employer la pommade d'iris en octions sur le cuir chevelu.
Ensuite, on doit rester dans le lit jusqu'à ce que la chaleur acquise dans le bain soit passée, et que la sueur, qui a dû nécessairement se porter sur la tête, ait aussi disparu...
Quand le mal diminue (et c'est le cas le plus ordinaire) il faut pendant plusieurs jours encore poursuivre le même traitement jusqu'à ce que la santé soit entièrement rétablie.

v VI VI

- Les granulations qui presque toujours succèdent à l'inflammation sont plus où moins prononcées. Quelques fois elles produisent elles-mêmes une *autre ophtalmie...*
On conseillera donc l'*exercice* et l'*usage fréquent des bains.* On aura soin de bassiner les yeux avec beaucoup d'*eau chaude.*

- En cas de *Xérophtalmie* = Ophtalmie sèche il faut se promener et

s'exercer beaucoup, se *baigner* souvent, transpirer dans le *bain* et faire de nombreuses frictions.

37 - Quelques personnes ont été guéries de la Mydriase par les *Eaux Thermales.*

39 - Quand on distingue passablement les objets de jour, et qu'on ne voit *plus rien de nuit...* on peut utiliser l'*exercice,* les *bains,* les *frictions,* les *gargarismes* en plus de la semence de pourpier additionnée de miel.

8 - Lorsque les cils irritent l'œil, qu'elle qu'en soit la cause... l'opération terminée, on applique sur l'œil une éponge trempée dans l'*eau froide,* maintenue au moyen d'un bandage et remplacée le lendemain par un *emplâtre* agglutinatif.

10 - Si l'ectropion est le résultat de l'âge (la paupière supérieure ne s'abaisse plus assez pour couvrir l'œil ou bien l'inférieure ne remonte plus suffisamment : état nommé ectropion par les grecs). On cautérise avec un fer mince tout ce qui fait bourrelet en dehors, puis on panse avec le miel au bout de 4 jours on fait des *fumigations* avec la *vapeur d'eau chaude* et l'on a recours ensuite aux cicatrisants.

Liv VII VII

11 - Pour le staphyplôme (sur le globe oculaire lui-même par suite du relâchement ou de la rupture des membranes internes on observe quelques fois un soulèvement de la tunique externe dont la forme est semblable à un grain de raisin) quelque soit la méthode thérapeutique, l'opération terminée il faut recouvrir l'œil d'une laine imbibée d'un blanc d'œuf, diriger vers cet organe des *fumigations d'eau chaude* et faire des onctions avec des collyres adoucissants.

14 - Préparation à l'intervention de la Cataracte : on prépare le malade à l'intervention en le faisant peu manger, en ne lui laissant boire que de l'eau pendant 3 jours et en lui imposant la veille une diète absolue. Après l'intervention : l'inflammation une fois disparue, on suit le traitement indiqué pour les blessures en y joignant seulement l'obligation de ne boire *que de l'eau* pendant longtemps.

EN HEPATOLOGIE

XXIV : Dans la Jaunisse

"Asclépiade, dit Celse, purgeait pendant deux jours son malade avec de l'eau salée qu'il lui faisait *boire*, et rejetait les diurétiques. A mon avis, le malade doit mettre en pratique l'exerxice et les *frictions,* se baigner dans l'étuve, si c'est en hiver, et dans l'eau froide si c'est en été. On applique aussi avec succès, un cataplasme résolutif sur les hypondres".

VIII : En cas d'Hépatite.

"Si les purgatifs ne font rien, on pose sur la peau des *topiques,* d'abord répercussifs et ensuite résolutifs ; ceux-ci s'appliquent chauds, puis on met un cataplasme... Il faut éviter de prendre froid, dans tous les cas, parce que rien n'est plus contraire au foie... Il est utile de répendre sur le corps beaucoup d'eau, qui sera chaude en hiver, et froide en été. Les *onctions* et la *sudation* abondante dans le bain sont recommandées".

DANS LES AFFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES SUPERIEURES.

Les fumigations sont prescrites a plusieurs reprises.

VI VII 1 :

Dans les *ulcérations des narines,* il faut recourir à des fumigations d'eau chaude. On reçoit la vapeur d'une éponge imbibée de ce liquide et placée sous le nez, ou d'un vase à ouverture étroite et contenant aussi de l'eau chaude...
Mais si les ulcères sont situés au voisinage de l'os, s'ils sont couverts d'une croûte ou d'une odeur fétide, il faut savoir qu'il est presqu'impossible d'y remédier. Voici cependant ce qu'il est permis d'essayer : tenir la tête rasée, la frictionner fortement et longtemps, puis diriger sur ce point d'abondantes affusions d'eau chaude. Quand les ulcères sont détergés il faut respirer de la vapeur d'eau chaude...

VI X :

En cas d'*écoulement purulent des oreilles et du nez,* si l'inflammation est telle qu'elle entrave la respiration on devra se mettre au lit, observer la diète et ne boire que de l'eau chaude ; il y a lieu aussi de prendre des lavements et d'employer des gargarismes préparés avec des figues et de l'hydromel.

Par voie externe, on aura recours aux fumigations jusqu'à ce que les amygdales parviennent à la suppuration et s'ouvrent d'elles-mêmes. Si le pus tarde trop à sortir, il faut inciser ces tumeurs et prescrire ensuite des gargarismes avec de l'hydromel chaud.

EN STOMATOLOGIE

VI XIII

En cas de petites tumeurs douloureuses des gencives, près des dents, appelées *"parulies"*, si la suppuration paraît imminente, il convient d'insister sur l'efficacité des *fumigations* ; il faut ouvrir l'abcès aux premiers signes de ramollissement de peur que le séjour trop prolongé du pus n'entraine l'altération de l'os...
La suppuration une fois tarie, si la plaie est étroite, il suffit de garder dans la bouche de l'eau chaude, et de faire des *fumigations.*

V XXII 9 :

Les *gargarismes* ont pour but de lubréfier, de réprimer ou d'attirer.

VI XI :

En cas d'aphtes, si le malade a dépassé la première enfance, il devra utiliser les *gargarismes.*

DANS LES PYREXIES

Liv II XVII :

(à propos de la valeur et des indications du Bain Simple) :

"*Le Bain* répond à un double objet :

Tantôt l'état fébrile ayant disparu, il prépare le malade à une nourriture plus substancielle et à un vin plus généreux ;

Tantôt il sert à dissiper la fièvre elle-même.

On l'emploie presque toujours dans le but d'assouplir la peau, d'attirer en dehors les humeurs corrompues, et de changer l'habitude du corps.

...Quiconque est délivré de la fièvre et ne l'a pas vue reparaître pendant un jour entier, peut dès le lendemain se *baigner* en toute sécurité, après avoir laissé passer le temps ordinaire de l'accès".

Suivent ensuite les indications du bain dans les différents types de fièvre avec description des signes permettant de juger de sa noscivité pour le malade.

Liv III VI :

On reconnaît assez généralement que les *boissons* trop abondantes sont nuisibles aux personnes qui ont la fièvre, et principalement aux femmes qui en sont atteintes après l'accouchement,

Liv II XVII :

On ne doit exciter la sueur par aucune méthode quand la fièvre existe.

Galien selon Oribase (174) pense que

"L'évacuation des matières excrémentielles est éminement utile dans toutes les fièvres", mais nous précise t-il un peu plus loin :
"S'il existe dans l'économie, soit un état inflammatoire soit de la pléthore, elle est extrêmement nuisible, car les humeurs échauffées et liquéfiées affluent alors vers les parties enflammées".

Pour Antyllus (175) :

"Si parfois on emploie l'*eau froide en affusion,* c'est en cas de fièvre et seulement à la période d'acmé ou de déclin, jamais dans la période d'augment".

EN NEUROLOGIE

Liv III XXVII :

La **douleur** peut aussi s'emparer des nerfs... Au moment de la douleur il convient de *fomenter* la partie qu'elle occupe avec de l'Eau Nitrée sans huile, et de l'envelopper ensuite.

On pourra compléter par des fumigations en exposant la partie douloureuse aux vapeurs de soufre qui se dégagent d'un petit brasier, et poursuivre celles-ci pendant un certain temps, mais à jeun et quand la digestion est bien faite.

Liv II IX :

La chaleur sèche, le soleil et l'exercice produisent d'excellents effets dans certaines affections des nerfs ; mais si la première convient mieux aux gens faibles, le soleil et l'exercice ne réussissent qu'aux gens robustes, et encore faut-il , au début d'une maladie ou pendant quelque affection grave, qu'ils soient apyrétiques.

Liv II XVIII :

Le **tremblement nerveux** s'exaspère sous l'influence des vomitifs et des diurétiques et ne s'accomode pas mieux des bains et des étuves sèches. Le malade doit *boire* de l'eau, se promener beaucoup, recourir aux *onctions* et se frictionner lui-même.

Lors de **douleurs** (176)

si tout le corps en est victime, prendre un *bain* entier et s'il n'y a pas de soulagement, recommencer.

si elles sont localisées, on *baignera* seulement la partie douloureuse plusieurs fois par jour, et on appliquera des *fomentations* ou des cataplasmes.

En cas de paroxysmes au cours de la cure, on interrompt le traitement, pour recommencer dès qu'ils ont cessé.

Hérodote (177) écrit :

"Ceux qui se proposent de prendre un *bain d'huile et d'eau* en cas *d'asthénie ou de douleurs* **chroniques**, doivent descendre dans la seconde chambre du bain et y rester pendant longtemps".

Il prescrit également aux malades affectés d'une douleur chronique le traitement par la chaleur, à l'aide de charbons disposés dans le local destiné aux onctions, ou dans la pièce du bain spécialement consacrée à ce traitement. Les parties [douloureuses] devront être fortement échauffées, jusqu'à ce que le malade le supporte difficilement. On devra se servir de charbons de bains, ou bien on trempera préalablement le bois dans l'eau [avant d'en faire du charbon].

EN CAS DE RAGE .

Liv V XXVII :

Quelques médecins ont coutume lorsqu'une personne vient d'être mordue par un chien atteint de la rage, de la mettre aussitôt dans le *bain*, et de l'y faire *suer* autant que ses forces le permettent, et de laisser la plaie à découvert afin de faciliter la sortie du virus. Ils lui font prendre ensuite une grande quantité de *vin* pur, lequel agit efficacement contre tous les poisons ; et de leur opinion le malade ne court plus aucun danger, après avoir subi ce

traitement pendant 3 jours.

Quand on n'a pu soigner qu'imparfaitement une blessure de ce genre, il en résulte ordinairement une **horreur de l'eau**, que les grecs appellent hydrophobie, affection déplorable, dans laquelle cette frayeur de l'eau et le supplice de la soif torturent à la fois le malade.
A ce degré du mal il n'y a plus grand chose à espérer. Toutefois on peut comme **unique ressource**, jeter le malade à l'improviste dans une piscine qu'il n'a pu voir. Puis s'il ne sait pas nager, le laisser aller au fond pour le *forcer à boire,* et de *temps en temps* le retirer. S'il est exercé à la natation, on l'oblige de même à avaler du liquide, en le tenant sous l'eau à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'on triomphe simultanément de la soif et de l'horreur de l'eau.

Mais cette tentative amène un nouveau danger, et l'on doit craindre qu'un sujet malade, plongé violemment dans l'eau froide, ne soit pris de convulsions mortelles. On prévient cet accident en le faisant immédiatement passer de la *piscine* dans un *bain d'huile chaude.* L'antidote que j'ai fait connaitre convient particulièrement ici. Mais quand on ne peut l'administrer, on en fait prendre un autre dans de l'eau, s'il n'y a pas encore d'aversion pour ce liquide, et l'on dissimule l'amertume du remède en ajoutant du miel. Lorsque déja l'hydrophobie existe, on donne l'antidote en pilules.

EN NEPHROLOGIE

Liv IV. X :

Les maladies des reins, une fois déclarées, sont généralement opiniâtres ; Et elles prennent un caractère plus grave lorsqu'il survient de fréquents vomissements de bile.

Il faut garder le repos et se coucher mollement. Favoriser le relâchement du ventre. Si les purgatifs n'agissent pas, employer les lavements. Prendre souvent des *demi bains d'eau chaude.* Eviter de boire et de manger froid . S'interdire toutes choses salées, acides, âcres, ainsi que les fruits. *Boire* beaucoup.

APRES L'INTERVENTION DE LA TAILLE

Liv VII XXVI 5 :

Au bout de 2 heures on plonge le malade dans un *bain d'eau chaude,* mais depuis les genoux jusqu'à l'ombilic seulement, le reste du corps étant couvert, à l'exception des pieds et des mains ; et cela pour qu'il soit moins affaibli et puisse rester plus longtemps dans l'eau.

Il se déclare ordinairement une sueur abondante, qu'on essuie de temps en temps au visage avec une éponge, et le terme de ce bain est indiqué par un commencement de lassitude.

...L'inflammation disparaît le plus souvent vers le 5e et 6e jour et lorsqu'elle a cessé le *bain devient inutile.*

...Ainsi dès le commencement on ne s'accordera que des aliments humectants... Les *boissons* doivent être données dans une juste mesure car si le malade ne boit pas assez la plaie s'enflamme, le sommeil se perd, les forces déclinent. Et s'il boit trop, la vessie se trouve fréquemment remplie et par cela même irritée. On conçoit trop bien que *l'eau* doit consister la seule boisson pour qu'il soit nécessaire de le répéter.

LES AFFECTIONS VESICALES

Vitruve compare l'efficacité des eaux dans la **maladie de la pierre** à l'action du vinaigre sur les métaux, les pierres et les perles.

Dans les **ulcères de la vessie** :

Aëtius (178) conseillait de boire chaque jour 3 à 6 hémines (1 hémine = ¼ l.) d'eau d'Albula, ainsi que les eaux bitumeuses et nitreuses.

Archigène recommandait l'*eau de boisson* à la dose énorme de 5 l/j.

DANS LES AFFECTIONS INTESTINALES :

Traitement du Tenesme :

Liv IV XVIII :

(En cas de Ténesme) il faut prendre des *bains chauds,* et appliquer souvent des topiques au siège même. Plusieurs médicaments répondent à cette indication... On emploie les mêmes lavements que dans la dysenterie et l'on pratique également une décoction de verveine, des *fomentations* sur les parties inférieures. Un jour on *boit de l'eau* et le jour suivant du *vin léger* et *astringent.* Les boissons doivent être tièdes et presque froides. Et quant au régime c'est encore celui que l'on prescrit pour la dysenterie.

Antyllus prescrit (179)

"Les eaux bitumeuses ou nitreuses en *boisson* comme purgatives".

Galien (180)

"Chez les individus qui ont des selles plus abondantes, le bain les arrête, en opérant une révulsion vers la périphérie du corps".

LES AFFECTIONS PULMONAIRES

Selon Sénèque (181) se traiteraient par la boisson de certaines eaux "qui rétablissent la tonicité des organes, arrêtent les hémorragies et soulagent les affections des poumons et des autres viscères".

Pour Galien (182)

"Le bain contribue beaucoup à l'expectoration des crachats contenus dans la poitrine et le poumon. Il est indiqué en cas de pleurésie ou de péripneumonie".

Oribase (183) écrit que :

"Les *fumigations* ne sont pas utiles à beaucoup de malades mais à ceux qui ont une affection de poitrine, et ce traitement n'est même pas bon dans toutes les maladies de cette cavités ; en effet il ne convient ni à ceux qui crachent du sang, ni à ceux qui ont une atteinte pulmonaire sèche, mais **uniquement** aux asthmatiques et dans l'orthopuée, quand les malades sont incommodés par une pituite abondante difficile à expectorer".

Pline vantait les *fumigations sèches* de jusquiame contre la toux.

EN OBSTETRIQUE

Le Docteur Dupouy (181) rapporte des extraits de l'Adrienne de Térence : "Jusqu'à présent Archilis, je ne lui vois que les signes ordinaires et nécessaires d'une heureuse délivrance. Commence par lui faire prendre un *bain*, puis tu lui donneras à boire ce que j'ai prescrit, à la dose voulue."

Ménaudre, auteur athénien :

"Qu'elle *se baigne* immédiatement. Tu lui feras prendre ensuite 4 jaunes d'œuf".

EN CHIRURGIE

ABDOMINALE

Liv VII XVI :

Le ventre est quelques fois atteint de **blessures pénétrantes** quelque soit l'intestin hernié, s'il est livide, pâle ou noir, (et par conséquent privé de

sentiment) toute médecine est impuissante. S'il conserve au contraire une bonne coloration il faut agir sans tarder. Si déjà les intestins sont dans un état de sécheresse, on les lave avec de l'eau, à laquelle on ajoute même un peu d'huile.

Liv VII XIX

Après intervention pour **Hernie Inguinale** :

Si la suppuration a pour foyer le scrotum même, on devra lui donner issue par une petite ouverture.

Si les remèdes ne diminuent pas l'état inflammatoire il devra le 5e jour écoulé, *fomenter* abondamment la plaie avec de *l'eau chaude* jusqu'à ce que le scrotum s'affaisse et devienne rugueux.

LES FLUXIONS DES ARTICULATIONS

sont améliorées par les *bains de mer :* X 39. En effet les malades y éprouvent des picottements cutanés, et leur peau est en même temps irritée et resserrée car la sècheresse (radicale) de cette eau absorbe l'humidité superflue qui se forme dans le corps.

Ces bains conviennent également aux affections du tissu nerveux, mais sont contrindiqués dans les atteintes vésicales et les exanthèmes.

EN TRAUMATOLOGIE

Liv VIII :

IV Dans les **fractures du crâne** il importe jusqu'à ce que la cicatrice soit bien consolidée d'éviter soigneusement l'ardeur du soleil, les plaisirs de Vénus, les bains répétés et le vin pris en excès.

VI **Le cartilage de l'oreille** se brise aussi quelques fois :

...le 3ème jour on fera sur la partie malade des *fomentations chaudes,* comme je l'ai dit pour les fractures du nez.

VII En cas de **fracture de la mâchoire** :

...le 3ème jour on doit lever l'appareil pratiquer des *fomentations chaudes* avec une éponge et renouveler le premier pansement.

X En cas de **fracture de membre** :

Chaque fois que le pansement est renouvelé on fait sur le membre des *fomentations avec de l'eau chaude.*

...S'il ne survient ni démangeaisons ni douleurs on persiste dans ce traitement jusqu'au 2/3 du temps voulu pour la consolidation des des fractures. A cette époque on a moins souvent recours aux fomentations d'eau chaude, par la raison que s'il était utile au début dissiper les humeurs, plus tard il devient convenable de les attirer .

...A ces prescriptions relatives aux **fractures des membres** en particulier je dois ajouter encore quelques recommandations générales : c'est ainsi que dans tous les cas il faut prescrire la *diète* au début ; ...Pendant la durée de l'inflammation on fera d'abondantes *fomentations d'eau chaude.*

* * *

LA VÉNÉRATION DES SOURCES

La foule seule crée la réputation d'une source, étend son crédit et son importance. Peu à peu la croyance et la confiance en sa vertu prennent les proportions d'une religion nouvelle, d'inspiration populaire. Aussi l'eau qui, sans explication possible, améliorait certains maux, restait entourée d'une sorte de mystère. Les bienfaits variaient avec les principes constituants et la piété populaire qui méconnaissait ces facteurs, attribua à une divinité toute nouvelle guérison. C'est ainsi que les lieux thermaux se peuplèrent de dieux, comme le dit Pline (185).

Bien avant la conquête romaine, le culte de l'eau était un des éléments essentiels de la religion populaire. Et au pied des hautes chaînes, cette vénération se poursuivait suivant la tradition des Ibères d'autant que la vapeur qui s'élevait de certaines sources, l'odeur caractéristique et la chaleur de ces eaux, durent impressionner les hommes dès les premiers âges, surtout si le hasard ou une heureuse tentative empirique révélait leur efficacité médicale.

Et Lavisse (185) écrit que " Les Gaulois adoraient les forces de la nature, admises comme autant d'êtres animés, conscients... Ces divinités étaient ou topiques, c'est-à-dire attachées à un lieu déterminé, ou communes à la Gaule entière ou à une région de la Gaule.".

Les Romains avaient la même piété. Le surintendant des eaux et des aqueducs de Rome, Frontin, disait en 96 ap. J.C. que " La sainteté des sources n'est pas oubliée et fait toujours l'objet d'un culte. On croit en effet qu'elle apporte la santé aux maladies du corps ".

Et Sénèque (187) écrit qu' " On a de la vénération pour la source des grands fleuves; on dresse des autels à l'endroit où certaines rivières sortent subitement de terre; on rend un culte aux fontaines d'eau chaude ".

Enfin, selon Aristote (188), " On regardait comme sacrées toutes les sources thermales ".

Lors de la conquête romaine, il n'y eut pas absorption des cultes anciens p
la religion nouvelle. Les dieux romains se juxtaposèrent aux divinit
indigènes : les documents épigraphiques et les monuments figurés montre
une sorte de polythéisme bigarré dans lequel l'élément gaulois a conser
d'autant plus les traditions du temps de l'indépendance que la région ava
moins subi l'empreinte du conquérant :

> certains ex-votos s'adressent à des divinités dont les noms décèle
> l'origine celtique ou ibérique, d'autres sont les dieux du Panthéo
> romain, d'autres enfin ont leur nom latin associé à ceux des divinit
> gauloises parfois accompagné d'une épithète qui les transforme en u
> sorte de dieux autochtones.

Une cure est donc d'abord un pélerinage. Et si la construction des therm
est une œuvre purement romaine, les sanctuaires de l'eau sont bi
antérieurs à l'occupation et relèvent de la piété populaire qui a conservé so
caractère indigène.

LES DIVINITES HONOREES DANS LES STATIONS THERMAL
DES PYRENEES.

Les divinités indigènes ont gardé leur place à coté des divinités nouvelle
romaines, ainsi

> Ilixo est prié à Luchon, ainsi que les Nymphes
>
> Agho à Bagnères-de-Bigorre avec ces mêmes désses et Mars.

Mais parfois, ils ont continué à régner seuls, peut-être dans certaines statio
de faible importance où l'influence des nouveaux occupants fut moi
profonde.

Dans l'épigraphie latine des Pyrénées, l'attribution de ces noms à l'une o
l'autre déclinaison varie d'une dédicace à l'autre. On lit ainsi :

> Ilunno et Ilunni ou Iluni deo
> Arixo et Arixoni
> Baigorixo et Buaigorixe (189)

D'ailleurs la divinité protectrice de la source a souvent donné son nom à
localité : ainsi Ilixo et Luchon.

Ces eaux furent divinisées quand le panthéisme constituait une explication universelle. La relation entre leur vertu et leurs caractéristiques physiques puis chimiques, ne s'établit que plus tard. (190).

Mais pour les esprits les plus simples, c'est toujours la divinité qui agissait .

Le principal de ces dieux est **Ilixo**, connu par plusieurs inscriptions de Luchon dont nous avons déjà parlé.

C'était probablement un dieu protecteur des sources et de la localité.

Selon R. Lizop, ce nom serait peut-être composé du mot ibérique iri. ili, c'est-à-dire village, localité, et du nom divin Lixo, dérivé d'une racine italo-celte, exprimant l'idée de bain, d'eau chaude. Il parait se rattacher à la même racine indo-européenne que les mots latins :

Elixus , lavé et Lix (is), eau chaude.

On peut en rapprocher Lixovius, dieu des eaux de Luxeuil et le nom des eaux thermales de Lez, dans le Val d'aran, bien que l'inscription adressée à " Lexi Deo " soit fausse.

Belco est un autre dieu des eaux thermales, associé aux Nymphes sur un autel de Luchon, Nymphis et Belco (ni) (191).

Ce nom figure aussi sur un autel votif découvert près des anciens bains de Gazost en Lavedan, dans les Hautes-Pyrénées.

Agho ou **Ageio** figure sur les inscriptions de Baudéan, près de Bagnères-de-Bigorre. Il y est associé à celui des montagnes (montibus).

Ce nom est italo-celte par la racine :

Ag , eau et ou , bonne en basque.

On peut en rapprocher une inscription au dieu Agho à Montegut, près de la Neste, à 6 km de St Bertrand-de-Comminges. Son culte s'étendait donc à deux vallées. Il devait avoir une certaine importance dans le panthéon des Pyrénées Centrales.

Ilunnus semble avoir pour étymologie un vieux mot pyrénéen

Ilhun qui signifie noir en basque.

Ce serait donc un dieu de la nuit ou des ténèbres, un des plus grands dieux du panthéon pyrénéen dont l'adoration était générale.

Ses autels sont d'ailleurs nombreux :

deux dans la station thermale de Cadéac
plusieurs aux environs de Luchon :

un à Médan-Juzet, actuellement au musée de Luchon sur lequel est représenté un arbre sculpté,

trois à Montauban-de-Luchon :
un dédié à Sabinus (192) aujourd'hui disparu
un offert par Avienus, aujourd'hui à Luchon
un dédié par T. Rufus Bonio

Et J. Sacaze dans l'Histoire ancienne de Luchon en rapporte deux autres offerts

par Secundinus, fils de Secundus (193), trouvé dans la montagne du Gar aussi doute-t-on de son authenticité

et par Caïus Fabius Laxivus au dieu Astus Ilun (194)
sur un autel trouvé à Burgalays

Baicorrix semble avoir eu une audience aussi large. R. Lizop rapproche son nom des mots Bigerri, Baïgorry, Begorra ou Ibaï gorri qui veulent dire ruisseau rouge, ce qui montre, une fois encore, l'influence ibérique dans les noms propres de divinités et de personnes de l'Aquitaine et des Pyrénées..

La consonnance finale X, qui feraient croire au .. rix celtique (rex) n'est que l'expression en graphie latine d'une de ces sifflantes très communes dans les dialectes aquitains et ibériques.

Ce dieu topique était honoré à Labarthe-de-Rivière, qui a une source ferrugineuse, et à Montmajou, commune de Cier de Luchon, où le dédicant est Hannaxus, fils d'Axionn (195).

Arixo était le dieu du sanctuaire rustique qui s'élevait près des sources de Serrat de Peyra. Mais il s'agit peut-être plus d'un dieu des montagnes et des

rochers que de l'eau.

On peut rapprocher ce nom, des mots basques :

Arri = pierre, rocher
Arrizu = rocheux.

Par contre, les dieux **Arial** de Barbazan et **Aereda** de Siradan n'étaient peut-être pas des protecteurs des sources.

Aucun dieu indigène n'est connu à Aulus, seule station thermale gallo-romaine des Consoranni.

Les divinités mixtes avaient un culte directement inspiré par les circonstances locales, mais elles étaient vénérées dans l'ensemble du monde romain.

Les Nymphes étaient les déesses classiques des cours d'eau.

Ce nom grec ne désigne ici que les divinités indigènes des sources, mais sous une forme hellénique et classique. R. Lizop explique la vogue de ces déesses par le renouveau du culte qui accompagna la grande fréquentation des eaux thermales pyrénéennes à l'époque romaine.

Rien qu'à Luchon, Castex a noté onze autels dédiés aux Nymphes.

On en a trouvé également à

Bagnères-de-Bigorre
Cadéac
Lez
Artias
Capvern, d'après Dumège.

Tutèle, bien que de nom romain, était adorée auprès des sources dans toute la Gaule, et pour notre région dans la vallée de Larboust, proche de Luchon, mais aussi à Lugdunum Convenarum, Montmaurin, Bouts, Poubeau.

A Oppidum Novum (Lourdes), sur la route Toulouse-Dax, son autel avait été dressé.

" Pro salute Ius/tini Ius Paris / " dédié à la source auprès de laquelle Lourdes s'est bâtie très probablement .

C. Jullian remarque que cette divinité paraît ibérique, car on la retrouve surtout dans le pays soumis à l'influence des Ibères : l'Espagne, l'Aquitaine le pays du sud de la Loire. Peut-être ne serait-ce que la traduction d'un vieux nom indigène oublié.

Certaines **divinités romaines** avaient cependant été reconnues par les populations locales :

Jupiter Beisiris très bon et très grand, est vénéré à Cadéac-les-Bains.
Jupiter très bon et très grand à Cier-de-luchon.
Mars dans la vallée du Louron à Serrat de Peyra, Bagnères-de-Bigorre.

Et Julien Sacaze pouvait écrire à juste titre qu' "il ne connaissait pas d'épigraphie plus riche" puisqu'il a recueilli, à Luchon seulement, 63 inscriptions.

LE CULTE

Des fêtes étaient organisées en l'honneur de la divinité protectrice. Mais nous ignorons totalement les formes que revêtait ce culte dans les Pyrénées. De nombreux autels, stèles ou tablettes de pierre ou de marbre fixés aux parois du sanctuaire, exprimaient la reconnaissance des malades guéris ou soulagés. Pline le Jeune (196) décrit fort bien à son ami Romanus ces temples bâtis à la naissance des cours d'eau. Strabon (197) dit qu' "Epidaure doit surtout son prestige au nom d'Esculape et à la croyance généralement établie que ce dieu peut guérir toutes les maladies, ce qui fait qu'ici, comme à Cos et à Tricca, son temple est toujours plein de malades et de tableaux votifs indiquant le traitement suivi".

La tradition voulait qu'on jeta dans la source et les piscines, la coupe utilisée pendant toute la cure – seulement à Luchon – et des pièces de monnaie, sorte de tribut payé à la divinité protectrice dont on implorait le secours. On en a retrouvé à Aulus et à Bagnères-de-Bigorre ; peut-être qu'ailleurs la nature chimique des eaux explique leur disparition (198).

Les stations thermales pyrénéennes sont pauvres en ex-votos à caractère médical, fragments de torse ou de membres guéris. Seul Dumège (199) à signalé de modestes statuettes en terre cuite à Capvern, comme nous l'avons vu en étudiant cette station.

Et si grâce aux nombreuses inscriptions nous connaissons le nom des divinités protectrices des sources thermales, nous ignorons tout de leur représentation figurée.

Aucun des sanctuaires où se célébraient les cultes locaux n'est parvenu jusqu'à nous, et malgré les recherches, les stations pyrenéennes n'ont pas montré de sanctuaire analogue à celui de Bourbonne-les-Bains, placé au au cœur de l'établissement et où un tronc recueillait les pièces de monnaies.

Le paganisme et le thermalisme étaient donc étroitement liés. Malgré les anathèmes de St Eloi, les édits de l'empereur Arcadius, les conciles... ces coutumes anciennes ne furent pas abandonnées, et les superstitions auxquelles les sources donnent encore lieu, n'en sont que la continuation.

Le Docteur Lafforgue (200) a recueilli les superstitions et les usages populaires de la région de Bagnères-de-Bigorre. Il nous rapporte la croyance actuelle en certaines fontaines guérisseuses :

La Fontaine St Blaise qui jaillit tout près de la ville, dans les collines du Mont Olivet et du Bédat, est considérée par beaucoup comme une source de Jouvence : quelques uns disent qu'ils doivent leur santé à l'usage qu'il font de cette eau merveilleuse, qui non seulement sert de boisson, mais aussi un remède lorsque l'estomac ne marche pas très bien.
Cette eau serait une élixir de longue vie, un fragment de la fameuse pierre philosophale, cherchée depuis si lontemps.

Qu'y a-t'il de vrai dans cette croyance ? Cette eau possède les qualités des meilleures d'entre elles à la source : limpidité, fraîcheur, saveur agréable, digestibilité parfaite, composition chimique commune aux eaux potables ; il faut donc chercher ailleurs l'origine de ses propriétés presque miraculeuses.

C'est auprès de cette fontaine de St Blaise, qu'on enterrait les cagots (201) aussi était-elle l'objet d'une vague appréhension superstitieuse.

La Fontaine des Haies ou Houn de Ras Segos est renommée pour la guérison de toutes espèces de plaies et de maladies de peau. Perdue au milieu des bois du Montgaillard, cette eau est exportée régionalement pour le traitement à domicile. En interrogeant les habitants du pays, on constate que de mémoire d'homme cette source a eu la renommée de guérisseuse. Mais certaines croyances ne sont pas sans nous étonner : la source de Cratos près d'Asté en est un exemple:

Elle est réputée dans les campagnes environnantes pour la guérison d'une foule de maladies. Elle communique son pouvoir mystérieux au petit torrent dans lequel elle se déverse. Il suffit de prendre un petit goujon pêché dans ce torrent et de le placer sous la langue d'un enfant en bas âge pour voir cet enfant **muet auparavant**, s'exercer bientôt à parler. On vient de plusieurs kilomètres à la ronde pêcher ces goujons merveilleux, appelés en patois Cabos.

Cette eau est chimiquement analogue à celles de Bagnères-de-Bigorre ce qui explique la faveur dont elle a toujours joui près des habitants de la région qui trouvaient là une abondance de remèdes gratuits et très souvent efficaces.

L'eau est également le moyen "d'Extraire le Soleil" de la tête d'un enfant : cette affection se traduit par un léger malaise et le hasard des commères du voisinage fera qu' "il aura le plus souvent le soleil" : car sous l'influence des rayons solaires, la chaleur s'est accumulée dans la tête de l'enfant.

Pour le guérir, il suffit d'extraire ces rayons.

Le procédé est original : versez sur la tête de l'enfant une carafe pleine d'eau, recouverte d'une serviette pliée 7 à 9 fois.

Si l'enfant a le soleil —ce qui arrive presque toujours lorsque par maladresse la serviette n'a pas été mouillée avant de commencer— on assiste à une séance curieuse et qui frappe l'imagination... de ceux qui ont la foi.

La serviette absorbant peu à peu le liquide, il se produit dans la partie supérieure de la carafe un vide qui tend à être comblé par l'air ; et comme l'ouverture est obturée par le linge, il s'élève dans le liquide une quantité de bulles d'air très petites :
Ah ! Voyez ! C'était le soleil ; il s'échappe de la tête et va dans la carafe ; il n'y a pas d'hésitation possible, puisque la chaleur ainsi dégagée provoque même un commencement d'ébullition ! ! !

* * *

De telles superstitions n'ont pu survivre au cours des siècles que grâce à l'action propre de l'Eau. Et si en dépit des contreverses, encore au XXème siècle, les hommes affluent dans les stations thermales et y sont améliorés, c'est qu'il faut tout de même croire à l'Hydrothérapie.

Les qualités des eaux sont maintenant bien connues et on peut s'étonner de leur **efficacité** dans les maladies chroniques les plus variées que les thérapeutiques modernes ont pourtant transformées.

Mais à travers les âges la pychologie du **Malade** n'a guère changé : à la seule perspective d'une possibilité thérapeutique réelle, le patient est déjà soulagé. Une cure, par la détente qu'elle procure, dans un cadre agréable, un moment à l'abri des soucis journaliers, le rend réceptif à la moindre amélioration. Et l'observation en ces lieux de plus atteints que lui y contribue encore.

Aussi quelle que soit l'évolution de la Médecine, même si avec les années les principes actifs des eaux thermales et minérales nous paraissent de moins en moins déterminants, les stations thermales auront toujours un rôle thérapeutique à jouer, par le conditionnement psychique du malade qu'elles permettent de réaliser.

Et Montaigne (202) voyait juste en constatant au XVIe siècle que "Chaque nation a des opinions particulières touchant l'usage des eaux minérales et des lois et des formes de s'en servir toutes diverses ; et selon mon expérience, l'effet aussi pareil".

* * *

En conclusion

Du premier siècle avant Jésus-Christ à l'arrivée des Wisigoths, les Eaux des Pyrénées Centrales eurent une renommée qui s'étendit à l'ensemble du monde romain.

Les thermes de Luchon et de Bagnères-de-Bigorre étaient les plus beaux, avec leurs bassins de marbre et leurs mosaïques. Mais de nombreuses autres stations thermales, si elles ne jouissaient pas de leur réputation, étaient également fréquentées.

La variété des eaux, chaudes ou froides, permettait l'application de toutes les méthodes thermales de l'époque, boisson, bain, étuve, douche, fumigation. Et, si l'on se base sur les conseils des médecins célèbres, la plupart des affections pouvaient y être traitées.

Mais il ne faut pas méconnaître un des caractères essentiels des stations thermales gallo-romaines, qui les distinguent totalement de celles de notre époque : lieu de cure, elles étaient aussi des lieux de culte, ou les malades vénéraient le dieu de la source qui avait permis leur guérison. Ils exprimaient leur foi par des ex-votos et des offrandes. Et lors de la conquête, les Romains adoptèrent les anciens dieux tutélaires, souvent ibériques, que ces Aquitains n'oublièrent pas sous cette longue occupation.

NOTES

1 - Ce chapitre est entièrement rédigé d'après le travail très complet du Professeur Raymond Lizop :

Les Convenae et les Consoranni
Bibliothèque Méridionale
Toulouse Privat 1931

2 - Le Haut-Empire commença avec Auguste, qui après la bataille d'Actium (31 av J.C.) prit ce nouveau titre souverain, de préférence à celui de rex = roi. Rome devint alors un Empire. Auguste et ses successeurs ajoutèrent à leur nom celui de César.

3 - Le Bas-Empire désigne l'Empire Romain au temps de sa décadence, que les uns font commencer au règne de Dioclérien (285 -) et les autres à celui de Constantin (293 - 337).

4 - Chapitre écrit d'après le traité du Professeur Lizop :

Le Comminges et le Couserans avant la domination romaine
Toulouse Privat 1931

5 - Strabon : Géographie IV2 Coll. G. Budé Trad. F. Laserre Paris 1967

Géographe grec né à Amasée de Cappadoce vers 58 av. J.C. et mort entre 21 et 25 ap. J.C. Il visita une grande partie du monde romain, faisant de longs voyages à Rome et à Alexandrie. Sa "géographie" écrite à l'intention des hommes instruits du monde gréco-romain, composée à l'aide des ouvrages d'Eratosthene et d'Hipparque et plus encore des historiens Ephore, Polybe et Posidonius.

6 - Mais les rapports créés depuis si longtemps entre les deux versants, ne furent point rompus, dit R. Lizop. L'Aquitaine continua à faire partie de l'Ibérie plus que de la Gaule.

Cette solidarité politique et militaire explique qu'au moment de la révolte de Sertorius contre Crassus, les Aquitains aient vibré aux mêmes appels d'indépendance que les tribus ibériques du Nord de l'Espagne et en aient reçu des chefs, des renforts, des subsides.

Par les routes et les sentiers qui franchissent les cols pyrénéens, un afflux continuel de populations ibériques, pasteurs transhumants, marchands... descendaient vers la région sub-pyrénéenne et la Gascogne où la belle monnaie ibérique servait de moyen d'échange.

7 - Les Volques, comme les Wisigoths dans la même région, au Ve siècle, paraissent n'avoir été que des envahisseurs assez peu nombreux, campés au milieu de populations ibéro-ligures de vieille civilisation urbaine. Ils adoptèrent rapidement les moeurs et la civilisation des peuples soumis.

8 - La Gascogne, l'Aquitaine de César, resta le seul pays de la Gaule où se maintint la civilisation ibérique. Le seul fait que le territoire du Comminges, ait appartenu d'abord, ainsi que le Couserans, à la Provincia Romana, implique qu'il faisait partie politiquement de la Civitas des Volques Tectosages et qu'il ait été annexé avec lui.

9 - Minerais de Fer, très abondant en Ariège et Couserans. Pb - Ag - Cu et Au dans les alluvions de l'Ariège du Salat et de la Garonne Supérieure.

10 - D'après l'ouvrage de Lizop :

Les Convenae et Consoranni (cf n° 1)

11 - L'organisation de la Civitas Convenarum nous est confirmée par un texte de St Jérôme, par diverses allusions d'auteurs plus rapprochés des événements et par des textes épigraphiques : les nombreux Cneii Pompeii montrent l'autorité et l'influence de Pompée dans une région où il a multiplié les concessions, admission d'indigènes dans sa gens, droit de cité ou droit latin.

St Jérôme dans son traité contre Vigilance, hérétique dans la fin du IVe siècle, né à Calgorris sur le territoire des Convenae, déclare :

"Il ne répond que trop à son origine, lui qui est né de cette race de brigands et de Convenae

(gens rassemblés de toute part, partisans de Sertorius), que Pompée, ayant dompté l'Espagne et se hâtant de rentrer pour son triomphe, fit descendre des crêtes des Pyrénées et réunit dans un oppidum. De là, la ville des Convènes a reçu son nom".

Dans les textes du Haut-Empire, Strabon (Géogr. IV 2) nomme Lugdunum, la capitale des Convenae. Ptolémée (Géogr. II 7,13) la cite au IIè siècle avec son titre de colonie romaine.

A la Basse Epoque, l'Itinéraire d'Antonin le mentionne encore avec son vieux nom de Lugdŭnum.

12-Selon Lizop, "Pompée avait montré un sens très net des nécessités géographiques.

Lugdunum, vieille métropole indigène, centre religieux du culte solaire, position stratégique formidable, grand marché au contact de la montagne et de la plaine, situé lui-même en bordure d'une plaine fertile, occupait le carrefour de toutes les routes des hautes vallées et des cols de la chaîne...

Celui qui tenait cette position, était virtuellement le maître des Pyrénées, riches en marbre et en eaux thermales et de l'Aquitaine".

Il rétablissait aussi les relations commerciales entre l'Aquitaine et l'Espagne,

13-D'ailleurs César écrit dans "La Guerre des Gaules" que pendant les campagnes de son légat, (III 20) Publius Crassus, contre les peuples de l'Aquitaine indépendante (56 av. J.C.), ce dernier tira des pays de la Garonne des approvisionnements considérables, des renforts et de la cavalerie, qu'il recruta un grand nombre de guerriers courageux et aguerris dans les cités de Toulouse, de Carcasonne et de Narbonne. Il n'est pas impossible qu'il ait fait appel pour ce recrutement aux populations des pays des Convenae dont le loyalisme était assuré.

14-Entre Pompée et Auguste, si on n'a pu prouver l'organisation des Consoranni en civitas distincte, ou en grand pagus administrativement dépendant des Convenæ, ce rattachement a alors été réalisé sous Auguste, et persistera jusqu'au XIe siècle. La Cité des Convenæ reçut en même temps que les Ausci, "les plus célèbres des Aquitains" d'après Pomponius Mela, le droit latin.

15-Strabon : Géographie IV 22 cf n° 5

16-L'étude des deux ouvrages de l'historien juif Josèphe "les Antiquités Judaïques" et la "Guerre des Juifs" confirme la tradition locale selon laquelle Hérode et sa femme auraient été exilés à Lyon des Convènes par Cains Caligula. En rectifiant l'interprétation de J. Sacaze, M.F. Dürbach confirme que Lugdunum Convenarum est bien le lien de résidence fixé pour exil et où sont morts Hérode et Hérodiade : si dans son premier récif, Josèphe parle de l'Espagne et dans le second de Lugdunum on peut considérer cette deuxième donnée comme une rectification, car cette ville est toute proche de l'Espagne. Mais aucun monument épigraphique ni archéologique n'a été retrouvé dans le sol de cette antique cité, vérifiant l'authenticité de ces faits.

17-Salvien : De Gubernatione Dei IV 4, 11 et VIIe. Prêtre et écrivain écclésiastique né à Trêves vers 390 et mort à Marseille vers 484.

18-Idem : VI 11. Dans : Corpus Scriptorum écclésiasticorum latinorum commenté par Fr. Pauly Géroldi 1883.

19-Sidoine Apollinaire : Iv 15. Coll. G. Budé Tr. A. Loyen Paris 1960. Poete latin ne a Lyon en 420. Evêque de Clermont-Ferrand où il mourut en 488. Ses 147 lettres sont pleines de détails curieux sur l'histoire et les moeurs du temps.

20-Paul Orose : Histoires VII xl. Corpus Scriptorum écclésiasticorum latinorum, commenté par Ch. Zangemeister Geroldi 1882, historien des IVe et Ve siècles ap. J.C., né à Tarragone.

21-Selon l'Etude de M. M. Raymond Cahisa et Henri Seille 1955.

22-J. Sacaze cite cette borne dans le Corpus Inscriptionum Latinarum, consilio et auctoritate Académiae refiae borussicae Berlin 1863-1965, que nous désignerons ultérieurement par ses initiales CIL, à la référence XIII n° 8889 : trouvée près du pont de Labroquère haute de 1 m 10, elle portait le nom de "l'Empereur Marcus Julius Philippus, très noble César, prince de la Jeunesse", enfin celui de "Otaeilia Severa Augusta", mère de notre jeune César et des Camps". L'Empereur Philippe ayant exercé son 1er consulat en 245 et Philippe le Jeune n'ayant reçu le titre d'Auguste qu'en 247. ce monument a été élevé entre 245 et 246. Cette borne portait en outre l'indication CCMP c'est à dire "ducenta millia passuum". Mais nous ne savons ce que représentait exactement

ce chiffre.

23-J. Sacaze la cite dans le CIL XIII 8890. Elle portait le nom de "l'Empereur César Publius Licinius Gallienus Valerianus Augustus". Nous savons que Publius Licinius Valerianus associa son fils Galien à l'Empire en 253. C'est donc à cette date que cette borne aurait été élevée. Le chiffre qui indiquait le nombre des milles est très peu lisible.

24 Marie-Thérèse Lagasquié : mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures 1961-62, Université de Toulouse, Faculté des Lettres. Les Stations Thermales des Pyrénées Centrales à l'Epoque gallo-romaine.

25-J. Sacaze : CIL XIII 255.

26-J. Sacaze : Epigraphie sur Luchon Paris Didier 1880 p 86. Il donne une description détaillée de la voie romaine au niveau de la cluse qui sépare Cierp et Estenos, à la jonction des Vallées de la Garonne et de la Pique :

"Près du Pont de Chaum, au lieu dit le Rouzier, le passage est ouvert à travers la roche coupée à pic, suivant une tranchée de 5 m environ et 1 m 60 de largeur. Immédiatement après avoir franchi cette sorte de couloir désigné sous le nom de Mail det Pas (Roche de passage), on marche sur un pavé bien conservé. A 30 m plus loin, la roche a également été coupée pour donner passage à la route qui est solidement pavée. Sur la paroi de la route, à droite sont profondément gravées I, C, en grandes capitales romaines".

27-Cette Ténarèse était en effet un chemin antérieur aux voies romaines, qui traversait la Gaule du Nord-Est au Sud-Ouest, et du centre des Arvernes se dirigeait vers le centre de l'Ibérie, en coupant l'Aquitaine dans toute sa longueur, de la Garonne aux Pyrénées.

Certes le Ténarèse ne figure sur aucun des Itinéraires antiques connus, mais nous savons qu'entre le somport qui reliait les cités gasconnes à Saragosse, et le Perthus, la Ténarèse, longeant généralement la ligne de partage des eaux entre les affluents de la Garonne et les bassins de l'Adour et du Gave, était la grande artère de communication dont usaient les peuples d'Aquitaine dans leurs rapports avec l'Ibérie. C'est par là, sans doute, que passèrent les armées de Sertorius et les renforts que les cités de l'Ebre envoyèrent à leurs frères de race de la Garonne, lors de la bataille de Sos, qui au dire de César, fut livrée sur la Ténarèse, "in itinere".

Après la pacification cette grande voie fut délaissée. Comment expliquer autrement qu'elle ne soit pas mentionnée dans les Itinéraires de l'Empire ?

DONNEES ET TEMOIGNAGES SUR LE THERMALISME GALLO-ROMAIN DANS LES PYRENEES CENTRALES .

28-C.J. Solini, Polyhistoriae XXII, géographe latin du IIe siècle de notre ère. Il vécut vers 230. Bibliothèque de Panckoucke 1847.

29-Crinagoras de Mytilène : Epigramme n° 34. Editions Rubensohn.

30-Strabon : Géographie IV II 1 cf n° 4

31-Pline l'Ancien : Histoire Naturelle XXXI, z, Collec. G. Budé Trad. de St Denis Paris 1966, écrivain romain né à Côme, sous le règne de Tibère -en 23 ap. J.C.- et mort sous Titus en 79, lors de l'éruption du Vésuve.

32-La Table de Peutinger, conservée actuellement à la Bibliothèque impériale de Vienne, est probablement une copie exécutée au XIIIe siècle d'une œuvre originale dont la date probable remonte au milieu du IIe siècle.
Nous savons par Pline l'Ancien que sous la pratique de Polla à Rome, on avait tracé en l'an VII avant notre ère une carte de l'Univers : "orbem terrarum orbi spectandum".

33-Bonnard et Percepied décrivent cette carte p 54 dans leur ouvrage :

La Gaule Thermale Paris Plon 1908.

34-Greppo discute l'interprétation de Aquae dans la région pyrénéenne à la p 20 de :
Etudes Archéologiques sur les Eaux Thermales de la Gaule à l'Epoque Romaine. Paris Leleux 1846.

35-Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale p 78 cf 33.

36-Walkenaër : Géographie ancienne des Gaules - Tome I p. 239. Paris 1839.

37-d'Anville : Notice de l'Ancienne Gaule p 76. Paris Levrault 1834.

DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE DES STATIONS THERMALES

38-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 161 cf n° 1

39-Marie-Thérèse Lagasquié dans son D.E.S. sur les Stations Thermales gallo-romaines des Pyrénées Centrales rapporte qu'une borne milliaire, trouvée à Barcugnas, faubourg de Luchon, portait ces mots :

"Iter (um) restituit"

S'il faut en croire les historiens locaux et M. d'Avezac, ce fut l'Empereur Septime Sévère qui vers l'an 194 décida d'importantes réparations aux Thermales de Luchon et y rétablit la voie qui y menait.
Donc le premier établissement, modeste, du début de la domination romaine, a dû être agrandi, peut-être sous Septime Sévère ou à l'époque des Antonins.

40-D'après R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 265 cf. n° 1.

41-Docteur Barreau : J.B., selon ce que rapporte Lizop dans les Convenae et les Consoranni p. 265, cf n° 1

42-J. Sacaze : l'Histoire ancienne de Luchon. Revue du Comminges T III 1887

43-Renseignements rapportés par Georges Gourraud 1876 dans l'ouvrage :
"Traitement thermal à Bagnères de Luchon".

44-Greppo : Etudes Archéologiques sur les Eaux Thermales... p 59 cf n° 34.

45-Claudius Rufus, d'après M. Trincaud - Latour dans sa "Notice sur la ville de Bagnères de Bigorre", était peut-être l'un des 40 personnages consulaires, sénateurs ou prêteurs, qui furent mis à mort dans les Gaules par ordre de Septime Sévère, après la défaite et le supplice d'Albin en 197. En effet Spartien, un des 6 auteurs de "l'Histoire d'Auguste" du IVe siècle nous a conservé leurs noms. Il y en a deux que cet historien désigne sous le nom de Rufus Claudius Rufus et Clodius Rufus. D'autres veulent reconnaitre en lui un rhéteur de ce nom, né à Poitiers, contre lequel Ausone au IVe siècle, lança quelques épigrammes.

46-Dumège : Archéologie Pyrénéenne : T I Toulouse 1862, Monuments religieux p 363.

47-Greppo : Etudes Archéologiques sur les Eaux Thermales p 59 cf. n° 34

48-J. Sacaze : Epigraphie de Luchon cf n° 26.

49-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 267 n° 129 cf. n° 1.

50-Salvien : De Gubernatione Dei XIIe cf n° 17 cité dans "Etudes sur Luchon" de Sacaze St Gaudens Abadie 1886.

51-Greppo : Etudes Archéologiques sur les Eaux Thermales... cf n° 34.

52-Dumont : Bagnères devant le Congrès d'Hydrologie. Bulletin de la Société Ramond 1887.

53-C. Gauderax : Recherches sur les propriétés chimiques et médicinales des Eaux Minérales de Bagnères de Bigorre. Paris - Gabon 1827.

54-Vaussenat : Bulletin de la Société Ramond 1868 n° 122.

55-T de Bordeu : Lettre contenant les essais sur l'histoire des eaux minérales du Béarn et quelques unes des provinces voisines. Amsterdam 1746.

56-Monument en marbre gris de Lomné : Hauteur : 1 m 28 - - Largeur : 0 m 35 — Epaisseur : 0 m 28 à la base.
Les instruments de sacrifice, figurés en relief sur les côtés du dé, à la partie supérieure de l'autel, ont été détruits au cours des déplacements : l'assiette (Patera) et le vase (Simpulum). J. Sacaze rapporte la description de cet autel dans le CIL chapitre XIII n° 389.

57-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 254 cf n° 1.

58-J. Sacaze CIL XIII n° 392 cf n° 22.

59-Greppo : Etudes Archéologiques sur les Eaux Thermales p 136 cf n° 34

60-Greppo : Idem : chapitre "des sources guérisseusses".

61-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 265 - 271 cf. n° 1

62-Curie-Sembers : Capvern historique, ses antiquités, son état actuel, ses eaux thermales. Revue d'Aquitaine juillet 1868 n° 1

63-Dumège : Archéologie Pyrénéenne cf. n° 46

64-Voir leurs arguments au chapitre des "Aquae Convenarum"

65-Citée par J. Sacaze dans le CIL XIII 390 cf n° 22.

66-Adolphe d'Assier : Aulus-les-Bains et ses environs Foix 1884.

67-La plupart de ces documents sont extraits de l'ouvrage de Bonnard et Percepied : la Gaule Thermale p 183-203 cf n° 33, et de celui de Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 268 cf n° 1

68-M. Gourdon : A travers l'Aran Paris Charpentier 1884.

69-Ed. Barry : Etude sur les Eaux Thermales de Lez à l'époque romaine. Revue Archéologique Avril à Septembre 1856.

70-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 270 cf n° 1

71-J. Sacaze : Inscriptions inédites des Pyrénées. Bulletin épigraphique 1882.

72-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 271 cf n° 1

73-Dumège : Archéologie Pyrénéenne T II p 142 cf n° 46.

74-J. Sacaze : CIL XIII n° 312 cf n° 22.

75-A. Couget : Revue du Comminges 1893 CIL XIII n° 73 cf n° 22.

76-Marie-Thérèse Lagasquié : DES : les Stations Thermales des Pyrénées Centrales gallo-romaines cf n° 24.

77-Bonnard et Percepied dans la Gaule Thermale p 43 cf n° 33 donnent plus de détails :: "Les locaux qui composaient les étuves reposaient sur des bassins d'eau chaude dont ils n'étaient séparés que par un dallage formant le sol. Ce dallage était supporté par des dès de granit, de grès, de terre cuite, rectangulaires ou cylindriques.

On y entretenait une nappe d'eau chaude constamment renouvelée, de 30 à 60 cms de hauteur, dont le plan supérieur était de 25 à 30 cms au-dessous de la face inférieure du dallage, formé soit de pierres plates jointives, soit des voûtres déprimées avec chapes de béton,

En somme c'était un hypocauste dans lequel le feu et le gaz étaient remplacés par l'eau chaude et la vapeur qui s'en exhalait. Cette vapeur léchait la paroi inférieure du dallage, puis s'élevait dans les cheminées de poterie, placées verticalement dans les parois latérales et près de la surface intérieure de ces parois. Quand la chaleur était suffisante, on avait à volonté l'étuve sèche ou humide, selon que l'on dégageait la vapeur à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Dans l'étuve humide, la vapeur se dégageait à l'intérieur, soit par des ouvertures en forme de puits carrés ou circulaires ménagés dans le dallage, soit par des cheminées des parois, à 70 cms ou 1 mètre au-dessus du sol de la salle. Ces cheminées avaient une section quadrangulaire de 12 à 18 cms de côté. Elles étaient quelques fois presque jointives, d'autres fois espacées de 40 cms à 1 mètre.

78-R. Lizop : Les Convenae et les Consoranni p 263 cf n° 1.

79-Sidoine Apollinaire : Epist. Iv, 15 cf n° 19.

80-Sénèque : Epître à Lucilius, des Bains de Baïes Coll. G. Budé Trad. H. Noblot. Paris 1964, illustre philosophe latin, né à Cordoue vers 4 av. J.C. et mort à Rome en 65. Agrippine lui confia l'éducation de Néron.

LES CURISTES DE L'EPOQUE GALLO-ROMAINE

81-Crinagoras de Mytilène : Epigramme n° 34. Editions Rubensohn cf n° 29.

82-R. Etienne : Annales du Midi Janv. 1952.

83-Geist : Crinagoras Von Mytilène 1849 p 4.

84-Ptolémée : Géographie XI 7,8. Paris Didot 1885. Astronome et géographe grec (90-168) né en Haute-Egypte et mort à Canope.

85-A bout de force, le chien fut lâchement jeté par son maître dans l'Adour dont le courant l'entraîna vers les boues de Dax. Au retour de Munda, le légionnaire fut accueilli par les aboiements joyeux de son mollosse ressucité. (rapporté par R. Etienne cf n° 82.

86-C. Jillian : Histoire de la Gaule (VIII volumes) T I p 108 Paris Hachette 1908-1928.

87-Suétone 81, 1. Vies des Douze Cézars : Auguste. Historien latin né à Rome en 70 de notre ère et mort après 141. Coll. G. Budé Trad. H. Ailloud Paris 1954.

88-Davezac-Macaya : Essais Historiques sur la Bigorre 1823 p 47-48.

89-Hirschfeld CIL XIII : Notice sur les Tarbelli p 53.

90-R. Etienne : Annales du Midi Janv. 1952.

91-Florus Licius Annaeus II XXX III, 48 : "Ipse venit Segisamam, castra posuit". Rhéteur latin, probablement contemporain de Trajan ou d'Hadrien. A écrit selon Tite-Live un abrégé de l'Histoire romaine jusqu'à Auguste. Abrégé de l'Histoire romaine. Trad. F. Ragon. Panckoucke Paris 1833.

92-Suétone : Auguste 80,1 - 82 cf n° 87.

93-Strabon : Géogr. IV 2, 1. cf n° 4.

94-Pline l'Ancien : Hist. Nat. XXXI, 2. cf n° 31.

LES METHODES THERMALES

95 - Encore au début de ce siècle, l'eau était prélevée avec une grande louche et distribuée aux curistes.

96 - Oribase Livre X 3, médecin grec, né à Pergame vers 325 de notre ère et mort vers 400. L'empereur Julien, l'emmena avec lui en Gaule en 355. Dans son ouvrage "Collections Médicales" il avait rassemblé les passages les plus importants des anciens médecins. Traduction M.M. Bussemaklitz et Daremberg Paris 1851-1876. Imprimerie Impériale.

97 - Sénèque : Naturales Quaestiones. Livre III p 1 Coll. G, Budé Trad. P. Oltramare Paris 1929.

98 - Aetius : Tetrabilia III - Sermone II 30 - De Aquis ex Rufo, médecin de Mésopotamie (VIe siècle) a écri en grec des ouvrages qui ont été conservés et traduits en latin. Oeuvre traduite par Dr Daremberg Paris 1851.

99 - Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale p 34 et 35 cf n° 33.

100 - Ce chapitre est composé de citations successives d'Oribase : Livre X et nous désignons par son numéro de citation à l'intérieur de ce livre X.

101 - Rapporté par Oribase Livre X 3,9. cf n° 96.

102 - Pierre-Marie Duval : La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine : Ier au IIIe siècle ap. J.C. Hachette 1953.

103 - Agathinus : "Sur les Bains chauds et les Bains froids", cité par Oribase Livre X 7 cf n° 96..

104 - Galien : De l'Usage des Bains froids, dans Oribase X 6 cf n° 96, médecin grec, ne à Pergame en 131 après J.C., mort vers 201.

105 - Celse, cité par Oribase au Livre X 39 cf n° 96.

106 - Hérodote, coll. G. Budé Trad. Legrand Paris 1936, rapporté par Oribase X 38, médecin de la fin de Ier siècle de notre ère, appartenant à la colonie grecque de Rome.

107 - Hérodote, dans Oribase X 8 cf n° 96.

108 - Cyathe : petit gobelet qui servait à verser l'eau et le vin dans les coupes ou les tasses. Et mesure de capacité qui équivaut à un peu moins de la moitié d'un décilitre.

109 - Antyllus, cité par Oribase, Livre X 13 cf n° 96. Chirurgien du Ier au 2ème siècle. Il ne reste que des fragments de son oeuvre.

110 - Celse : Traité de la Médecine, Livre I 4. De Arte Medica. Médecin et érudit du temps d'Auguste, né à Rome ou à Vérone d'une famille distinguée. Surnommé l'Hippocrate latin. Il ne nous reste de lui qu'un traité de Médecine : De arte medica, en 8 livres. Trad. Dr A. Vêdrènes 1976.

111 - Coelius Aurelianus : Chron III 2 et II 1. Médecin latin, contemporain de Galien, du IIe siècle ap. J.C. Il était natif de Sicca, en Numidie. Oeuvres complètes Amman Amsterdam 1709.

112 - Galien : Methodi medendi XII 22. Epitome en 4 parties Paris Union Latine d'Editions 1962, 4 volumes.

113 - Horace : Epitre XV 8. Coll. G. Budé. Trad. F. Villeneuve Paris 1934. Poête latin né à Venouse en 65, mort vers l'an 8 av. J.C. Il fut l'ami d'Auguste et était amicalement lié à Mécène et à Virgile.

114 - Aetius : De Balneis. cf n° 98.

115 - Rapporté par Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale p 40 cf n° 33.

116 - Antyllus, "sur les moyens de traitement", cité par Oribase Livre I cf n° 96.

117 - Celse : Livre II XVII cf n° 110.

118 - Celse : Livre II XVII cf n° 110.

119 - Pline l'Ancien : Histoire Naturelle XIX 2 cf n° 31 ou cité par Oribase Livre X 40 cf n°. 96.

120 - Hérodote, rapporté par Oribase X 4 cf n° 96.

121 - Rapporté par Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale p 46 cf n° 33.

122 - Galien : De Utilitate Respirandi IV cf n° 112.

123 - Aëtius : Traité du Diabète XI 1. cf n° 98.

124 - Oribase : Coll. Med. VIII 2.

125 - Galien : De Temperam II 2 cf n° 112.

126 - Guitard . cf n° 139.

127 - Bonnard et Percepied p 47, cf n° 33.

128 - Horace : Epître XV ad, Valam. cf n° 113.

129 - Simpson : Des médecins militaires attachés aux légions romaines. Paris Thunot 1857 et Dr Briau : Assistance médicale chez les Romains. Paris Imprimerie Impériale 1870.

130 - Dr Dessort : Influence du militaire sur le Thermalisme.

LES INDICATIONS MEDICALES

131 - Thermae : Therma, aujourd'hui termini, au nord de l'Italie, était pour ce motif la plus renommée.

132- Hippocrate : le plus grand médecin de l'Antiquité, né dans l'île de Cos en 460 av. J.C., mort fort âgé à Larissa. C'est l'homme qui à le plus complètement embrassé toutes les connaissances médicales de son temps et sans doute celui qui les a mises le mieux en pratique. Oeuvres complètes par E. Littré Paris Baillière 1839-1861.

133- Aristote, originaire de Macédoine, ce philosophe grec né en 384 av. J.C. mourut à Chalis en Eubée en 322. Son père était un médecin célèbre. Elève de Platon pendant 20 ans, il fut précepteur d'Alexandre le Grand :

Problemata
Dans De mirabilibus auscultationibus, 1.
Météorologiques II 8,9.

134- Asclépiade Bithynus, célèbre médecin grec, né à Pruse en Bithynie, mort en 96 av. J.C. Il exerça en Grèce, puis à Rome où il gagna une grande fortune.

Les Asclépiades (venant du nom grec d'Esculape) : famille ou corporation de médecins grecs, qui se disaient descendants d'Esculape et qui habitaient principalement Cos, Cuide et Rhodes. Dans leur caste, les connaissances médicales se transmettaient par héritage. Les malades étaient traités dans les temples d'Esculape, dont les asclépiades étaient les prêtres.

135- Greppo : Etudes Archéologiques sur les Eaux Thermales de la Gaule. cf n° 34.

136- Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale. cf n° 33.

137- J. Sacaze : Etude sur Luchon p 16. Revue du Comminges 3e trimestre 1887.

138- Rapporté par Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale cf n° 33.

139- E. H. Guitard : Le prestigieux passé des eaux minérales. Paris : Société d'Histoire de Pharmacie 1951.

140- Hippocrate : De Aere, aquis et locis. Trad. de Chailly. cf. n° 132.

141- Pline l'Ancien : Hist. Nat. XXXI cf n° 31

142- Hippocrate : Du Régime II 57. cf n° 132.

143- Les eaux de Mélos étaient chaudes mais non minérales d'après Pline.

144- Vitruve : architecte romain, né à Formies, en 88, av. J.C. et mort à Rome vers 26 ap. J.C. Il paraît avoir été employé par Jules César à la construction de machines de guerre et semble même avoir accompagné les légions romaines en Gaule et en Espagne.
Son ouvrage "De Architectura" est célèbre.

145- Empèdocle : philosophe grec qui vivait à Agrigente (Sicile) au Ve siècle av. J.C. A la fois prêtre poête, médecin et philosophe, il fut considéré comme un dieu par ses contemporains. Puis il quitta la Sicile pour aller en Grèce enseigner sa philosophie. Il ne nous reste que quelques fragments de son traité sur la Nature. Platon et Aristode développèrent sa doctrine.

146- E. H. Guitard : cf n° 139.

147- Cicéron : De Oratore II XXVII. Coll. G. Budé. Trad. H. Bornecque Paris 1921.

148- Pline l'Ancien : Hist. Natur. XXXI. cf n° 31.

149- Définition de l'Hydrothérapie : Dans son sens le plus large, ce mot désigne les méthodes thérapeutiques utilisant l'eau, de quelque manière que ce soit.
Mais ce mot se restreint également à l'emploi externe de l'eau en ablutions, affusions,, enfin

enveloppements humides et douches.

150 - Suétone : Auguste 59 et 81. cf n° 87.

151 - Pline l'Ancien : Hist. Nat. Livre XXXI 5. cf n° 31.

152 - Sénèque : Epître LIII 83. Trad. Pintrel Lyon M. Laradouchet 1921.

153 - Sénèque : Naturales Quaestiones Livre IV. cf n° 97.

154 - Rapporté par Oribase Livre II 394. cf n° 96.

155 - Galien : déjà cité dans les méthodes du Bain froid. cf n° 104.

156 - Coelius Aurelianus Acutus Livre I 15. cf n° 111.

157 - Galien : De sanite tu enda IV. cf n° 112.

158 - Hérodote : rapporté par Oribase. cf n° 96.

159 - Antyllus, cité par Oribase Livre X 3. cf n° 96.

160 - Archigène d'Apamée, cité par Oribase. cf n° 96, célèbre médecin grec syrien, vivant vers la fin du Ier siècle - début du IIe. Il eut pour maître Agathinus et vint à Rome où il jouissait d'une grande réputation sous les règnes de Domitien, Nerva et Trajan. Il avait écrit de nombreux ouvrages dont il ne nous reste que des fragments.

161 - Celse : Traité de la Médecine Livre V 1. cf no 110.

162 - Celse : Livre V XI. cf n° 110.

163 - Scribonius Largus : médecin romain, exerça sous Tibère et Caligula, Claude, et suivit ce dernier en Grande-Bretagne en 43. On n'a de lui qu'un opuscule : De compositione médicamentorum. Paris 1529.

164 - Celse VI, XVIII 10. cf n° 110.

165 - Celse IV, XXIV. cf n° 110.

166 - Celse III, XXVII. cf n° 110.

167 - Aëtius : Tetrabilia : Chap. CXVIII. cf n° 98.

168 - Paul d'Egine : De Balnéis Livre I III, médecin grec du VIIe siècle, qui se distingea surtout dans la chirurgie. On a de lui un abrégé de la médecine en 7 livres, qui résume les observations d'Hippocrate, de Celse, de Galien, d'Arétée, en ajoutant ses propres observations. Traduction française R. Brian 1855.

169 - Galien : De Hermis, de illutamento in balneis naturalibus : Livre II. cf n° 112.

170 - Galien : De Sanitate Tuenda T VI 9. cf n° 112.

171 - Galien : De Simplicium medicamentorum VII 1. cf n° 112.

172 - Galien : De Praesagüs ex pulso IV 8. cf n° 112.

173 - Galien : De Crisibus II 14. cf n° 112.

174 - Galien : cité par Oribase Livre X. cf n° 96.

175 - Galien : cité par Oribase Livre I. cf n° 96.

176 - Bonnard et Percepied : La Gaule Thermale p 49. cf n° 33.

177 - Hérodote : cité par Oribase X 38. cf n° 96.

178 - Aëtius : Tetrabil III cf n° 98 — Sermone II, XXX — De Aquis ex Rufo.

179 - Antyllus : cité par Oribase Livre X 3. cf n° 96.

180 - Galien : dans Oribase Livre X 24. cf n° 96.

181 - Sénèque : Quaest. Nat. Livre III p 1. cf n° 97.

182 - Galien : dans Oribase Livre X 30. cf n° 96.

183 - Oribase : Coll. Med. VIII 2. cf n° 96.

184 - Dr Dupouy : Médecine et Moeurs de l'Ancienne Rome p 369.

LA VENERATION DES SOURCES

185 - Pline l'Ancien : Hist. Nat. XXXI. cf n° 31.

186 - Lavisse : Histoire de France T I 2e partie p 47. Paris Hachette 1900.

187 - Sénèque : Epist. XLI. cf n° 152.

188 - Aristote : Problem. XXIII. cf n° 133.

189 - R. Lizop : Convenae et Consoranni p 119. cf n° 1.

190 - Deguiral R : Thèse de Médecine Toulouse 1930. Evolution des idées sur la thérapeutique hydro-minérale.

191 - Abbé Médan : Revue de Gascogne 1909, p 193.

192 - CIL XIII 11013.

193 - CIL XIII 27.

194 - CIL XIII 31.

195 - CIL XIII 323

196 - Pline le Jeune : Epistolae VIII 8. Coll. G. Budé Trad. Guillemin Paris 1959.
C. Pline à son cher Romanus, Salut,

> "Avez-vous jamais vu la source de Clitumne ?
> ...une médiocre hauteur se dresse, boisée et ombragée par d'antiques cyprès. A son pied la source jaillit... et s'étale en un large bassin, limpide et transparente, si bien qu'il est possible d'y compter les pièces qu'on y jette et les cailloux qui y brillent...

Tout près est un temple ancien et respecté ; on y voit le Clitumne en personne, vêtu et décoré de la prétexte. La divinité réside dans le temple et y rend des oracles, comme l'indique la présence des sorts. Tout autour sont disséminées plusieurs petites chapelles et autant de dieux. Chacune à son culte spécial, son nom, et quelques unes même leurs sources.

...Bref, vous ne trouverez rien en ce lieu qui ne vous charme, car vous pourrez aussi vous y instruire, vous lirez beaucoup d'inscriptions écrites par une foule de gens sur toutes les colonnes, sur tous les murs, en l'honneur de la source et du dieu. Vous admirerez bien des choses, quelques unes vous feront rire ; ou plutôt, bien élevé comme vous l'êtes, vous ne rirez de rien. Adieu".

197 - Strabon : Géogr. VIII 6, 16 cf n° 4.

198 - Etude du Dr Garrigou : Thérapeutique et chimique thermale des Pyrénées. Paris 1896.

199 - Dumège : Archéologie Pyrénéenne. cf n° 46.

200 - Docteur Lafforgue : Bulletin de la Société Ramond. 1904 - 1905.

201 - Cagots : parias, rejetés du reste de la société, de race incertaine.

202 - Montaigne : Essais II 37.

* * *

AUTEURS ANCIENS :

Aetius : *Tetrabilia*
Sermone secundo
De Aquis ex Rufo
De Balneis
Traité du Diabète
Oeuvre traduite par le Dr Darembert
Paris Imprimerie Impériale 1851.

Agathinus : *Des bains chauds et des bains froids*
cité par Oribase

Antyllus : *Sur les moyens de traitement*
Antylli, veteris chirurgi, Kurt Spengel, Halle 1799
cité également par Oribase et Paul d'Egine.

Aristote : *De mirabilibus auscultionibus*
Oxonii e Typographéo Academico 1887
Problemata
Meteorologica : traduction J. Tricot Paris Vrin 1941.

Asclepiade Bithynus : *Fragmenta* par Gumpert, Weimar 1798

Baccius : *De Thermis*

Celse : *De arte medica.* Trad. Dr A. Védrènes 1876.

César J. : *Bellum gallicum*
Bellum civile. Trad. A. Constans Coll. G. Budé Paris 1926.

Cicéron : *De oratore :* coll. G. Budé Trad. H. Bonecque Paris 1921.

Coelius Aurelianus : *Chroniques :* Oeuvres complètes Amman Amsterdam 1709.

Crinagoras de Mytilène : *Epigrammes :* ed. Rubensohn, Leipzig

Dion Cassius : *Histoire romaine :* Trad. E. Gros Paris Didot 1845 - 2870.

Florus Lucius Annaeus : *Histoire romaine :* Trad. F. Ragon Paris Panckoucke 1833.

Galien : *De utilitate respirandi*
De thermis, de illutamento in balneis naturalibus.
Methodi medendi
De praesagiis ex pulso
De crisibus
De temperam
De sanite tu enda
De simplicium medicamentorum.
Epitome en 4 parties. Paris Union Latine d'Editions 1962.

Hérodote : *Oeuvres :* Coll. G. Budé Trad. Legrand. Paris 1936.

Hippocrate : *De Aere, aquis et locis*
Du régime
Trad. Oeuvres complètes E. Littré. Paris Baillière 1839 - 1861

Horace : *Epitres :* Coll. G. Budé. Trad. F. Villeneuve. Paris 1934.

Josèphe : *Les Antiquités judaïques*
La guerre des juifs. Ed. Naber Leipzig 1893.

Oribase : *Collections médicales :* Trad. Drs Bussemakeitz et Daremberg. Paris Imprimerie Impériale 1851.

Paul d'Egine : *De balneis :* Trad. Française R. Brian 1855

Paul Orose : *Historiae :* Ed. Zangemeister Vienne 1882
Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum.

Pline l'Ancien : *Histoire Naturelle :* Coll. G. Budé Trad. de St Denis Paris 1966.

Pline le Jeune : *Lettre à Romanus :* Coll. G. Budé. Trad. Guillemin Paris 1959

Ptolémée : *Géographie :* Paris F. Didot 1885

Saint Jérôme : *Contra Vigilantium :* Migne, Patrologie latine 1883.

Salvien : *De Gubernatione Dei :* Corpus scriptorum ecclsiast. latin
Trad. F. Pauly Geroldi 1883.

Scribonius Largus : *De compositione medicamentorum* Paris 1529.

Sénèque : *Epître à Lucilius :* Coll. G. Budé. Trad.H. Noblot Paris 1964.
Naturales Quaestiones : id. Trad. P. Oltramare Paris 1929

Les Epistres. Trad. Pintrel Lyon H Larandachet 1921

Sidoine Apollinaire : *Epistolae.* Coll. G. Budé Trad. A. Loyen Paris 1960

Solin C.J. : *Polyhistoriae.* Paris Panckoucke 1847

Strabon : *Géographie.* Coll. G. Budé. Trad. F. Lasserre Paris 1967

Suétone : *Vies des douze Césars : Auguste.* Coll. G. Budé Trad. H. Ailloud Paris 1954.

Tibulle : *Elégies :* Coll. G. Budé. Trad. M. Ponchont Paris 1924.

Vitruve : *De Architectura:* Trad. Tardieu Paris 1859.

AUTEURS MODERNES

Albert : *Les Médecins grecs à Rome.* 1894.

Anville d' : *Notice de l'Ancienne Gaule.* Paris Levrault 1834.

Assier d'A. : *Aulus-les-Bains et ses environs.* Foix 1884.

Astrié : *Les premiers âges de Luchon :*
Période préhistorique
Période gallo-romaine.
Revue du Comminges 1895.

Bariéty et Coury : *Histoire de la Médecine.* Paris Fayard 1963.

Barry Edw. : *Les eaux thermales de Lez à l'époque romaine.* Toulouse 1857.

Bladé J.F. : *Les Convenae et les Consoranni.* Revue des Pyrénées 1893.

Bonnard et Percepied : *La Gaule Thermale.* Paris Plon 1908.

Bordage Abbé : *Mes Ennuis.* Toulouse Robert 1887.

Bordeu de T. : *Lettre contenant des essais sur l'histoire des eaux minérales du Béarn et de quelques unes des provinces voisines.*
Amsterdam 1746.

Briau R. : *L'assistance médicale chez les romains.*
Paris Imprimerie Impériale 1870.

Couget A. : *Excursions du Comminges.* Revue du Comminges 1893.

Curie - Seimbers : *Capvern historique, ses antiquités, son état actuel, ses eaux thermales.* Revue d'Aquitaine Juillet 1868.
Recherches sur une voie antique des Pyrénées à Bordeaux
Bulletin de la Société Ramond 1878.

Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*
Paris Hachette 1877.

Daremberg Dr : *Histoire des sciences médicales.* Paris 1870.

Davezac - Macaya : *Essais historique sur la Bigorre .* 1823.

Deguiral R. Dr. : *Evolution des idées sur la thérapeutique hydro-minérale*
Toulouse Thèse de Médecine 1930 n° 49.

Desjardins : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.*
4 Volumes. Paris 1876-93.

Dumège : *Archéologie pyrénéenne* Toulouse 1862.

Dumont : *Bagnères-de-Bigorre devant le congrès d'Hydrologie*
Bulletin de la Société Ramond 1887.

Dupouy Ed. Dr. : *Médecine et Moeurs de l'Ancienne Rome.* Paris Baillère 1885.

Duval P.M. : *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine.* Hachette 1953.

Etienne R. : *Cure d'Auguste dans les Pyrénées.* Annales du Midi Janvier 1952.

Eydoux H.P. : *Monuments et trésors de la Gaule.* Paris Plon 1958.
Hommes et Dieux de la Gaule. Paris Plon 1961.

Garrigou Dr : *Sources et galeries de Captage de Luchon.* St Gaudens Abadie 1887.
Hydrologie des Pyrénées. Toulouse Privat 1887.

Gauderax C. : *Recherches sur les propriétés chimiques et médicales des eaux minérales de Bagnères-de-Bigorre.* Paris Gabon 1827

Gorsse P. de : *Découvertes gallo-romaines de Luchon au XVIIIe s.* Revue des Comminges 2e Trim. 1925. St Gaudens Abadie.

Gorsse B. de : *Essai de bibliographie du comté de Comminges.* Toulouse Privat 1948

Gourdon M. : *A travers l'Aran.* Paris Charpentier 1884.

Gourraud G. : *Traitement thermal à Bagnères-de-Luchon.* 1876.

Grenier A. : *Manuel d'Archéologie gallo-romaine* Paris Picard 1960.

Greppo : *Études d'Archéologie sur les Eaux Thermales de la Gaule à l'époqu Romaine.* Paris Leleux 1846.

Guitard E. H. : *Le Prestigieux passé des eaux minérales.* Paris Société d'Histoire de Pharmacie 1951.

Hatt J. L. : *Sur quelques monuments funéraires gallo-romains des Pyrénées.* Revue Archéologique Janvier - mars 1941.

Hirschfeld : *Notices sur les Consoranni et les Convenæ dans CIL XIII.*

Jacquey Jules : *Etude historique et juridique sur la condition des médecins et archiatres dans le droit romain.* Paris Thorin 1878.

Jullian C. : *Histoire de la Gaule.* Paris Hachette 1908 - 1928.

Lagasquié M. Th. : *Mémoire pour le D.E.S.* 1961 -62 Faculté des Lettres de Toulouse
Les stations thermales des Pyrénées Centrales à l'époque gallo-romaine.

Laignel-Lavastine : *Histoire générale de la Médecine.* Paris 1936 Albin Michel.

Lafforgue Dr. : *Superstitions et usages populaires dans la région de Bagnères.* Bulletin de la Société Ramond 1904 - 1905.

Lambron et Lézat : *Les Pyrénées et les Eaux Thermales sulfureuses de Luchon.* Paris Chaix 1863.

Laurière J. de : *Promenade archéologique dans le Val d'Aran.* 1881. Histoire de Franc T. 1 Paris Hachette 1900.

Lizop R. : *Les Convenae et les Consoranni*
Bibliothèque Méridionale Toulouse Privat 1931.

Le Comminges et le Conserans avant la domination romaine.
Toulouse Privat 1931.

Lot F. : *La Gaule* Fayard 1967.

Manuel Marquez Perez de Aguiar : *Memoria acerca el Valle de Aran*. Gerona 1878.

Marrast A. : *Histoire du Comminges avec notes de J. Sacaze.* St Gaudens Abadie 1889.

Médan Abbé : *Revue de Gascogne.* 1908 - 1909.

Molinery Pierre : *Luchon, évolution des doctrines thermales à travers les âges.*
Thèse de Médecine Paris 1938.

Montaigne : *Essais II 37.*

Orbessan Président d' : *Mélanges historiques et critiques.*
Toulouse 1768.

Rondelet : *Les pratiques balnéaires à travers les âges.*
Médecine Internationale n° 2 - 3. 1905.

Rasapelly N : *Vestiges gallo-romains de Capvern.*
Revue des Hautes-Pyrénées Juillet - Août 1921.

Sacaze J. : *Etude sur Luchon.* St Gaudens Abadie 1886.
Inscriptions antiques dans le CIL.
Epigraphie sur Luchon : Paris Didier 1880.
Histoire ancienne de Luchon dans Revue du Comminges
2e trim. 1887.
Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France 1879 - 1883
Le Dieu Arixon. St Gaudens Abadie 1878.

Sarrieu B. : *Les Thermes anciens.* St Gaudens Abadie 1910.

Simpson J.Y. : *Des médecins militaires attachés aux légions romaines.*
Paris Thunot 1857.

Thévenot E. : *Médecine et religion aux temps gallo-romains*
Latomus IX 1950.
Les eaux thermales et les sources guérisseuses en Gaule:Archéologia
n° 10. mai-juin 1966.
Histoire des Gaulois. 1946.

Vaillat Cl. : *Le Culte des sources dans la Gaule antique.* Paris Leroux 1932.

Vaussenat : *Les Gallo-Romains dans la Vallée du Louron.*
Bulletin de la Société Ramond, Bagnères-de-Bigorre 1880. 3e Trim.
Bagnères-de-Bigorre.
Bulletin de la Société Ramond, Séance du 5 avril 1868 - 1897.

Vedrenès Dr. : *Traité de la Médecine de Celse.* Paris Masson 1876.

Veïllet Dr. : *Crénothérapie et Climatologie.* Paris Vigot 1923.

Walkenaër : *Géographie ancienne des Gaules T.1* Paris 1839.

Wuilleumier P. : *Inscriptions latines des trois Gaules.* 1963.

* * *

Vu Le Président de Thèse
Professeur Charles COURY

Vu Le Doyen de la Faculté
Professeur Georges BROUET

Vu et Permis d'imprimer
Le Recteur de l'Académie de Paris

Jean ROCHE

Achevé d'imprimer le 19 Mars 1969 aux Impressions G.DUVERNE - 61 - Argentan.